

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE
MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA VENTE
DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE

DOSSIER : R-4008-2017

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Mme FRANÇOISE GAGNON,
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 19 OCTOBRE 2020
PAR VISIOCONFÉRENCE

HUIS CLOS
VOLUME 18

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS
Me SYLVIANE RENÉ et
Me LOUIS LEGAULT
Avocats de la Régie

REQUÉRANTE
Me PHILIP THIBODEAU et
Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
Avocats accompagnés de
Mme CAROLINE DALLAIRE,
Mme CATHERINE SIMARD,
M. VINCENT REGNAULT et
M. RAPHAËL DUQUETTE
Représentants d'Énergir, S.E.C. (ÉNERGIR)

INTERVENANTS :
Me HÉLÈNE SICARD
Avocate accompagnée de
M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN
Représentant l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);
M. NAZIM SEBAA
Représentant de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);
Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT
Avocat accompagné de
M. ANTOINE GOSSELIN
Représentant La Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (FCEI);
Me GENEVIÈVE PAQUET
Avocate accompagnée de
Mme NICOLE MOREAU
Représentante du Groupe de recommandations et
d'actions pour un meilleur environnement (GRAMÉ);
Me FRANKLIN S. GERTLER
Avocat accompagné de
M. JEAN-PIERRE FISET
Représentant du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
Avocat accompagné de
M. JEAN SCHIETTEKATTE
Représentant de Stratégies énergétiques, de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique et du Groupe d'initiatives
et de recherches appliquées au milieu (SÉ-AQLPA-
GIRAM).

R-4008-2017
19 octobre 2020
HUIS CLOS - 4 -

TABLE DES MATIÈRES

| | PAGE |
|--|------|
| LISTE DES ENGAGEMENTS | 5 |
| PRÉLIMINAIRES | 6 |
| PREUVE D'ÉNERGIR | 15 |
| CAROLINE DALLAIRE RAPHAËL DUQUETTE | |
| INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU | 16 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD | 20 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT | 78 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER | 82 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN | 95 |
| INTERROGÉS PAR Me SYLVIANE RENÉ | 117 |
| INTERROGÉS PAR LA FORMATION | 200 |

R-4008-2017
19 octobre 2020
HUIS CLOS - 5 -

LISTE DES ENGAGEMENTS

| | PAGE |
|---|------|
| E-1 Énergir Donner le prix pondéré contrats signés qui remplace le prix de treize et soixante-dix-neuf dollars par gigajoule (13,79 \$/J); donner le prix cents par mètre cube également (demandé par l'ACEFQ) | 63 |

R-4008-2017 PRÉLIMINAIRES

19 octobre 2020

HUIS CLOS - 6 -

1 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce dix-neuvième (19e)
2 jour du mois d'octobre :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience à huis clos du dix-
8 neuf (19) octobre deux mille vingt (2020) par
9 visioconférence. Dossier R-4008-2017 : Demande
10 concernant la mise en place de mesures relatives à
11 l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable.
12 Les régisseurs désignés dans ce dossier soit maître
13 Lise Duquette, présidente de la formation, de même
14 que madame Françoise Gagnon et maître Nicolas Roy.
15 Les avocats de la Régie sont maître Sylviane René
16 et maître Louis Legault.

17 La requérante est Énergir représentée par maître
18 Philip Thibodeau, maître Hugo Sigouin-Plasse,
19 madame Caroline Dallaire, madame Catherine Simard,
20 monsieur Vincent Regnault et monsieur Raphaël
21 Duquette.

22 Les intervenants qui participent à la présente
23 audience sont :

24 Association coopérative d'économie familiale de
25 Québec représentée par maître Hélène Sicard et

R-4008-2017

PRÉLIMINAIRES

19 octobre 2020

HUIS CLOS - 7 -

1 monsieur Jean-François Blain;
2 Association des consommateurs industriels de gaz
3 représentée par monsieur Nazim Sebaa;
4 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
5 représentée par maître Jean-Philippe Therriault et
6 monsieur Antoine Gosselin;
7 Groupe de recommandations et d'actions pour un
8 meilleur environnement représenté par maître
9 Geneviève Paquet et madame Nicole Moreau;
10 Regroupement des organismes environnementaux en
11 énergie représenté par maître Franklin S. Gertler
12 et monsieur Jean-Pierre Finet;
13 Stratégies énergétiques, Association québécoise de
14 lutte contre la pollution atmosphérique et Groupe
15 d'initiatives et de recherches appliquées au milieu
16 représentés par maître Dominique Neuman.

17 Nous demandons aux participants de bien
18 vouloir s'identifier à chacune de leurs
19 interventions pour les fins de l'enregistrement.
20 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

22 Alors, merci, Madame Lebuis. Ça commence bien,
23 j'avais oublié d'ouvrir mon micro. Alors, bonjour à
24 tous. Comme vous l'avez déjà constaté, madame
25 Lebuis est notre greffière audicière et aussi

R-4008-2017 PRÉLIMINAIRES

19 octobre 2020

HUIS CLOS - 8 -

1 notre organisateur dans GoToMeeting. Monsieur
2 Claude Morin participe en tant que sténographe.

3 Il s'agit d'une audience à huis clos pour
4 la partie relative à l'examen de la preuve. La
5 partie portant sur la plaidoirie sera publique.

6 Ceci dit, maître Thibodeau, la Régie
7 s'attend à ce que les notes sténographiques de la
8 partie confidentielle soit caviardée par la suite.
9 Et quand je dis « par la suite », on s'attend dans
10 la prochaine semaine, dans les prochains jours afin
11 que les débats puissent, sans révéler les
12 informations confidentielles, être connus du
13 public.

14 Si besoin était, la Régie a déposé sur le
15 système de dépôt électronique, le SDÉ, et sur son
16 site Internet, les informations suivantes : les
17 coordonnées de connexion, le Guide des participants
18 à une audience par visioconférence devant la Régie
19 de l'énergie, GoToMeeting, et le Guide technique
20 GoToMeeting pour les participants à une audience
21 devant la Régie de l'énergie.

22 Plus particulièrement, je vous invite à
23 prendre connaissance du Guide de participants. Vous
24 y trouverez les consignes à respecter en audience.
25 Également, nous demandons à ce que tous les micros

R-4008-2017

PRÉLIMINAIRES

19 octobre 2020

HUIS CLOS - 9 -

1 demeurent fermés sauf lorsque l'un ou l'autre
2 d'entre vous souhaitez intervenir. Sachez que la
3 greffière, madame Lebuis, peut en tout temps fermer
4 tous les micros.

5 Outre les caméras des Régisseurs, nous
6 demandons que seules les caméras des avocats et des
7 témoins qui témoignent soient ouvertes. Par
8 ailleurs, le ou la procureur qui représente un
9 témoin doit garder sa caméra ouverte lors du
10 contre-interrogatoire de son témoin.

11 La partie publique de l'audience est
12 enregistrée et sera diffusée en direct sur YouTube
13 en contenu audio uniquement.

14 Les notes sténographiques seront déposées
15 sur le site Internet de la Régie dans les meilleurs
16 délais. Tout comme pour les audiences en personne à
17 la Régie, il est interdit de filmer, de prendre des
18 captures d'écran ou encore d'en enregistrer le
19 contenu audio.

20 Si vous éprouvez un problème technique
21 majeur comme une perte de connexion, nous vous
22 invitons à communiquer avec notre greffière par
23 clavardage ou par courriel à l'adresse suivante :
24 johanne.lebuis « alors j-o-h-a-n-n-e.l-e-b-u-i-s »
25 @regie-energie.qc.ca.

R-4008-2017 PRÉLIMINAIRES
19 octobre 2020
HUIS CLOS - 10 -

1 Alors, à moins qu'un participant ait un
2 moyen préliminaire à faire valoir, nous allons
3 débiter l'audience avec les témoins d'Énergie afin
4 que ceux-ci puissent être contre-interrogés sur les
5 engagements déposés après l'audience du premier
6 (1er) octobre deux mille vingt (2020).

7 Vous avez pu prendre connaissance du
8 calendrier de planification, bien qu'il vous soit
9 parvenu tard, vendredi dernier. Alors, voilà!

10 Et maître Thibodeau, je vous demandais,
11 comme on n'a pas reçu le c.-v. de monsieur Duquette
12 qui est un de vos nouveaux témoins ou, en tout cas,
13 je ne l'ai pas vu, si vous pouvez présenter votre
14 nouveau témoin, ce serait apprécié.

15 Maître Gertler, avez-vous un moyen
16 préliminaire à faire valoir?

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Oui. C'est juste... Non, mais c'est juste une
19 petite question d'intendance. Nous avons reçu ce
20 matin une certaine pièce de la Régie en lien avec
21 les subventions et les projets de connexion ou
22 interconnexion avec les entrepreneurs ou les
23 projets de GNR. Je veux juste savoir, ça, c'est en
24 vue de vos contre-interrogatoires ou est-ce que
25 c'est des pièces... Parce que, nous, on va contre-

R-4008-2017 PRÉLIMINAIRES
19 octobre 2020
HUIS CLOS - 11 -

1 interroger la Régie. Alors, je veux juste savoir un
2 peu de quoi il s'agit ou comment est-ce qu'il... à
3 quelles fins ils sont déposés.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, effectivement, c'est des pièces qui vont
6 être déposées en soutien au contre-interrogatoire
7 de la Régie aux témoins d'Énergir.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 O.K. Merci beaucoup.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Ça me fait plaisir. Maître Thibodeau, je ne vois
12 pas personne d'autre qui aurait un moyen
13 préliminaire ou une question d'intendance à faire
14 valoir, alors, Maître Thibodeau, je pense que ça va
15 être à vous.

16 Me PHILIP THIBODEAU :

17 Oui. Merci. Je vais y aller, moi, avec mes points
18 d'intendance. Juste deux, trois points avant qu'on
19 débute. Premièrement, on avait parlé de la séance
20 de travail qui doit avoir lieu pour l'instant le
21 deux (2) novembre dans le dossier. On a reçu une
22 demande à l'effet de savoir s'il serait possible de
23 déplacer la séance au quatre (4) novembre. Donc, je
24 voulais simplement informer que, du côté d'Énergir,
25 il n'y a aucun problème. Donc, on serait disponible

R-4008-2017 PRÉLIMINAIRES
19 octobre 2020
HUIS CLOS - 12 -

1 également le quatre (4) novembre pour la séance de
2 travail.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui. Alors, à ce sujet, peut-être juste informer
5 tout le monde, c'est que la formation du 4008 est
6 en discussion avec la formation du 4127, donc le
7 dossier sur les serres qui va être en audience, les
8 audiences qui commencent le deux (2). Et on regarde
9 en ce moment la possibilité pour le quatre (4). Le
10 calendrier de planification de l'audience du 4127
11 n'est pas tout à fait complété. Alors, on essaie de
12 voir comment qu'il est possible d'accommoder
13 l'ensemble des parties. Mais, effectivement, ça
14 irait au quatre (4). Alors, je vous remercie
15 beaucoup, Maître Thibodeau, de nous confirmer votre
16 disponibilité.

17 Me PHILIP THIBODEAU :

18 Excellent! Deuxième point, on a déposé, vous l'avez
19 probablement vu passer, vendredi dernier, on a
20 déposé quelques documents. Je voulais juste vous
21 informer. On a transmis également les documents à
22 l'ensemble des procureurs. Donc, on parle de la
23 lettre d'Énergir qu'on a communiquée la semaine
24 dernière, dont il y avait une information
25 caviardée, c'est-à-dire le total des capacités

R-4008-2017 PRÉLIMINAIRES
19 octobre 2020
HUIS CLOS - 13 -

1 contractées, également le tableau GM-1, Document
2 27, qui est la pièce B-0379, qui est le tableau
3 avec les clauses conditionnelles dans les
4 différents contrats d'approvisionnement d'Énergir;
5 et également la pièce Gaz Métro-2, Document 31
6 révisée, qui est le tableau Excel avec la liste des
7 contrats d'approvisionnement en GNR qui avaient été
8 conclus ou envisagés par Énergir; et également la
9 TDR-9 de la Régie qui contenait ce tableau-là à la
10 fin complètement à l'annexe.

11 Donc, les documents ont été déposés à la
12 Régie. Et, à moins que quelqu'un dise qu'il ne les
13 a pas reçus, ils ont été transmis à l'ensemble des
14 procureurs au dossier. Et justement là-dessus,
15 avant de débiter avec les contre-interrogatoires
16 des différentes parties, il y avait eu des
17 discussions lors de la dernière audience qui avait
18 lieu au début du mois relativement à la pièce
19 B-0350 qui est le tableau Excel avec les listes des
20 contrats d'approvisionnement d'Énergir.

21 Et, là, on a déposé vendredi une mise à
22 jour du tableau. Donc, avant de débiter ce qu'on
23 proposerait, ce serait de faire une courte
24 présentation pour expliquer les éléments qui ont
25 été mis à jour dans le tableau. Donc, à moins qu'il

R-4008-2017 PRÉLIMINAIRES

19 octobre 2020

HUIS CLOS - 14 -

1 y ait d'autres points d'intendance, on pourrait
2 aller de l'avant avec l'assermentation des témoins.
3 LA PRÉSIDENTE :
4 Juste un instant, parce que je vois maître Sicard.
5 Maître Sicard, avez-vous une question d'intendance?
6 Me HÉLÈNE SICARD :
7 Deux petites questions. Première question. Alors,
8 je vois sur le calendrier que le quatre (4)
9 novembre, c'est, 4127 continuerait. Ils sont en
10 audience. Mais en ce qui me concerne, si je ne peux
11 pas être là, monsieur Blain se rendra disponible
12 pour la réunion, à moins qu'il ait un empêchement,
13 je vous le laisserai savoir.

14 Deuxièmement, pour ce qui est de la pièce
15 B-0250, qui était le tableau, à différents moments,
16 vous faites référence à des lignes qui sont sur le
17 document Excel. Quand les témoins vont témoigner,
18 je vais leur demander de... puisque nous sommes à
19 huis clos, ils peuvent le faire, de nommer les
20 contrats, parce que les intervenants, on n'a pas le
21 bénéficiaire du document Excel. Donc, on n'a pas, quand
22 vous nous parlez de la ligne 10 ou de la ligne 15
23 ou de la ligne 16, on n'a aucune idée de quelle
24 ligne c'est et de quel contrat il s'agit dans le
25 document. Alors, c'est ce que j'avais à vous

R-4008-2017

PRÉLIMINAIRES

19 octobre 2020

HUIS CLOS - 15 -

1 demander.
2 Me PHILIP THIBODEAU :
3 Si ça peut vous rassurer, Maître Sicard, j'ai fait
4 la précision aux témoins ce matin justement de ne
5 pas référer aux colonnes et aux lignes, mais plutôt
6 aux contrats et aux noms des colonnes pour que tout
7 le monde s'y retrouve.
8 Me HÉLÈNE SICARD :
9 Merci.
10 LA PRÉSIDENTE :
11 Parfait. Alors, Maître Thibodeau, effectivement, je
12 pense qu'à partir de ce moment, on peut procéder à
13 l'assermentation des témoins.

PREUVE D'ÉNERGIR

17 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce dix-neuvième (19e)
18 jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

20 CAROLINE DALLAIRE, directrice - Réglementation et
21 tarification, ayant une place d'affaires au 1717,
22 rue du Havre, Montréal (Québec);

24 RAPHAËL DUQUETTE, conseiller principal -
25 Développement des projets GNR, ayant une place

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR

19 octobre 2020 Interrogatoire

HUIS CLOS - 16 - Me Philip Thibodeau
d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
(Québec);

4 VINCENT REGNAULT, directeur - Approvisionnement
5 gazier et Développement des gaz renouvelables,
6 ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre,
7 Montréal (Québec);

9 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
10 solennelle, déposent et disent :

INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU :

13 Excellent. Donc, écoutez, on va faire, on va faire
14 la vérification pour la question du CV de monsieur
15 Raphaël Duquette. J'étais sous l'impression qu'il
16 était déjà déposé au dossier. Mais, à tout
17 événement, ce que je suggère d'y aller avec une
18 courte présentation.

19 Q. [1] Monsieur Duquette, est-ce que vous pourriez,
20 s'il vous plaît, nous expliquer votre rôle chez
21 Énergir?

22 R. Oui. Donc, comme je le disais, conseiller principal
23 au développement des projets de GNR. Donc, le rôle,
24 c'est donc faire partie de l'équipe de
25 développement du GNR, donc être le lien entre

R-4008-2017

PANEL ÉNERGIR

19 octobre 2020

Interrogatoire

HUIS CLOS - 17 - Me Philip Thibodeau

1 Énergir et les développeurs de projets de GNR et
2 procéder à la négociation des ententes avec les
3 différents producteurs.
4 Q. [2] Excellent. Donc, à moins que vous ayez des
5 questions pour monsieur Duquette, on ira de
6 l'avant avec la question sur la tarification,
7 donc... Parfait. En fait, j'avais parlé à madame la
8 greffière avant le début de l'audience là. On
9 pourrait sortir la pièce Gaz-Méto-2, document 31
10 révisé, qui a été déposé vendredi dernier. On
11 pourrait l'afficher à l'écran. Là, il s'agit de la
12 dernière page du document. Oui. Et là je pense
13 qu'il va falloir zoomer un peu à gauche de l'écran
14 parce qu'il y a des yeux âgés qui vont avoir de la
15 difficulté à lire.

16 R. Expérimenté je dirais, Maître Thibodeau.

17 Q. [3] O.K. O.K. Excellent. Peut-être qu'on peut
18 encore même zoomer encore un peu plus là. Et on
19 peut rester à gauche de l'écran. Je suis désolé, on
20 est dans la technique là. Mais, on peut rester à
21 gauche de l'écran puis zoomer une dernière fois, je
22 pense que ça va...

LA GREFFIÈRE :

24 Je voulais simplement mentionner, Maître Thibodeau,
25 que chaque personne a l'option individuellement

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 18 - Me Philip Thibodeau

1 d'agrandir le tableau aussi là, donc parce que...
2 Me PHILIP THIBODEAU :
3 Ah! C'est fantastique.
4 LA GREFFIÈRE :
5 ... il y a une option à droite de l'écran.
6 Me PHILIP THIBODEAU :
7 Excellent. Super.
8 Q. [4] Donc, ma question s'adresse plus
9 particulièrement à maître Regnault. Donc, est-ce
10 que vous pourriez, s'il vous plaît, nous expliquer
11 les éléments qui ont été mis à jour dans le tableau
12 qu'on retrouve à la pièce Gaz Métro-2, document 31,
13 qui est présentée à l'écran?
14 M. VINCENT REGNAULT :
15 R. Oui. Bien sûr, Maître Thibodeau. Merci. Bonjour,
16 Madame la Présidente, Madame la Régisseur, Monsieur
17 le Régisseur. Donc, brièvement, il y a trois
18 modifications que je voulais porter à votre
19 attention. La première, elle se trouve dans le bas
20 du tableau, la ligne [REDACTED], donc le contrat avec
21 le projet de [REDACTED] qui a été signé depuis que
22 nous avons préparé la pièce au mois d'août dernier,
23 donc signé le [REDACTED]. Et
24 c'est un contrat que nous incluons dans le premier
25 pour cent (1 %).

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 19 - Me Philip Thibodeau

1 Egalement, juste un peu trois lignes
2 dessous, on a [REDACTED], donc un contrat qui a
3 également été signé le [REDACTED]
4 [REDACTED] qui, lui, ne fait pas partie du premier un
5 pour cent (1 %). Il fera l'objet d'une demande
6 spécifique d'approbation par la Régie.
7 Et enfin, si on remonte vers le haut, le
8 projet, je vous dirais la huitième, la neuvième
9 ligne, le projet [REDACTED] qui est toujours en
10 pourparlers pour l'instant et qui a donc été exclu
11 pour... qui a été exclu du premier pour cent (1 %)
12 à ce stade-ci.
13 Donc, c'étaient les quelques précisions que
14 je voulais faire part à la Régie et à l'ensemble
15 des intervenants. Merci.
16 Me PHILIP THIBODEAU :
17 Merci, donc, avec ces précisions-là, les témoins
18 seraient disponibles, là, pour les questions des
19 intervenants et de la Régie.
20 LA PRÉSIDENTE :
21 Je vous remercie. Alors, on va passer à maître
22 Sicard, c'est les questions de l'ACEFQ.
23 Me HÉLÈNE SICARD :
24 Oui, alors bonjour, Hélène Sicard pour l'ACEF de
25 Québec. Est-ce que tout le monde m'entend bien?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 20 - Me Hélène Sicard

1 Est-ce que tout le monde m'entend?
2 LA PRÉSIDENTE :
3 On vous entend bien, Maître Sicard.
4 CONTRE-INTERROGES PAR Me HELENE SICARD :
5 Q. [5] O.K. Merci. Alors, dans cette pièce qui est
6 affichée, je vais d'abord vous demander de me
7 confirmer un certain nombre d'éléments. D'abord que
8 les colonnes à la fin, là, qui disent 2020, quand
9 vous mettez 2020, puis c'est inscrit dans le haut
10 mais je veux juste confirmer que c'est bien...
11 2020, c'est la période qui commence le premier
12 (1er) octobre, qui va jusqu'au trente (30) septembre
13 vingt vingt et un (2021) et ainsi de suite pour
14 chaque année.
15 M. RAPHAEL DUQUETTE :
16 R. Oui, c'est bien le cas, oui.
17 Q. [6] O.K. Maintenant, dans le bas du tableau et vous
18 avez un item qui s'appelle « Total », vous avez
19 après ça « Minimum, Maximum » puis « Moyenne
20 pondérée ».
21 Si on se rend à la colonne, par exemple, de
22 vingt vingt et un (2021), vous avez un total de
23 [REDACTED]
24 [REDACTED] pour total, puis
25 vous avez un maximum de [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 21 - Me Hélène Sicard

1 [REDACTED]
2 J'aimerais comprendre comment ces chiffres
3 sont calculés et qu'est-ce que chacun de ces
4 montants total ou maximum incluent, un par rapport
5 à l'autre?
6 R. Donc, je vais reprendre la question, donc, il
7 s'agit, là, dans le maximum du volume maximum des
8 contrats de la ligne en question, là, donc, pour
9 l'année 2020, le contrat avec le volume maximal est
10 de [REDACTED]
11 [REDACTED] et ensuite, pour ce
12 [REDACTED] qui est du total...
13 Q. [7] Euh, euh, je m'excuse, là. Vous me dites [REDACTED]
14 [REDACTED]
15 [REDACTED], c'est ce que je comprends de ce que vous
16 venez de me dire, là?
17 R. Donc, cette ligne-là, ce qu'elle représente, c'est
18 le volume maximal d'un contrat spécifique, donc, le
19 volume...
20 Q. [8] Le plus gros contrat?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
 HUIS CLOS - 22 - Me Hélène Sicard

1 R. Du plus gros contrat, exactement, c'est ça.
 2 Q. [9] De cette année-là, O.K.
 3 R. De cette année-là, tout à fait.
 4 Q. [10] Alors que le [REDACTED]
 5 [REDACTED], c'est tous les contrats ou tous les contrats
 6 signés ou tous les contrats approuvés par la Régie?
 7 R. C'est tous les contrats signés, le total de la
 8 ligne, de la colonne.
 9 Q. [11] Qu'ils soient approuvés ou non par la Régie?
 10 R. Exactement.
 11 Q. [12] Maintenant, je vous amène au contrat de [REDACTED]
 12 [REDACTED] qui est la première ligne...
 13 M. VINCENT REGNAULT :
 14 R. Juste un instant, Maître Sicard, s'il vous plaît.
 15 Q. Oui.
 16 R. C'est bon, allez-y, Maître Sicard.
 17 Q. [13] O.K. Alors, à [REDACTED], on voit dans ce
 18 tableau que vous mettez un prix de [REDACTED]
 19 [REDACTED] est-ce que
 20 ça, je veux juste confirmer, là, que c'est bien le
 21 nouveau prix, là, celui qui a été convenu après la
 22 [REDACTED]
 23 [REDACTED]
 24 R. C'est le prix qui découle de la décision qui a été
 25 rendue par la Régie, au mois de mai dernier.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
 HUIS CLOS - 23 - Me Hélène Sicard

1 Q. [14] Est-ce que c'est... vous aviez révisé ce
 2 contrat-là avec [REDACTED]? Est-ce que ça,
 3 c'est le prix révisé? Vous avez indiqué, là, la
 4 Régie vous a dit plus ou moins là, que si ça
 5 rentrait dans votre quinze dollars (15 \$/Gj), vous
 6 pouviez... En tout cas, c'est ce que vous semblez
 7 avoir compris, réviser le contrat. Pouvez-vous me
 8 confirmer que c'est bien le nouveau prix.
 9 R. Écoutez, c'est effectivement le tarif ou le prix
 10 d'achat que nous utilisons pour acheter du GNR à la
 11 [REDACTED]. La seule nuance que
 12 j'apporterais, c'est que ce prix-là a depuis été
 13 [REDACTED]...
 14 Q. [15] Oui.
 15 R. ... qui a été rendue par la Régie.
 16 Q. [16] Ça, c'est ma deuxième question, vous me
 17 devancez.
 18 R. C'est cela.
 19 Q. [17] Ce prix est [REDACTED]. Maintenant, c'est quoi
 20 le [REDACTED] a ce contrat-là?
 21 R. Bien...
 22 Q. [18] Parce que, ça, je comprends là. [REDACTED]
 23 [REDACTED]
 24 [REDACTED]. Alors, quel est le prix,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
 HUIS CLOS - 24 - Me Hélène Sicard

1 aujourd'hui?
 2 R. [REDACTED]
 3 [REDACTED]
 4 Q. [19] O.K. Alors, le [REDACTED] qui est prévu
 5 au contrat, c'était quoi?
 6 Mme CAROLINE DALLAIRE :
 7 R. [REDACTED]
 8 [REDACTED]
 9 [REDACTED]
 10 [REDACTED]
 11 [REDACTED]
 12 [REDACTED]
 13 [REDACTED]
 14 [REDACTED]
 15 [REDACTED]
 16 [REDACTED]
 17 Q. [21] O.K. Maintenant, je vois que ce contrat est
 18 entré. Les injections commençaient le premier (1er)
 19 novembre. La date... le moment où le contrat est
 20 [REDACTED], je présume, est-ce que c'est
 21 l'anniversaire de la date d'injection? Ou
 22 l'anniversaire de la signature? Ou c'est une autre
 23 date?
 24 M. RAPHAËL DUQUETTE :
 25 R. Excusez, j'ai eu un problème avec le micro. Donc,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
 HUIS CLOS - 25 - Me Hélène Sicard

1 oui, c'est l'année tarifaire, donc le premier (1er)
 2 octobre de chaque année.
 3 Q. [22] [REDACTED]
 4 [REDACTED]
 5 [REDACTED]
 6 R. Tout à fait.
 7 Q. [23] Maintenant, vous m'avez dit que pour
 8 aujourd'hui, le prix était [REDACTED]
 9 [REDACTED] Alors, ça, est-ce
 10 que ça va être le prix pour l'année tarifaire
 11 vingt-vingt, vingt-vingt et un (2020-2021)?
 12 M. VINCENT REGNAULT :
 13 R. Exact.
 14 Q. [24] [REDACTED]. C'est ça?
 15 [REDACTED]
 16 R. C'est ça, oui.
 17 Q. [25] O.K.
 18 Mme CAROLINE DALLAIRE :
 19 R. Et pour préciser... Je m'excuse...
 20 Q. [26] Oui?
 21 R. Maître Sicard, je suis allée voir [REDACTED]
 22 [REDACTED] Donc, c'est
 23 vraiment celui qu'on retrouve à la cause tarifaire,
 24 mais juste pour vous donner la précision.
 25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 26 - Me Hélène Sicard

1 Q. [27] [REDACTED]
4 [REDACTED]
5 Maintenant, quand vous calculez le prix
6 moyen de tous vos contrats afin de vérifier si vous
7 respectez le quinze dollars par gigajoule (15 \$/Gj)
8 deux mille dix-neuf (2019), fixé par le Régie. Quel
9 prix utilisez-vous pour le calcul?

10 Par exemple, pour l'année vingt-vingt
(2020), si je prends les contrats [REDACTED]

14 M. VINCENT REGNAULT :

15 R. [REDACTED]
16 Q. [28] Pour calculer votre moyenne sur le quinze
17 dollars (15 \$/Gj), O.K.

18 R. [REDACTED]. Donc...

20 Q. [29] Oui, oui, oui, mais...

21 R. ... ça suit les choses.

22 Q. [30] Il y a des contrats qui rentrent en vigueur à
23 différents prix, à différents moments là, c'était
24 le but de ma question. [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 27 - Me Hélène Sicard

1 [REDACTED]
2 [REDACTED]
3 [REDACTED]
4 [REDACTED]
5 [REDACTED]
6 Et vous pouvez vous limiter, là, pour
7 répondre à ma question, aux six contrats qui sont
8 contributifs en vingt vingt (2020). Je vais me
9 limiter, là, à l'année vingt-vingt (2020) pour le
10 *moment.

11 M. RAPHAËL DUQUETTE :

12 R. [REDACTED]

13 Q. [31] Donc, quel que soit... maintenant, si le
14 contrat est signé au mois d'août, est-ce que ça
15 veut dire que [REDACTED]

21 Q. [32] Okay.

22 M. VINCENT REGNAULT :

23 R. Je préciserais peut-être simplement, maître Sicard,
24 c'est pas le premier (1er) octobre après sa
25 signature, c'est le premier (1er) octobre, le

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 28 - Me Hélène Sicard
premier premier (1er) octobre après sa...

1 Q. [33] Son injection, okay. C'est gentil de préciser.
2 Alors, ensuite, maintenant, pour les années... on
3 va dans le bas du tableau et je vais à la colonne
4 des années vingt vingt et un (2021) et vingt vingt-
5 deux (2022), je vois que votre total, qui est

6 [REDACTED]
7 [REDACTED], et pour l'année vingt vingt-deux
8 (2022), [REDACTED]

9 [REDACTED] pour les années
10 vingt vingt (2020), vingt vingt et un (2021) et
11 vingt vingt-deux (2022). [REDACTED]

15 M. RAPHAËL DUQUETTE :

16 R. Je pense, maître Sicard, ici, il n'y a pas de... il
17 n'y a pas de question d'intention de la part
18 d'Énergir, là, c'est simplement un constat très
19 neutre à l'égard des contrats qui ont été signés ou
20 qui sont en pourparlers et dont on anticipe qu'ils
21 injectent dans le réseau à compter des différentes
22 années tarifaires. Évidemment, [REDACTED]...

23 [REDACTED]
24 je pense que tout le monde peut le constater. Mais
25 à ce moment-là, Énergir verra ce qu'elle a à faire

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 29 - Me Hélène Sicard

1 pour respecter les décisions de la Régie pour...
2 pour que ces contrats-là se concrétisent.

3 Q. [34] C'est parce que tout à l'heure, vous m'avez
4 dit que le... quand je vous ai demandé de me
5 comparer le [REDACTED]

6 [REDACTED] que ça, c'était les contrats signés, qu'ils
7 aient été approuvés ou pas par la Régie. Vous avez
8 d'autres années plus bas, donc j'ai compris le
9 [REDACTED] les contrats qui
10 sont présentement en négociation ou en pourparlers.
11 Est-ce que vous vous êtes mal exprimé?

12 R. Je vais être franc avec vous, on s'est peut-être
13 mal exprimé, mais ce que ça comprend, en fait,
14 c'est assez simple, le [REDACTED]
15 [REDACTED], il est simplement... c'est la somme des
16 contrats que vous voyez dans la colonne vingt vingt
17 et un (2021). C'est essentiellement ça, là. Donc...

18 Q. [35] Sauf que je... si je suis, là, si je suis
19 votre... votre tableau, quand c'est en pourparlers,
20 en vingt vingt et un (2021), je vois pas de
21 montants d'inscrits.

22 R. Non, il y en a un qui a un montant.

23 Q. [36] Non, il y en a un qui a un montant, okay.
24 Donc, alors, ça c'est les contrats qui sont et en
25 pourparlers et signés. Si... de ce [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
 HUIS CLOS - 30 - Me Hélène Sicard

1 [REDACTED] alors, quel montant, quel
 2 volume avez-vous pour ce qui est signé?
 3 R. Il faudrait faire les calculs, maître Sicard, je le
 4 connais pas par coeur...
 5 Q. [37] Okay.
 6 R. ... le montant, là.
 7 Q. [38] Et quel montant avez-vous qui a été... qui a
 8 pas besoin de la probation de la Régie ou qui a
 9 déjà été approuvé par la Régie? Il faudrait que
 10 vous fassiez le calcul, c'est ça?
 11 R. Aussi.
 12 Q. [39] Et quelles... Alors, quelles vérifications
 13 avez-vous faites auprès de vos acheteurs
 14 volontaires, pour voir s'ils sont prêts à acquérir
 15 ou à consommer un tel volume? Je vais demander un
 16 crédit!
 17 R. Désolé pour ce délai. Donc, juste pour répondre à
 18 votre question, là, je... Dans le [REDACTED]
 [REDACTED] qui est considérée - à peu
 21 près, là - qui est inclus dans le premier pour
 22 cent. Qui ne nécessite donc pas l'approbation de la
 23 Régie, d'approbation additionnelle. Puisqu'ils ont
 24 fait l'objet d'approbations dans la décision du
 25 mois de mai dernier. Pour la balance, les demandes,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
 HUIS CLOS - 31 - Me Hélène Sicard

1 les contrats qui ne sont pas dans le un pour cent
 2 (1 %) font l'objet de demandes d'approbations
 3 spécifiques à la Régie, avec la preuve requise de
 4 la part de la Régie pour leur en permettre leur
 5 autorisation. À ce stade-ci, je n'ai pas énormément
 6 de choses à vous dire sur les efforts qui ont été
 7 faits ou les communications qui ont été faites avec
 8 la clientèle. C'est des choses qui sont en train
 9 d'être faites, puis qui viendront en temps utile.
 10 Q. [40] O.K. Donc, en ce moment, vous n'êtes pas en
 11 mesure de nous confirmer qu'il y a une demande de
 12 la clientèle pour un montant de [REDACTED]
 13 [REDACTED]
 14 R. Je ne suis pas capable... en mesure de vous le
 15 confirmer ni de vous l'informer, Maître Sicard.
 16 C'est des...
 17 Q. [41] O.K.
 18 R. C'est un...
 19 Q. [42] Parfait.
 20 R. ... des choses qui avancent.
 21 Q. [43] Je passe maintenant au contrat [REDACTED]. Dans
 22 un premier temps, je voudrais juste confirmer que
 23 ça, c'est bien le même contrat que celui qui
 24 faisait l'objet, avec deux autres, de votre demande
 25 d'approbation prioritaire, qui était la pièce B-

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
 HUIS CLOS - 32 - Me Hélène Sicard

1 270, que vous avez présentée le onze (11) décembre
 2 deux mille dix-neuf (2019), et que la Régie a
 3 rejetée dans la décision D-2019-179. Elle a rejeté
 4 la demande d'urgence, là. Elle n'a pas
 5 nécessairement rejeté le contrat, là, on s'entend,
 6 ce n'est pas ce que je veux dire. Mais que c'est
 7 bien le même contrat.
 8 M. RAPHAËL DUQUETTE :
 9 R. Donc, c'est les mêmes promoteurs. Par contre, ce
 10 n'est pas les mêmes contrats, parce qu'ils ont dû
 11 être renégociés, là, suite à la décision de...
 12 suite à la dernière décision.
 13 Q. [44] Mais le prix n'a pas changé?
 14 R. Le prix a changé.
 15 Q. [45] O.K. Alors, vous le listez maintenant comme
 16 répondant aux caractéristiques déterminées par la
 17 Régie à l'étape « B ». Et pouvez-vous me confirmer
 18 que [REDACTED]
 [REDACTED]
 22 ? C'est ce qui apparaît au tableau.
 23 R. Oui, c'est ce qui est prévu.
 24 Q. [46] O.K. [REDACTED]
 25 [REDACTED] Parce que c'est un contrat qui vient des
 États-Unis, ça?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
 HUIS CLOS - 33 - Me Hélène Sicard

1 R. Donc, c'est un contrat qui vient de l'Ontario.
 2 Q. [47] Ah, l'Ontario.
 3 R. Il n'y a pas de problème. Donc, [REDACTED]
 4 [REDACTED]
 9 Q. [48] O.K.
 10 R. Et ensuite, [REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 34 - Me Hélène Sicard

- 1 [REDACTED]
2 R. Tout a fait.
3 Q. [51] O.K. Pouvez-vous m'expliquer comment vous avez
4 évalué, puis ce sera bon pour les autres contrats
5 aussi, l'ajout, que l'ajout de ce contrat
6 respectait les conditions établies par la Régie à
7 l'étape B, les critères de coût moyen pour
8 l'ensemble des contrats? Parce que je vois, là, la
9 première injection est en vingt vingt et un (2021)
10 et il n'apparaît pas le premier (1er) octobre, il
11 n'apparaît pas en vingt vingt (2020). Alors,
12 comment vous l'avez utilisé pour calculer votre
13 coût moyen à quinze dollars (15 \$) pour vingt vingt
14 (2020), puis pour le soixante millions de mètres
15 cubes (60 Mm3) pour vingt vingt (2020)?
16 Mme CAROLINE DALLAIRE :
17 R. Alors, pour s'assurer que ça respecte les
18 conditions émises par la Régie, ce qu'on fait,
19 c'est qu'on s'était entendu, puis suite à la
20 décision de la Régie, c'est que c'est les volumes
21 contractés qu'on doit regarder, le volume maximal
22 prévu aux contrats avec le prix et peu importe le
23 moment de début d'injection. Donc, on regarde le
24 prix du contrat, la quantité maximale contractée et
25 c'est la moyenne pondérée de l'ensemble des

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 35 - Me Hélène Sicard

- 1 contrats prévus à l'intérieur de un pour cent
2 (1 %). On s'assure que ça respecte le quinze
3 dollars (15 \$). Voilà!
4 Q. [52] Comment... Ce que j'essaie de comprendre, là,
5 c'est comment pouvez-vous arriver... Vous m'avez
6 dit tout à l'heure, vous regardez quand vous
7 évaluez le quinze dollars (15 \$), là, la valeur
8 indexée à l'année où vous le regardez. Êtes-vous
9 d'accord avec moi que, pour évaluer les cibles puis
10 les critères que vous avez suggérés que la Régie a
11 acceptés dans sa décision, pour soixante millions
12 de mètres cubes (60 Mm3), on ne peut pas évaluer
13 soixante millions de mètres cubes (60 Mm3) pour dix
14 ans, là, on le regarde, puis le quinze dollars
15 (15 \$), année après année? Êtes-vous d'accord avec
16 moi?
17 R. Je ne suis pas certaine que je comprends bien.
18 Alors, vous me direz si je réponds à votre question
19 ou votre préoccupation. La quantité maximale prévue
20 aux contrats ne change pas. Donc, le critère ici
21 dans les trois critères qu'on devait respecter,
22 donc un pour cent (1 %) contracté, prix maximum de
23 quinze dollars (15 \$) indexé et la durée de vingt
24 (20) ans, donc on s'assure que lorsqu'on regarde
25 l'ensemble de nos contrats finis, contractés, est-

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 36 - Me Hélène Sicard

- 1 de que la somme du volume maximal respecte le
2 soixante millions (60 M) max, donc le un pour cent
3 (1 %)? Et est-ce que le prix prévu à chacun de ces
4 contrats-là, quand on fait la somme et on regarde
5 les quantités, est-ce que le prix pondéré demeure à
6 quinze dollars (15 \$)?
7 C'est sûr qu'à l'année 2 ou... ce quinze
8 dollars-là (15 \$) est indexé [REDACTED].
9 [REDACTED]. Et on s'assure
10 que le quinze dollars (15 \$) indexé est toujours
11 respecté. Est-ce que... Et, ça, c'est peu importe
12 le moment où le contrat commence son injection. Et
13 peu importe aussi le REMPOP, comme on l'appelle, à
14 la croissance du volume injecté. Donc, c'est
15 vraiment la quantité maximale qui ne changera pas
16 dans les années suivantes qu'on regarde, s'assurer
17 que le quinze (15 \$) indexé est toujours respecté.
18 Q. [53] O.K. Si je regarde, par exemple, le contrat de
19 [REDACTED], vous avez... Puis, là, c'est un petit peu
20 plus compliqué avec le fichier de bien suivre. Oui,
21 c'était bien cette ligne-là. O.K. Vous avez une
22 [REDACTED]. Vous
23 avez par la suite pour le parce que... En tout cas,
24 pour cette année-là, c'est l'injection qui est
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 37 - Me Hélène Sicard

- 1 prévue pour [REDACTED]
2 [REDACTED].
3 Vous avez, par la suite, une injection de
4 [REDACTED]
5 [REDACTED] ce qui veut dire que votre total
6 d'injections, la contribution de ce contrat-là, au
7 total des injections pour vingt, vingt et un (2020-
8 2021), est moindre que pour les autres années.
9 Quand vous calculez votre soixante millions
10 (60 000 000 m3), est-ce que vous regardez le
11 maximum d'injection par ce contrat-là, c'est [REDACTED]
12 [REDACTED]? Ou si vous
13 calculez pour l'année vingt, vingt et un (2020-
14 2021), est-ce que j'arrive à soixante millions de
15 mètres cubes (60 Mm3), à plus ou à moins, en
16 prenant en considération [REDACTED]
17 [REDACTED]
18 R. Alors, c'est la première réponse, la bonne. Ce
19 qu'on regarde, c'est la quantité maximale. Donc, la
20 capacité maximale contractée dans le tableau, c'est
21 la colonne F.
22 Q. [54] Hum, hum.
23 R. Et, dans certains cas, on va utiliser également la
24 colonne H, où là, il peut être prévu un contrat un
25 max là, qui peut aller au-delà, un peu, de la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 38 - Me Hélène Sicard
capacité.

- 1
2 Donc, pour le calcul du respect du quinze
3 dollars le gigajoule (15 \$/Gj) énoncé par la
4 décision de la Régie, pour s'assurer de respecter
5 cette condition-là, c'est vraiment les colonnes F
6 et H qui sont regardées, et non pas les colonnes...
7 Q. [55] Euh...
8 R. ... suivantes.
9 Q. [56] ... Euh... je m'excuse là, mais F et H, sur
10 mon tableau, il n'y en a pas, ça n'existe pas.
11 R. Ah... vous avez raison, je m'excuse. Maître
12 Thibodeau m'avait bien avisée, d'ailleurs, de faire
13 attention de ne pas prendre les colonnes Excel. Je
14 m'excuse, mon erreur.
15 Donc, c'est les colonnes « Capacité », 10,6
16 m3 que vous voyez, c'est la un, deux, trois,
17 quatrième colonne dans le tableau.
18 Q. [57] Capacité...
19 R. Donc, ça...
20 Q. [58] ... 10,6 m3, oui, O.K.
21 R. Alors, vous voyez...
22 Q. [59] Oui.
23 R. ... ça, c'est la capacité prévue au contrat. Et
24 deux colonnes plus loin, vous pouvez voir,
25 ensuite... Est-ce qu'il y a un maximum prévu au

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 39 - Me Hélène Sicard

- 1 contrat? Ou non là? Dans certains cas, on peut
2 dépasser la capacité. Donc, on considère cette
3 caractéristique-là aussi.
4 Et pour calculer le quinze dollars
5 (15 \$/Gj), donc on va considérer cette capacité-là
6 au contrat et non pas... Il ne faut pas regarder
7 les colonnes « Projections », avec les années. Ces
8 colonnes-là vous ont été fournies pour vous montrer
9 à quel moment les contrats allaient débiter leurs
10 injections, mais ce ne sont pas ces volumes-là qui
11 seront utilisés pour vérifier si les contrats
12 respectent la clause du quinze dollars (15 \$/Gj) ou
13 pas.
14 Q. [60] O.K. Bien, je vais vous poser une autre
15 question, à ce moment-là. Par exemple, [REDACTED]
16 [REDACTED] et ou vous allez
17 avoir [REDACTED]
18 [REDACTED]
19 [REDACTED]
20 Considérez-vous le un [REDACTED]
21 [REDACTED] Ou vous considérez : En
22 vingt-vingt (2020), j'ai [REDACTED]
23 [REDACTED] ? Vous
24 prenez... C'est parce que...
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 40 - Me Hélène Sicard

- 1 R. On considère le [REDACTED]
2 Q. [61] Dans vos volumes totaux? Même s'il ne va pas
3 continuer?
4 R. Oui, on considère [REDACTED] qui est
5 prévu au contrat.
6 Q. [62] Puis vous considérez le prix [REDACTED], au
7 complet, pour calculer? Vous considérez le prix
8 [REDACTED] sur [REDACTED]
9 [REDACTED] ? Ou sur [REDACTED]
10 R. O.K. Il faut...
11 Q. [63] Parce que quand j'ai lu votre...
12 R. ... juste faire attention.
13 Q. [64] Quand vous calculez votre moyenne de prix là,
14 vous prenez un volume, avec le prix, puis je
15 comprends qu'on multiplie les deux ensemble, puis
16 on additionne tout ça. Puis, tout à coup, oups, on
17 fait une moyenne en redivisant avec les volumes
18 totaux.
19 Est-ce que pour calculer ça, vous allez
20 prendre la livraison totale par le prix? Ou vous
21 allez prendre la livraison à une année donnée, par
22 le prix?
23 R. Je veux juste bien distinguer. Il y a la fixation
24 du prix du GNR qui va être vendu aux clients et il
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 41 - Me Hélène Sicard

- 1 y a le respect ou non du quinze dollars (15 \$/Gj),
2 fixé par la décision, qui nous permet d'aller
3 contracter sans avoir à obtenir l'approbation de la
4 Régie.
5 Pour respecter cette condition-là du quinze
6 dollars le gigajoule (15 \$/Gj), c'est... Dans le
7 cas [REDACTED], par exemple, le [REDACTED]
8 [REDACTED] qui va être utilisé. Donc,
9 c'est vraiment le volume max, la capacité maximale
10 prévue au contrat.
11 Lorsque le prix réel du GNR va être évalué
12 pour la revente aux clients, à ce moment-là, ce
13 sont les volumes prévus à être injectés dans
14 l'année qui sont utilisés. Donc, c'est deux calculs
15 différents qu'il ne faut pas mélanger.
16 Me HÉLENE SICARD :
17 O.K. Madame la présidente, là, c'est parce que j'ai
18 encore beaucoup de questions. Je vais essayer
19 d'éliminer. O.K. Je reviendrai à celle-là si on
20 peut.
21 Q. [65] Le contrat avec [REDACTED]. Vous indiquez,
22 là, dans votre tableau, qu'il est toujours en
23 pourparlers.
24 Vous avez indiqué dans les... est-ce que
25 vous m'entendez bien, parce que j'entends plein

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 42 - Me Hélène Sicard

1 d'autres bruits, là. O.K. Vous avez indiqué..

2 LA PRÉSIDENTE :

3 J'entends bien, mais il y a quelqu'un qui ne ferme
4 pas son micro...

5 Me HELENE SICARD :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 ... parce qu'effectivement, il y a un bruit de
9 fond, là. Ah, alors, à part les témoins d'Énergir
10 et maître Sicard, bien sûr, on va demander à tout
11 le monde d'être bien sûr d'avoir fermé leur micro.

12 Me HELENE SICARD :

13 Q. [66] O.K. Alors, [REDACTED], Vous indiquez que
14 c'est toujours en pourparlers, mais les livraisons
15 seraient attendues [REDACTED]

16 [REDACTED]
17 [REDACTED]
18 [REDACTED]
19 [REDACTED]
20 J'ai constaté, en lisant les documents qui
21 nous ont été envoyés dimanche, que la clause pour
22 approbation par la Régie, là, il y avait une
23 approbation prévue dans cette clause-là pour le
24 [REDACTED] Ça
25 arrive vite. Ça, c'est votre Regulatory deadline, à

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 43 - Me Hélène Sicard

1 moins d'avoir un avis d'extension. Alors, j'ai
2 plusieurs questions là-dessus qui tournent autour
3 de : est-ce que le contrat a été signé? Est-ce
4 qu'il est toujours en pourparlers? Prévoyez-vous
5 requérir l'autorisation de la Régie? Puis on est
6 rendu au dix-neuf (19) octobre, là. Si vous avez
7 besoin d'une autorisation pour le [REDACTED]
8 [REDACTED], vous prévoyez faire ça quand? Ou avez-vous eu
9 une clause d'extension puis quelle est-elle?
10 M. VINCENT REGNAULT :

11 R. Maître Sicard, donc, le contrat est effectivement
12 toujours en pourparlers. La date du [REDACTED]
13 [REDACTED] ne tiendra pas, elle sera modifiée.

14 Q. [67] Mais elle ne l'est pas, à l'heure actuelle?

15 R. Elle ne l'est pas, non, bien on a un contrat qui
16 est en pourparlers, madame, Maître Sicard, donc...

17 Q. [68] O.K.

18 R. ... il n'y a évidemment pas d'engagements pris par
19 personne, ça va faire partie des modifications qui
20 vont devoir être prises puis... encore une fois,
21 puis je vais le répéter à plusieurs reprises, là.
22 Ici, on agit de la plus grande bonne foi. On est
23 tout à fait conscient des décisions qui ont été
24 rendues par la Régie, des paramètres qui nous ont
25 été fixés et on va les respecter.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 44 - Me Hélène Sicard

1 Donc, ce contrat-là, à l'heure actuelle,
2 sort du un pour cent (1 %). Il fera... selon toute
3 probabilité, il va sortir du un pour cent (1 %). Il
4 fera l'objet d'une demande particulière
5 d'approbation par la Régie pour pouvoir injecter à
6 la date qu'on souhaite qu'il injecte, c'est-à-dire
7 le premier [REDACTED], donc... oui.

8 Q. [69] Donc, vous visez toujours, pour ce contrat-là,
9 le [REDACTED]

10 R. À l'heure actuelle, oui. On essaie, le plus
11 possible, de répondre à la demande actuelle de la
12 clientèle, d'avoir du GNR...

13 Q. [70] Du GNR.

14 R. ... ce qu'on essaie de faire.

15 Q. [71] Je passe maintenant à la pièce B-374. Vous
16 écrivez, à la page 1 :

17 Le critère du volume établi dans la
18 décision D-2019-057, soit soixante
19 millions de mètres cubes (60 Mm3)
20 contractés, n'a pas à être calculé en
21 fonction de l'ordre chronologique de
22 la signature des contrats.

23 Pouvez-vous expliquer pourquoi ce volume,
24 soixante millions de mètres cubes (60 Mm3) n'aurait
25 pas à être calculé en fonction de l'ordre

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 45 - Me Hélène Sicard

1 chronologique de la signature des contrats, alors
2 que votre propre proposition à l'étape B, tel que
3 soulignée par la Régie au paragraphe 288 de sa
4 décision, disait :

5 Ainsi, dans le cadre de la stratégie
6 de court terme étudiée à l'étape B,
7 tout nouveau contrat
8 d'approvisionnement...

9 Donc, un nouveau, c'est un après l'autre,
10 c'est ce que je comprends, en GNR,

11 ... devrait respecter les critères
12 suivants :
13 Quantité : l'ajout du volume annuel de
14 GNR du nouveau contrat fait en sorte
15 que l'approvisionnement global de GNR
16 ne dépasse pas un pour cent (1 %) des
17 volumes totaux prévus distribués.

18 Si vous préférez que maître Thibodeau
19 aborde son argument, je vais comprendre, mais si
20 vous pouvez m'expliquer la philosophie affaire de
21 l'interprétation de ce texte, j'aimerais ça
22 l'entendre de vos témoins.

23 Me PHILIP THIBODEAU :

24 J'allais évidemment faire une intervention.

25 Évidemment l'interprétation du texte ou de la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 46 - Me Hélène Sicard

1 décision de notre témoin, je vous sou mets là que ça
2 m'appartient à moi et je vais en parler dans la
3 plaidoirie. Et vous vous réferez à la pièce B-0374.
4 En fait, les explications, la position d'Énergir
5 s'y retrouve. Maintenant, comme vous avez pu le
6 constater c'est en grande partie des arguments
7 juridiques, de nature juridique. Donc, pour cet
8 aspect-là on va venir en discuter en plaidoirie.
9 Me HÉLÈNE SICARD :
10 Maître Thibodeau, je ne cherche pas - puis Madame
11 la Présidente - les arguments juridiques, je
12 cherche à savoir s'il y a des motifs d'affaires
13 sérieux qui ont été utilisés pour prendre des
14 décisions autrement.
15 Me PHILIP THIBODEAU:
16 Quand vous dites « pour prendre des décisions
17 autrement », vous voulez dire quoi?
18 Me HÉLÈNE SICARD :
19 Bien, c'est que je comprends que ce que vous nous
20 dites c'est que vous allez pas nécessairement
21 suivre l'ordre de signature des contrats dans votre
22 réponse à l'engagement B-374, alors je cherche à
23 savoir s'il y avait des motifs d'affaires ou une
24 logique corporative ou commerciale qui n'est pas
25 juridique, qui a sous-tendu ou justifié cette

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 47 - Me Hélène Sicard

1 analyse-là.
2 Me PHILIP THIBODEAU:
3 Je comprends votre question. En fait, je vais
4 laisser le témoin répondre. Pour la partie : est-ce
5 qu'on doit y aller en ordre chronologie - en fait,
6 on exprime notre position, nous, dans la lettre que
7 j'ai envoyée vendredi dernier et les arguments
8 juridiques expliquent pourquoi, selon nous, ce
9 n'est pas en ordre chronologique de signature des
10 contrats, dans la mesure où il y a des clauses
11 conditionnelles à l'approbation de la Régie.
12 Maintenant, on peut demander au témoin quel
13 est l'impact ou c'est quoi les raisons qui
14 expliquent qu'on n'y va pas nécessairement en ordre
15 chronologique au niveau affaires, ça, j'ai pas
16 d'enjeu.
17 M. VINCENT REGNAULT :
18 R. Donc, en fait, deux petits éléments peut-être plus
19 factuels ou en réponse à la question de maître
20 Sicard. Donc, je vous référerai à la...
21 essentiellement la réponse à l'engagement auquel
22 Énergir a souscrit il y a quelques jours, donc à la
23 page 4, la pièce Gaz Métro 2, document 37. Vous
24 m'excuserez, j'ai pas la cote Régie.
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 48 - Me Hélène Sicard

1 Me HÉLÈNE SICARD :
2 Q. [72] Pourriez-vous nous détailler c'est quoi le
3 document un petit peu plus qu'on puisse le
4 retrouver?
5 R. B-0374.
6 Q. [73] Ah, O.K.
7 R. Donc, en fait, ici on y réfère, cette pièce-là on y
8 réfère à un certain nombre de critères qui ont été
9 considérés par Énergir, donc, le prix, les volumes
10 disponibles, le terme, le moment prévu du début de
11 l'injection et je vous dirais, qu'une des choses
12 qui nous guident particulièrement, c'est d'être en
13 mesure de répondre aux souhaits de notre clientèle,
14 je pense aussi aux souhaits de la société
15 québécoise et du gouvernement de voir le GNR être
16 distribué par Énergir le plus rapidement possible
17 et nous avons donc privilégie dans la mesure du
18 possible les contrats avec des dates d'injection
19 les plus rapprochées, à une seule exception près
20 qui est plus amplement expliquée dans l'engagement
21 en question auquel nous avons souscrit et répondu
22 par la suite.
23 Q. [74] C'est votre explication, ça complète. O.K.
24 R. Maintenant.
25 Q. [75] Je m'excuse, Madame la présidente, j'essaie de

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 49 - Me Hélène Sicard

1 faire du ménage pour avancer.
2 Bon alors, vous indiquez ensuite, toujours
3 à B-0374, toujours à la page 1:
4 Les contrats qui excèdent les
5 caractéristiques approuvées dans la
6 décision D-2020-57 peuvent être
7 conclus et signés avant d'avoir été
8 approuvés par la Régie dans la mesure
9 où ces contrats sont conditionnels à
10 l'approbation de la Régie.
11 Vous nous avez soumis une série de textes, de
12 clauses là et je veux dire que je les ai regardés
13 rapidement, j'ai reçu ça dimanche. Je constate que
14 les clauses sont différentes d'un contrat à
15 l'autre. C'est correct?
16 R. Je fais la même lecture que vous des mêmes
17 documents, Maître Sicard.
18 Q. [76] O.K. Donc, les... c'est... Maintenant,
19 plusieurs contrats... Puis, vous avez... Il y en a
20 un, entre autres, vous nous avez dit qu'il n'y
21 avait pas de clauses, parce que c'était signé
22 avant. Mais plusieurs contrats sont listés comme
23 sujets à approbation. [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 50 - Me Hélène Sicard

1 [REDACTED]
2 [REDACTED]
3 [REDACTED] Entendez-vous les soumettre, ces
4 contrats, en bloc, à la Régie? Et qu'attendez-vous
5 pour les soumettre à l'approbation de la Régie?
6 Mme CAROLINE DALLAIRE :
7 R. En fait, je vous dirais que du côté réglementaire,
8 il y a une réalité à considérer, hein. Energir a
9 vraiment la volonté d'avancer, d'aller de l'avant
10 pour arriver à fixer toutes les balises qui vont
11 permettre à la filiale GNR de prendre son essor. Et
12 une de ces balises-là, qui est extrêmement
13 importante, c'est le tarif pour la vente de GNR à
14 nos clients. Donc, l'étape « C » dans le présent
15 dossier.
16 Et la réalité étant ce qu'elle est, ce sont
17 les mêmes gens qui travaillent sur les différents
18 aspects du dossier, que ce soit le dépôt pour
19 approbation d'un contrat à la Régie ou encore la
20 rédaction des compléments de preuves, là, pour le
21 tarif. Et je ne pense pas me tromper en disant que
22 la réalité est probablement la même, aussi, du côté
23 de la Régie. Et on le sait, ce sont les mêmes
24 régisseurs qui reçoivent nos demandes.
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 51 - Me Hélène Sicard

1 Donc, deux choses : on a essayé de
2 prioriser ce sur quoi nos équipes travaillent et on
3 a voulu, aussi, s'assurer que nos demandes à la
4 Régie ne retardent pas l'étude, par celle-ci, de
5 l'étape « C ».
6 Donc, étant donné qu'au niveau des contrats
7 signés, mais non encore approuvés par la Régie, il
8 n'y avait pas vraiment d'urgence. Le choix a été
9 fait de ne pas les déposer tout de suite, mais bien
10 sûr, ça devra être fait dans les semaines, les mois
11 à venir, là, dépendamment des contrats. Dans
12 certains cas, je pense qu'on va déposer en bloc.
13 Peut-être que dans d'autres, par contre, ça fera
14 l'objet du dépôt d'un seul contrat. Mais cette
15 stratégie-là n'a pas encore été fixée.
16 Q. [77] O.K. Maintenant, pouvez-vous me confirmer, par
17 contre, que si ces contrats-là étaient ajoutés,
18 étaient considérés approuvés, bien, le prix qui
19 serait fixé à l'étape C pourrait être bien
20 différent de tourner autour de quinze dollars
21 (15 \$) dans le sens où plusieurs de ces contrats
22 pourraient avoir une incidence à la hausse sur le
23 coût moyen de votre GNR pour chaque année?
24 R. Effectivement, l'ajout de contrats peut avoir un
25 effet sur le prix inévitablement. Il va falloir

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 52 - Me Hélène Sicard

1 s'assurer à ce moment-là de l'effet. Et, bon, on
2 pourra rétablir le prix en conséquence. Si ça
3 dépasse le quinze dollars (15 \$), il va falloir
4 automatiquement le soumettre à l'approbation de la
5 Régie. C'est dans les règles. Et Energir va aussi
6 s'assurer d'être capable de revendre ce GNR-là à
7 ses clients.
8 Q. [78] Revendre à ses clients?
9 R. Revendre à ses clients, moi, je dois comprendre
10 clients volontaires. Mais on reviendra...
11 Q. [79] Alors, je dois comprendre que votre position
12 n'est pas à l'effet que la Régie et les
13 intervenants devraient pouvoir s'assurer du respect
14 du critère du coût moyen de quinze dollars (15 \$)
15 lors de l'ajout de chaque nouveau contrat dans
16 l'ordre où ces contrats sont signés?
17 Me PHILIP THIBODEAU :
18 Est-ce que vous pouvez répéter la question? Je ne
19 suis pas sûr d'avoir saisi non plus.
20 Me HELENE SICARD :
21 Q. [80] Je vais vous la poser autrement. Seriez-vous
22 d'accord avec le fait que la Régie et les
23 intervenants devraient pouvoir s'assurer du respect
24 du critère du coût moyen de quinze dollars par
25 gigajoule (15 \$/GJ) lors de l'ajout de chaque

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 53 - Me Hélène Sicard

1 nouveau contrat? Moi, je comprends de votre
2 témoignage que vous n'êtes pas d'accord avec ça.
3 Mais confirmez ou infirmez! Et j'achève, Madame la
4 Présidente. Je ne reviendrai pas en arrière sur mes
5 autres questions que j'ai laissé tomber.
6 LA PRÉSIDENTE :
7 Parfait. De toute façon, vous êtes la première.
8 Alors, vous êtes celle qui tracez le chemin pour
9 tous les autres. Vous allez peut-être enlever des
10 questions à d'autres.
11 Me HELENE SICARD :
12 J'espère.
13 Mme CAROLINE DALLAIRE :
14 R. Donc, je vais essayer de faire une réponse claire
15 pour pas qu'on se mêle. On ne pense pas que c'est
16 en ordre chronologique de signatures de contrats
17 entre Energir et le producteur. Par contre, lorsque
18 Energir souhaite considérer ce contrat-là pour
19 vente, pour la vente à ses clients volontaires pour
20 que ce soit inclus dans le prix, automatiquement,
21 la Régie doit pouvoir et les intervenants vérifier,
22 est-ce que ce contrat-là respecte les clauses, si
23 c'est à l'intérieur des trois critères, et si non
24 pouvoir approuver le contrat et pouvoir constater
25 l'impact sur le prix. Ça, ça doit pouvoir être

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 54 - Me Hélène Sicard

1 vérifié à chaque fois qu'Énergir veut ajouter un
2 nouveau contrat dans sa banque de contrats utilisés
3 pour la revente.

4 Q. [81] Je dois comprendre de ce que vous me dites
5 que, bon, Énergir négocie différents contrats. Tout
6 à coup vous avez un contrat qui est avantageux.
7 Alors, vous dites, bon, celui-là, on le signe puis
8 on le met dans la colonne « n'a pas à être approuvé
9 par la Régie », puis, ça, je l'ajoute puis je
10 considère le prix. Tout à coup, j'arrive puis le
11 lendemain matin, ou la veille, j'ai signé un autre
12 contrat puis, là, tout à coup je regarde ce
13 contrat-là par rapport à celui où je viens de
14 mettre « oui » qui a un prix plus élevé, et je
15 dis : Ah... celui-là, je ne l'inclurai pas dans ma
16 banque de contrats approuvés par la Régie, je vais
17 aller le faire préapprouver là, selon la décision.
18 Je vais aller le mettre « à approuver », ça fait
19 que ça n'a pas d'incidence sur mon coût puis mes
20 moyennes, puis le respect de mes conditions. Ça
21 fait que je le mets de côté, celui-là, puis je vais
22 attendre. C'est ce que vous faites?

23 R. Non, ce n'est pas ce qu'on fait. Maître Sicard, je
24 vous rappellerai la réponse qu'on vous a fournie à
25 la pièce B-0351 qui était une réponse à une

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 55 - Me Hélène Sicard

1 question de l'ACEF Québec...

2 Q. [82] Oui.

3 R. ... où vous avez les critères qui expliquent
4 comment on fait l'arbitrage entre les différents
5 contrats. Donc, c'est ce qu'on fait.

6 Q. [83] L'arbitrage était... En réponse à cette
7 question-là... Je me souviens de la question et de
8 la réponse, c'était en réponse à l'arbitrage par
9 rapport aux producteurs, pour accepter ou refuser
10 un contrat. Puis vous disiez : « Si vous ne le
11 refusez pas... » Et je vous lis votre réponse :

12 En effet, Énergir doit nécessairement
13 faire un arbitrage pour s'assurer de
14 maintenir le coût moyen le plus bas
15 possible. Pour ce faire, Énergir
16 analyse les offres[...]

17 Les offres.

18 [...] des producteurs.

19 Et non pas les contrats signés, je souligne.
20 selon quatre critères : Prix, volumes
21 disponibles, termes, le moment prévu
22 de début d'injection. Dans le cas où
23 l'une de ces caractéristiques ne
24 permettrait pas à Énergir de respecter
25 les caractéristiques approuvées par la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 56 - Me Hélène Sicard

1 Régie, l'offre du producteur serait
2 alors refusée ou serait déposée à la
3 pièce pour approbation par la Régie.

4 Alors, là, ce que vous me dites, c'est qu'au lieu
5 de refuser l'offre, vous pouvez la signer, déposer
6 à la pièce... Pas déposer en bloc, pas déposer,
7 éventuellement...

8 Moi, je comprends, là, que c'est déposé
9 pour pouvoir être intégré dans la moyenne des
10 contrats, le plus rapidement possible. Je ne
11 comprends pas qu'on accumule une série de contrats
12 à approuver. Corrigez-moi si j'ai tort, mais ce
13 n'est pas ce que j'avais compris de votre réponse.

14 R. Euh...

15 Q. [84] Je m'excuse...

16 R. Non, je m'excuse, je ne suis pas certaine de votre
17 question.

18 Q. [85] Bien, êtes-vous d'accord avec moi là que ce
19 que vous avez dit, ce n'est pas tout à fait ce que
20 vous venez de me dire. Que ce que vous avez dit,
21 c'est : « L'offre du producteur serait alors
22 refusée, dans un premier temps. »

23 R. Refusée ou déposée pour approbation à la pièce.
24 Donc, c'est ce que je vous ai dit.

25 Q. [86] Et non comptabilisé dans le total, en

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 57 - Me Hélène Sicard

1 attendant. O.K. Je m'excuse, je pars dans
2 l'argumentation là. Je m'excuse, Madame Dallaire,
3 mais je suis contente de savoir que vous êtes
4 revenue en salle publique et que vous avez donc été
5 épargnée et que la COVID ne vous a pas attrapée.

6 R. Effectivement, j'ai couru plus vite qu'elle.

7 Q. [87] C'est bien ça. Alors, donc, faites-vous, pour
8 chaque ajout d'un nouveau contrat, une projection
9 de coût moyen pour tous vos contrats engagés et
10 signés et de l'impact du nouveau contrat sur ce
11 coût moyen au moment où débute les livraisons du
12 nouveau contrat pour les années subséquentes?

13 C'est-à-dire que je ne parle pas juste des
14 contrats où il y a un « oui » là. Donc,
15 préapprouvés par la Régie. Quand vous ajoutez un
16 nouveau contrat, faites-vous une projection de coût
17 pour votre coût moyen de tous les contrats engagés
18 et signés et de l'impact de ce contrat sur votre
19 coût moyen, dans les années à venir. C'est un peu
20 le...

21 Peut-être, ça rejoint la question qu'on
22 vous a posée lors des dernières audiences où vous
23 m'avez dit... J'ai compris que vous le faisiez, à
24 ce moment-là. Je peux ressortir les notes sténo,
25 mais je voudrais juste que vous me reconfirmiez que

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 58 - Me Hélène Sicard

- 1 vous faites ça.
2 R. Oui, on le fait bien.
3 Q. [88] Est-ce que ce document-là que vous faites, est
4 déposé à la Régie? Ou est disponible pour les
5 intervenants?
6 R. Non.
7 Q. [89] Est-ce que vous auriez objection à le rendre
8 disponible, évidemment, de manière confidentielle
9 là, peut-être, mais qu'on puisse suivre ce que vous
10 avez calculé, ce que ça donne, avec les contrats
11 signés?
12 R. Pour l'instant, c'est de la négociation avec nos
13 parties prenantes, donc, ce que je vous dis ou ce
14 que je vous promets, en fait, ce qui est certain,
15 c'est qu'au moment où ces contrats-là vont être
16 considérés pour la revente à nos clients, et donc
17 inclus dans le calcul du prix, toute cette
18 démonstration va vous être faite avec les prix, les
19 volumes, et cetera, l'ensemble du portefeuille de
20 projets approuvés et inclus dans le prix, pour vous
21 démontrer comment le calcul est fait et l'impact
22 sur celui-ci.
23 Q. [90] Mais je comprends, donc, que ça n'inclurait
24 pas, ça, ce que vous nous offrez, tous les contrats
25 signés. Ma question était... pas les contrats qui

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 59 - Me Hélène Sicard

- 1 sont encore en négociation, là, mais les contrats
2 signés, qu'ils soient approuvés ou non par la
3 Régie, qu'on ait une idée de l'impact, là, de
4 l'ensemble de ce que vous avez signé.
5 R. Vous avez raison, ça n'inclurait pas tout. Ceci
6 étant dit, je vous soumetts que la pièce déposée, le
7 grand tableau avec les volumes, les années, et
8 cetera, dont on a parlé en début d'audience, vous
9 avez tout ce qu'il faut là-dedans pour venir
10 calculer les informations que vous recherchez.
11 Q. [91] O.K. Alors, j'ai compris de vos réponses et de
12 votre réponse à l'engagement 4, que si vous signez
13 un nouveau contrat et que celui-ci ne vous permet
14 pas de respecter le coût moyen cible de quinze
15 dollars le gigajoule (15 \$/GJ) ou implique un
16 dépassement du soixante millions de mètres cubes
17 (60Mm3) vous le signez quand même mais le mettez en
18 attente d'une approbation de la Régie, si le
19 contrat vous apparaît intéressant, là, évidemment?
20 M. VINCENT REGNAULT :
21 R. Exact.
22 Q. [92] O.K.
23 Me PHILIP THIBODEAU :
24 Juste apporter une précision, quand vous dites
25 « vous le mettez en attente » je dirais en fait

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 60 - Me Hélène Sicard

- 1 qu'on le rend conditionnel à l'approbation de la
2 Régie.
3 Me HÉLÈNE SICARD :
4 À l'approbation de la Régie, oui, c'est ça.
5 Q. [93] À votre tableau, vous indiquez un prix moyen
6 pondéré de treize (13)...
7 LA PRÉSIDENTE :
8 Je vais juste faire un... Maître Thibodeau, vous
9 pouvez poser des questions au témoin en
10 réinterrogatoire, mais vous ne pouvez pas
11 témoigner. On va laisser ça pour les témoins.
12 Me PHILIP THIBODEAU :
13 Oui.
14 Me HÉLÈNE SICARD :
15 Q. [94] Je m'excuse, Madame la présidente. À votre
16 tableau, vous indiquez un prix moyen pondéré de
17 [REDACTED]
18 Pour obtenir ce prix, avez-vous inclus
19 tous les contrats signés, approuvés ou non, ou
20 juste les contrats approuvés?
21 Mme CAROLINE DALLAIRE :
22 R. À quel tableau vous faites référence, Maître
23 Sicard?
24 Q. [95] Alors, c'est cette pièce où nous étions tout à
25 l'heure, là, GM-2, document 31, qui est B-382.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 61 - Me Hélène Sicard

- 1 Alors, je vais dans le bas complètement et j'ai,
2 dans la colonne, prix à la signature, gigajoule,
3 vous avez [REDACTED] pour
4 le prix pondéré, contrats signés.
5 Et ma question était de vous faire
6 confirmer : est-ce que ce sont les contrats signés,
7 qu'ils soient approuvés ou pas, qui vous donnent
8 une moyenne pondérée de [REDACTED]
9 [REDACTED] ou si c'est juste les
10 contrats préapprouvés?
11 R. En fait, on réalise que ce prix-là, Maître Sicard,
12 on s'excuse, n'a pas été remis à jour, suite à la
13 mise à jour de la pièce. Oui, votre interprétation
14 était bonne, donc, ça devait inclure tous les
15 contrats signés, mais non encore approuvés, mais
16 tous les contrats signés et, là, on aurait dû
17 ajouter le contrat de [REDACTED] et [REDACTED] qui
18 n'ont pas été ajoutés, donc, le prix devrait être
19 un peu différent du [REDACTED].
20 [REDACTED].
21 Q. [96] Pouvez-vous nous donner le prix, quitte à
22 prendre un engagement, là, le prix, je comprends
23 que ça... donc, si ça inclut [REDACTED], je comprends
24 donc que ça, c'est tous les contrats signés, qu'ils
25 aient été préapprouvés par la décision, selon vous,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 62 - Me Hélène Sicard

1 ou pas, donc, c'est les contrats à approuver et
2 inclus et pouvez-vous nous donner le nouveau prix?
3 Si vous ne l'avez pas tout de suite, vous pouvez
4 nous le donner un peu plus tard aujourd'hui, là,
5 juste ne pas l'oublier.

6 Alors, ce serait, Madame la Greffière,
7 l'engagement 1. Est-ce qu'il y a un problème avec
8 ça?

9 LA GREFFIÈRE :
10 Non, c'est parfait.

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Okay. Alors, engagement 1, donner le prix pondéré
13 contrat signé qui remplace le prix de [REDACTED]
14 [REDACTED] dollars par gigajoule

15
16 Q. [97] Puis je présume que vous allez nous donner
17 également le prix révisé pour... attendez, pour le
18 sou par mètre cube (1¢/m³) également? Je présume
19 que les deux... je présume que les deux... je vous
20 vois faire oui de la tête, là, mais c'est parce
21 qu'on...

22 R. Oui, on va vous donner les deux, en cents par mètre
23 cube et en dollars par gigajoule.

24
25 E-1 Énergir Donner le prix pondéré contrats signés

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 63 - Me Hélène Sicard

1 qui remplace le prix de [REDACTED]
2 [REDACTED]
3 [REDACTED]; donner le prix
4 cents par mètre cube également
5 (demandé par l'ACEFQ).
6

7 Q. [98] O.K. Alors, ça, ces questions-là, vous avez
8 répondu, ça excluait deux contrats. O.K. Vous nous
9 dites à B-074, page 4 :

10 Énergir soumet respectueusement
11 qu'elle dispose d'une discrétion dans
12 la détermination des contrats qui
13 seront ultimement considérés dans le
14 calcul du soixante millions de mètres
15 cubes (60 Mm³) approuvés par la Régie.
16 Dans la mesure où les contrats choisis
17 par Énergir respectent les
18 caractéristiques approuvées par la
19 Régie, cette dernière ne peut lui
20 imposer de préférer un contrat
21 spécifique par rapport à un autre.

22 Maître Thibodeau, je vous vois vous avancer pour
23 vous objecter, là, mais je veux entendre de façon
24 candide de la part des témoins ce que ça signifie
25 pour Énergir de pouvoir procéder de cette façon-là

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 64 - Me Hélène Sicard

1 dans la gestion de son acquisition de GNR à ce
2 stade-ci du dossier et pourquoi ça vous serait
3 utile de vivre avec cette façon de procéder plutôt
4 que d'aller contrat par contrat, d'exercer cette
5 discrétion-là.

6 M. VINCENT REGNAULT :

7 R. Bien, je vous dirais, simplement exprimé, ce qu'on
8 souhaite faire c'est d'être en mesure le plus
9 rapidement possible de répondre à la plus grande
10 partie possible de la demande manifestée par la
11 clientèle, c'est pour ça qu'on va favoriser des
12 contrats par rapport à d'autres en fonction des
13 dates d'injection qui sont prévues dans les
14 différents... dans les différents projets. Donc,
15 d'un point de vue commercial, c'est essentiellement
16 la liberté ou l'explication derrière... au-delà de
17 toutes les questions juridiques qui seront
18 amplement traitées par les procureurs. Mais je
19 pense que pour nous, d'avoir cette liberté-là c'est
20 de nous donner les coudees les plus franches
21 possibles pour répondre le plus vite possible à la
22 demande de la clientèle, aussi simplement que ça.

23 Q. [99] Okay. Mais tout à l'heure, vous... je
24 comprends, là, et je veux qu'on réponde à la
25 demande de la clientèle, c'est pas ça, mais tout à

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 65 - Me Hélène Sicard

1 l'heure, vous m'avez dit que vous avez pas vraiment
2 fait l'analyse encore de ce qu'est la demande de la
3 clientèle ou de ce qu'elle pourrait être, au-delà
4 des clients que vous avez à l'heure actuelle.

5 R. Ce n'est pas tout à fait exact. Il faut faire
6 attention à comment on reprend les paroles qui ont
7 été utilisées, là. Je pense que la demande du
8 soixante premier millions (60 M) a été non
9 seulement établie mais approuvée par la Régie. Donc
10 ce qu'on essaie de faire ici, aller dans des
11 contrats qu'on inclut dans le un pour cent (1 %)
12 pour essayer d'y répondre le plus rapidement
13 possible.

14 Q. [100] O.K. Maintenant ça c'est pour le soixante
15 millions (60 M) mais moi je comprends de votre
16 réponse que vous pourriez signer des contrats pour
17 cinq cent millions (500 M) de mètres cube puis
18 choisir lesquels qu'on traite le soixante millions
19 (60 M) de mètres cube tout simplement et décider
20 que les autres seront approuvés éventuellement?
21 J'essaie de voir où est la balance dans votre
22 gestion pratique de ce que vous faites avec ces
23 décisions-là.

24 R. Je ne suis pas sûr de bien vous suivre, Maître
25 Sicard. Mais bien franchement, effectivement,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 66 - Me Hélène Sicard

1 Energir, je pense, pourrait signer les contrats
2 jusqu'à hauteur de cinq cents millions (500 M) et à
3 sa charge, de devoir venir à la Régie de l'énergie
4 faire approuver... faire approuver les contrats. En
5 démontrant ce que souhaite voir la Régie, là. Puis,
6 je le dis depuis le début, là, on est très
7 conscient de la décision qui a été rendue au mois
8 de mars. Au mois de mai, pardon, sur le un pour
9 cent (1 %). On respecte cette décision-là. Peut-
10 être qu'on ne s'entend pas tous là-dessus, mais on
11 la respecte, de notre côté, on est convaincu. Et si
12 jamais on a des contrats qui dépassent ces
13 paramètres-là, on viendra à la Régie les faire
14 approuver. C'est ça. Tout simplement.

15 Q. [101] O.K. À la page 5, vous dites : « Energir a
16 priorisé les contrats inclus dans le un pour cent
17 (1 %), en fonction des dates de début
18 d'injection. » Je ne suis pas dans la même pièce,
19 là, Madame Lebuis. C'est la pièce 274, dans
20 laquelle je suis, si je ne m'abuse. C'est bien ça.
21 Bon, je recommence :

22 Energir a priorisé les contrats inclus
23 dans le un pour cent (1 %), en
24 fonction des dates de début
25 d'injection, sauf : 1) afin d'être en

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 67 - Me Hélène Sicard

1 mesure de répondre le plus rapidement
2 possible à la demande croissante de la
3 cliente pour GNR. Pour le contrat qui
4 ne suit pas le critère de date de
5 début d'injection, Energir a choisi de
6 le privilégier, parce que le
7 producteur nécessitait un engagement
8 contractuel ferme aux fins de
9 l'obtention de son financement.

10 De quel contrat s'agit-il, dans votre liste? Avez-
11 vous entendu ma question?

12 R. Bien sûr.

13 Q. [102] O.K.

14 R. C'est le contrat [REDACTED].

15 Q. [103] O.K. Bon. Alors, justement, j'ai sauté des
16 questions sur ce contrat-là, que j'avais. Bon, ce
17 contrat a été signé le [REDACTED]

[REDACTED]

24 [REDACTED]. Alors, comment... Expliquez-
25 nous comment vous vérifiez que l'ajout de ce
contrat respecte les conditions établies par la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 68 - Me Hélène Sicard

1 Régie à l'étape « B », puisque [REDACTED]
2 [REDACTED]
3 [REDACTED]

4 Mme CAROLINE DALLAIRE :

5 R. En fait, c'est la même réponse que je vous ai
6 fournie plus tôt. Ce qu'on regarde, c'est la
7 capacité totale prévue au contrat. Donc, la colonne
8 des capacités 10,6 m3. Et plus le max, là. Je vois
9 que ce contrat-là à un... il peut dépasser de
10 vingt-cinq pour cent (25 %). Donc, on prend le max
11 prévu au contrat et c'est ce qui est considéré,
12 nonobstant le moment d'injection dans le réseau.

13 Q. [104] Mais quand vous dites : « Energir va
14 prioriser les contrats inclus dans le un pour cent
15 (1 %), en fonction des dates de début d'injection,
16 sauf 1)... ». Est-ce que je dois comprendre que
17 pour vous, prioriser les contrats dans le un pour
18 cent (1 %), pour deux mille vingt (2020), c'était
19 ce que vous compreniez à l'origine, puis là, vous
20 ajoutez un contrat qui arrive en vingt vingt et un
21 (2021)? Que ce contrat-là, là, déroge? Est-ce que
22 votre réponse, d'une certaine façon, à la règle que
23 vous vous étiez mise, d'avoir un pour cent (1 %)
24 soixante... donc soixante millions de mètres cubes
25 (60 Mm3) pour vingt vingt (2020)? Il ne rentre pas

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 69 - Me Hélène Sicard

1 dans le calcul.

2 R. Je ne suis pas sûr, je ne suis pas sûr de vous
3 suivre, Maître Sicard. Mais, je pense qu'on l'a
4 expliqué à quelques reprises là. On a trois grands
5 paramètres qui nous ont été imposés par la Régie
6 dans sa décision en mai dernier. Et Energir inclut
7 certains contrats dans ce un pour cent-là (1 %) qui
8 respectent ces paramètres-là. Donc, je...

9 Ça, je pense que, ça, c'est la réponse que
10 je vous donnerais là. Puis si vous avez des choses
11 de très précises, peut-être être plus précise là,
12 mais à l'heure actuelle, moi j'écoute votre
13 question puis je reviens encore toujours à ça. Il y
14 a trois grandes caractéristiques qui ont été
15 imposées par la Régie et Energir choisit et
16 priorise des contrats en fonction de ces... d'un
17 certain nombre de critères dans la mesure où les
18 contrats répondent à ces trois conditions-là.

19 Q. [105] O.K. Alors, pour vous, le un pour cent (1 %)
20 là... C'est parce que vous nous dites :
21 Energir a priorisé les contrats inclus
22 dans le un pour cent (1 %), sauf un.
23 Est-ce que je dois comprendre que ce contrat [REDACTED]
24 là, pour vous, n'était pas inclus dans le un pour
25 cent (1 %)? Mais, vous l'avez...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
 HUIS CLOS - 70 - Me Hélène Sicard

1 R. Ah! Il est inclus.
 2 Q. [106] ... quand même...
 3 R. Il est inclus. Il est inclus.
 4 Q. [107] Même si sa date d'injection est beaucoup plus
 5 loin?
 6 R. Sa date d'injection n'est pas beaucoup plus loin.
 7 Q. [108] Une année, une année plus loin.
 8 R. Sa date d'injection... sa date d'injection n'est
 9 pas beaucoup plus loin, Maître Sicard. Vous
 10 regarderez la colonne des dates de début de
 11 l'injection. Elle est un mois plus loin que les
 12 autres contrats qui ont été priorisés par Energir
 13 inclus dans le un pour cent (1 %).
 14 Q. [109] Elle est dans l'année tarifaire vingt vingt
 15 et un (2021) plutôt que dans l'année vingt vingt
 16 (2020)? C'est correct? Je ne vous entends pas
 17 Monsieur Regnault.
 18 R. Un instant.
 19 Q. [110] Alors, dans la décision de la Régie, l'année
 20 de début d'injection ne fait pas partie des
 21 critères à respecter? On s'est assuré que tous les
 22 contrats que vous voyez là respectent les trois
 23 critères et que c'est à la Régie. O.K.
 24 O.K. Dans votre document, vous avez fourni
 25 des clauses de confidentialité. Et ça va être mes

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
 HUIS CLOS - 71 - Me Hélène Sicard

1 deux dernières questions, Madame la Présidente. Je
 2 veux juste trouver le document. Voilà! Je m'excuse
 3 là, je veux juste arriver à voir tout le monde
 4 quand même. Voilà!
 5 Alors, Madame la greffière, c'est... je
 6 n'ai pas la cote parce que ça nous a été envoyé en
 7 fin de semaine. Alors, ça devrait être les derniers
 8 documents déposés en réponse à des questions de la
 9 Régie. C'est le GM-1, document 27. Et je vais...
 10 Me PHILIP THIBODEAU :
 11 Si ça peut aider maître Sicard, c'est la pièce B-
 12 0379,
 13 Me HÉLÈNE SICARD :
 14 O.K. Chacun notre tour de trouver les numéros de
 15 pièces, alors B-0379. Et je vais aller à [REDACTED]. Tout
 16 d'abord, Madame la Présidente, juste pour préciser
 17 là, beaucoup de ces clauses-là qui sont dans ce
 18 document-là font référence à différentes clauses
 19 dans les divers contrat. Alors, ça demeure
 20 difficile à évaluer la nature sans pouvoir lire
 21 tout le reste du contrat. Alors, mes questions sont
 22 un petit peu sous réserve là. J'en aurai juste
 23 deux. Et une des raisons pour lesquelles je ne pose
 24 pas beaucoup de questions, c'est que je n'ai pas le
 25 bénéfice d'avoir tout le contrat devant moi. Et

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
 HUIS CLOS - 72 - Me Hélène Sicard

1 donc de pouvoir bien comprendre la portée et la
 2 nature des clauses.
 3 Mais, celles-ci, ce qui me préoccupe, c'est
 4 que je sais qu'il y a déjà un contrat avec [REDACTED] que
 5 vous avez mentionné comme étant préapprouvé par la
 6 Régie puis là ici, il était dans la liste là
 7 [REDACTED]
 8 [REDACTED]
 9 [REDACTED]
 10 [REDACTED]
 11 [REDACTED]
 12 [REDACTED]
 13 [REDACTED]
 14 [REDACTED]
 15 [REDACTED]
 16 [REDACTED]
 17 M. RAPHAEL DUQUETTE :
 18 R. Oui, c'est bien ça.
 19 Q. [111] O.K. Savez-vous de quel volume il s'agit?
 20 C'est parce que j'essaie de...
 21 R. Oui, ce serait environ la même quantité
 22 supplémentaire, donc un [REDACTED]
 23 [REDACTED]
 24 Q. [112] [REDACTED] Parce que
 25 j'essaie de comprendre, vous avez mis... Est-ce que

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
 HUIS CLOS - 73 - Me Hélène Sicard

1 cette clause est dans le contrat original où vous
 2 nous avez dit qu'il était inclus dans le respect
 3 des conditions?
 4 R. Donc, dans le contrat ce qui est prévu, c'est que
 5 [REDACTED] une fois que...
 6 [REDACTED]
 7 Q. [113] Mais écoutez...
 8 R. Oui.
 9 Q. [114] [REDACTED]
 10 [REDACTED]
 11 [REDACTED]
 12 [REDACTED]
 13 R. Oui, tout a fait.
 14 Q. [115] Alors, là, il y a une portion du... il y
 15 aurait [REDACTED] Et
 16 pour celui-là, il y a une clause d'approbation par
 17 la Régie?
 18 R. Tout à fait. Exactement. Donc, le volume
 19 supplémentaire devra faire... devra être approuvé
 20 par la Régie si la décision est prise d'aller de
 21 l'avant avec ces volumes.
 22 Q. [116] O.K. Maintenant, [REDACTED]
 23 [REDACTED] ... Attendez!
 24 [REDACTED]
 25 [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 74 - Me Hélène Sicard

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Maître Sicard, je comprends que c'est votre
3 dernière ligne de questions?
4 Me HÉLÈNE SICARD :
5 C'est ma dernière.
6 LA PRÉSIDENTE :
7 O.K.
8 Me HÉLÈNE SICARD :
9 C'est ma dernière question.
10 Q. [117] Vous mettez ici que :
11 [REDACTED], ce contrat ne contient
12 pas de conditions relatives à
13 l'approbation de la Régie. Il est
14 cependant à noter que ce contrat a été
15 conclu le [REDACTED].
16 [REDACTED].
17 Pourtant, vous le mettez dans les contrats à
18 approuver. Quel est le statut de ce contrat-là pour
19 le moment? Parce que vous le mettez dans les
20 contrats à approuver, mais vous nous dites qu'il
21 n'y a pas de clause pour qu'il le rend conditionnel
22 à son approbation. Alors, vous comptez faire quoi?
23 M. VINCENT REGNAULT :
24 R. Bien, ce qu'on compte faire évidemment, c'est de le
25 soumettre éventuellement pour approbation par la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 75 - Me Hélène Sicard

1 Régie, pour qu'il fasse l'objet d'une approbation
2 qui soit spécifique.
3 Q. [118] Pour quelle raison pour ne pas faire ça le
4 plus rapidement possible?
5 R. Je pense que, si ma mémoire est bonne, je pense que
6 madame Dallaire a répondu à cette question ou une
7 question très similaire, semblable il y a quelques
8 instants.
9 Q. [119] Pour les contrats en général. Mais, là, je
10 vous parle de ce contrat-là spécifique qui date
11 quand même de [REDACTED] puis
12 qui est toujours dans votre liste de contrats à
13 approuver, qu'on ne calcule pas pour le soixante
14 millions de mètres cubes (60 Mm3) puis pour le
15 quinze dollars (15 \$). C'est un des premiers
16 contrats que vous avez signé.
17 M. RAPHAËL DUQUETTE :
18 R. Donc, comme madame Dallaire le disait, ce contrat-
19 là va devoir être approuvé par la Régie. Et
20 pourquoi on ne l'a pas mis, maintenant? C'est...
21 Entre autres, vous le verrez là, la date de début
22 d'injection est plus tard là, on parle de [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] Donc, c'est pour ça que c'est un

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 76 - Me Hélène Sicard

1 petit peu plus long que prévu. Donc, c'est une
2 notion de temps, dans le cas de ce projet-là.
3 Q. [120] Mais je me trompe peut-être, mais moi,
4 forcément... Vous me dites [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
8 M. VINCENT REGNAULT :
9 R. Vous n'avez pas la bonne ligne, Maître Sicard.
10 Q. [121] [REDACTED]...
11 R. Premier [REDACTED]
12 Mme CAROLINE DALLAIRE :
13 R. Il faut se rappeler que ce sont les années
14 financières d'Energir, en haut du tableau. C'est
15 peut-être ce qui vous a mélangé dans les dates.
16 Q. [122] Non, non... [REDACTED]
17 [REDACTED] Je vais retourner au tableau là, parce
18 qu'il y a... Donnez-moi deux secondes, Madame la
19 Présidente, puis je...
20 LA PRÉSIDENTE :
21 Il va falloir que ça soit deux secondes parce que
22 j'ai un de mes ordinateurs...
23 Me HÉLÈNE SICARD :
24 Non, non.
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 77 - Me Hélène Sicard

1 LA PRÉSIDENTE :
2 ... la batterie vient de s'éteindre, alors...
3 Me HÉLÈNE SICARD :
4 Oh! O.K. [REDACTED]. Si vous regardez votre
5 tableau là. C'est peut-être que le tableau, vous
6 allez devoir le corriger, mais [REDACTED], j'ai
7 une injection dans le tableau qui est à la fin de
8 la pièce... B-382, le tableau révisé, il y a une
9 [REDACTED]
12 M. RAPHAËL DUQUETTE :
13 R. [REDACTED]
[REDACTED]
19 Q. [123] Voilà!
20 R. ... [REDACTED] Voilà.
21 Q. [124] Voilà... O.K. C'est parce que quand...
22 O.K.... c'est bien ça. Alors, si vous n'avez pas
23 d'autre réponse, Madame la Présidente, ça termine
24 pour moi. Je vous remercie.
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 78 - Me J.-P. Therriault

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Je vous remercie Maître Sicard. Il est dix heures
3 quarante (10 h 40). On va prendre la pause et puis
4 on reviendra avec maître Therriault pour la FCEI.
5 On va prendre une pause de quinze (15) minutes.
6 Donc, à dix heures cinquante-cinq (10 h 55), on va
7 revenir à l'audience. Alors, bonne pause.
8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9
10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11 LA PRÉSIDENTE :
12 Maître Therriault, ça va être à vous.
13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :
14 Bonjour, Madame la Présidente, Madame et Monsieur
15 les régisseurs. Jean-Philippe Therriault pour la
16 FCEI. Je veux tout d'abord remercier maître Sicard
17 pour ses excellentes questions, dont certaines ont
18 répondu à certaines des questions que je voulais
19 moi-même poser au panel d'Énergir. Ce ne sera donc
20 pas très, très long, je crois, comme contre-
21 interrogatoire. Je vais reprendre là où a laissé
22 maître Sicard. Donc, si je ne me trompe pas, à la
23 pièce B-0379 qui est la liste des clauses
24 conditionnelles. Et je vais revenir plus
25 spécifiquement sur le contrat de [REDACTED].

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 79 - Me J.-P. Therriault

1 Q. [125] Donc, je comprends du tableau qui a été
2 produit par Énergir, qui est B-0382, et les
3 réponses que vous avez données à maître Sicard que
4 ce contrat-là, il ne fait pas partie, il n'est pas
5 comptabilisé dans le un pour cent (1 %) et devra
6 faire l'approbation, devra faire l'objet d'une
7 approbation spécifique par la Régie et ce malgré le
8 fait qu'il ne contient pas de clauses
9 conditionnelles.

10 Est-ce que ce n'est pas un peu
11 contradictoire avec la position exprimée dans votre
12 réponse à l'engagement numéro 4 où, justement, ce
13 que Énergir vient dire, c'est que ce qui fait
14 qu'une capacité peut être considérée comme étant
15 contractée en fin de compte c'est le fait de lever
16 la clause conditionnelle présente au contrat?

17 M. VINCENT REGNAULT :

18 R. Donc... Excusez-moi! Bien franchement, je ne vois
19 pas de contradiction particulière. C'est sûr que,
20 dans toutes les règles, souvent, on doit faire
21 certaines exceptions, on explique pourquoi on fait
22 l'exception dans ce cas-ci à l'égard du contrat de
23 [REDACTED]. Puis monsieur Duquette, qui a témoigné juste
24 avant la pause, est venu ajouter quelques
25 indications additionnelles à l'égard de ce contrat-

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 80 - Me J.-P. Therriault

1 là particulier... de ce projet-là en particulier.
2 Q. [126] Donc, ce serait pour... le fait de ne pas
3 l'inclure, ce serait à cause de la date d'injection
4 qui serait [REDACTED] c'est
5 exact?

6 R. Il y a la question de la date d'injection, ça, vous
7 avez raison là-dessus. Mais il y avait aussi
8 d'autres éléments que monsieur Duquette a porté à
9 l'attention de la Régie, notamment la question du
10 financement de ce projet-là qui fait en sorte qu'il
11 y a une certaine incertitude qui l'entoure encore.

12 Q. [127] Je vous remercie. Mon autre question qui est
13 la même question en fait par rapport à deux
14 contrats. C'est par rapport au contrat [REDACTED] et au
15 contrat [REDACTED], je crois. Donc, à la pièce B-0379,
16 vous avez fourni une clause conditionnelle pour la
17 capacité additionnelle, donc la capacité qui serait
18 au-dessus de ce qui est prévu à votre tableau qui
19 est [REDACTED], si je ne me
20 trompe pas. Je vais juste vérifier. [REDACTED]
21 exactement. Et au-dessus de [REDACTED]
22 [REDACTED] Est-ce que le contrat avec [REDACTED] prévoit
23 également une clause conditionnelle pour cette
24 capacité, appelons-la la capacité initiale de
25 [REDACTED] millions de mètres cubes

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 81 - Me J.-P. Therriault

1 [REDACTED]
2 R. Donc, pour le premier [REDACTED]
3 [REDACTED], il n'y a pas de clause dans la
4 mesure ou on le considère inclus dans le premier un
5 pour cent (1 %). Puis la clause qui est indiquée à
6 la pièce que vous avez mentionnée tantôt vise
7 l'option que tant que le producteur qu'Énergir ont
8 pour obtenir ou acheter un [REDACTED]
9 [REDACTED]

10 Q. [128] Donc, si je comprends bien, la seule clause
11 conditionnelle, comme suspensive, qui se retrouve
12 au contrat avec [REDACTED], c'est par rapport à la
13 capacité additionnelle?

14 R. Exact.

15 Q. [129] Et, en fait, j'ai la même question pour le
16 contrat [REDACTED]. Est-ce que la capacité prévue à ce
17 contrat-là est également assujettie à une clause
18 conditionnelle?

19 M. RAPHAËL DUQUETTE :

20 R. Non, il n'y en a pas de... Il n'y a pas de... Ce
21 n'est pas conditionnel. Donc, celui-là aussi là,
22 les volumes sont considérés dans le un pour cent
23 (1 %).
24 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :
25 Je vous remercie. Donc, Madame la Présidente, ça

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 82 - Me Franklin S. Gertler

1 fait le tour des questions que je voulais posées au
2 panel des témoins.
3 LA PRÉSIDENTE :
4 Je vous remercie, Maître Therriault. Maître Paquet,
5 pour le GRAME?
6 Me GENEVIÈVE PAQUET :
7 Alors, bonjour. Le GRAME n'aura pas de question, je
8 vous remercie.
9 LA PRÉSIDENTE :
10 Merci. Maître Gertler, pour le ROÉÉ.
11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :
12 Bonjour. Vous me voyez, oui? Je suis là. Bonjour.
13 Il reste quelques petites questions de
14 clarification. Évidemment, maître Sicard a fait un
15 travail considérable.
16 Q. [130] Je veux juste... c'est surtout des
17 clarifications. Monsieur Regnault, j'aimerais juste
18 comprendre. Quand on parle que ça rentre dans le un
19 pour cent (1 %), ça ne rentre pas dans le un pour
20 cent (1 %).
21 Je voudrais juste que vous clarifiez, pour
22 nous, pour qu'est-ce que vous voulez dire parce que
23 des fois, je pense que c'est le un pour cent (1 %)
24 qui est dans le décret ou qui est dans le
25 règlement, que vous voulez dire. D'autres fois,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 83 - Me Franklin S. Gertler

1 j'ai l'impression que vous l'utilisez, comme ça,
2 comme étant une façon de référer à la décision
3 057, je pense, au mois de mai.
4 Et, alors, on a déjà un peu de difficulté à
5 suivre les morceaux qui se déplacent sur
6 l'échiquier. Vous pouvez juste expliquer qu'est-ce
7 que vous voulez dire par cela?
8 M. VINCENT REGNAULT :
9 R. On parle du un pour cent (1 %), en fait du soixante
10 millions de mètres cubes (60 000 000 m3) qui fait
11 partie des trois paramètres imposés par la Régie
12 dans sa décision de mai dernier, Maître Gertler.
13 Q. [131] Oui, mais quand vous dites que tels et tels
14 contrats rentrent dans le un pour cent (1 %), ça
15 veut dire que c'est couvert par la décision au mois
16 de mai?
17 R. Oui.
18 Q. [132] Ou ça va faire partie du un pour cent (1 %)
19 qu'à terme, on va avoir contracté pour rencontrer
20 l'exigence du règlement?
21 R. Quand je parle du un pour cent (1 %) ou quand on
22 parle du un pour cent (1 %), on réfère, en fait, au
23 volume de soixante millions de mètres cubes
24 (60 000 000 m2) qui fait partie des paramètres
25 indiqués dans la décision de la Régie de mai

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 84 - Me Franklin S. Gertler

1 dernier. On ne réfère pas au un pour cent (1 %) du
2 règlement, Maître Gertler.
3 Évidemment, c'est la même quantité là. Je
4 ne pense pas que ça soit une coïncidence là, mais
5 dans le cadre de la présente audience, quand on
6 réfère au un pour cent (1 %) ou aux soixante
7 millions de mètre cubes (60 Mm3), on réfère aux
8 caractéristiques des contrats approuvés par la
9 Régie.
10 Q. [133] O.K. Puis, à ce moment-là... Excusez-moi, je
11 suis, peut-être, moins intelligent que les autres
12 ou moins attentif, mais ça veut dire que, pour
13 vous, ces contrats-là devraient être comme... qui
14 rentrent dans le un pour cent (1 %), mais ils ne
15 sont pas encore fixes là?
16 C'est ça, vous allez vous déplacer, vous
17 faites entrer ou sortir des contrats de ce panier-
18 là pour établir la collection de contrats la plus
19 intéressante, avantageuse ou appropriée? C'est bien
20 cela?
21 R. Je me méfie toujours des gens qui disent qui ne
22 sont pas intelligents, Maître Gertler. En fait, il
23 y a une série de contrats qui ont été signés par
24 Energir et en fonction des dates d'injection qui
25 sont prévues, nous choisissons ou identifions les

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 85 - Me Franklin S. Gertler

1 contrats qui feront partie du premier soixante
2 millions de mètres cubes (60 Mm3).
3 Q. [134] O.K. Bien, là, puis dans le document de ce
4 matin, qui donne les différentes clauses qui sont
5 insérées dans les contrats, effectivement, il y en
6 a qui diffèrent, mais pour votre position, qu'aux
7 fins réglementaires, si je comprends bien, ils sont
8 tous - puis là, c'est maître Thibodeau qui va me
9 dire que c'est à lui - mais ils sont tous
10 équivalents juridiquement.
11 Me PHILIP THIBODEAU :
12 Je vais intervenir. Donc, je veux faire une
13 objection formelle à ce que l'on demande au client
14 de demander l'interprétation juridique des clauses,
15 telle que la question est formulée.
16 Me FRANKLIN S. GERTLER :
17 Q. [135] O.K. Bien, je... peut-être le formuler d'une
18 autre façon. Est-ce qu'ils sont... ils vous donnent
19 tous... ou vous permet de dire à la Régie que dans
20 tous les cas, vous avez la possibilité de ne pas
21 signer ou que la Régie reste avec les coudées
22 franches, là-dedans?
23 M. VINCENT REGNAULT :
24 R. Je vais laisser la question de l'interprétation aux
25 avocats, évidemment, puis à la Régie. Mais ce que

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 86 - Me Franklin S. Gertler

1 je peux vous dire, c'est que l'intention ou
2 l'objectif qui est derrière cette clause-là, quel
3 que soit le « wording » ou les mots qui sont
4 utilisés, c'est justement... c'est d'avoir cet...
5 C'est d'imposer cette condition-là, à l'entrée en
6 vigueur du contrat, à l'approbation de la Régie.
7 Donc, c'est l'objectif qui était derrière chacune
8 des clauses. Évidemment, les clauses diffèrent les
9 unes des autres, là. On a négocié des contrats avec
10 plusieurs contreparties. Il y a des avocats qui
11 sont impliqués de chacun des côtés, des
12 modifications qui sont proposées, éventuellement,
13 un « wording » qui est convenu. Mais l'objectif,
14 s'il y avait une intention - si je peux parler de
15 l'intention - c'était de, justement, de donner...
16 de conserver ses coudées franches à la Régie.
17 Q. [136] O.K. Et si je vais dans le document... Madame
18 Lebuis, il serait peut-être nécessaire d'afficher
19 le document... GM-1, le document 27. Dans la clause
20 qui concerne [REDACTED], je
21 pense que c'est... Excusez-moi. Page 2. C'est ça.
22 Celle-là, si je comprends bien... Le deuxième
23 paragraphe, dans celle-là, [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 87 - Me Franklin S. Gertler

1 [REDACTED]. Alors, est-ce
2 que c'est la même chose que les autres ou c'est
3 juste exprimé autrement ou... Comment ça marche?
4 R. Dans ce cas-ci bien particulier, le... En fait,
5 c'est relativement simple. Si la Régie n'approuve
6 pas le contrat, à ce moment-là, le contrat tombe à
7 l'eau. Ou en fait, si la Régie n'approuve pas les
8 caractéristiques du contrat, là, le... évidemment,
9 l'engagement contractuel d'Énergir va disparaître.
10 Ou le... fournisseur, le producteur a la
11 possibilité d'accorder un délai additionnel à
12 Énergir pour tenter d'obtenir une nouvelle
13 approbation réglementaire.
14 Q. [137] Maintenant, pour celle qui est juste en
15 haut : le [REDACTED], je ne sais pas, c'est dans l'état
16 de Maine, si je comprends bien, là, Gaz... je ne
17 sais pas trop quoi, là, dans l'état de Maine, vous
18 indiquez dans la pièce : « Non applicable, car
19 inclus dans le un pour cent (1 %) ».
20 Et, là, je reviens un peu à qu'est-ce que
21 je vous ai posé tout à l'heure. Qu'est-ce que ça
22 veut dire exactement, est-ce qu'on doit comprendre
23 que même si vous conservez une faculté de sortir ou
24 de faire entrer des contrats, selon vous, là, c'est
25 votre position, que celle-là va rester, ne bougera

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 88 - Me Franklin S. Gertler

1 pas. Est-ce que c'est ça que ça veut dire?
2 R. Bien oui, vous avez raison, Maître Gertler, c'est
3 ça.
4 Q. [138] O.K. Alors, mais est-ce que c'est, à ce
5 moment-là, le seul et puis tous les autres sont
6 sujets à... à part Saint-Hyacinthe, peut-être, là,
7 je voulais dire (inaudible)...
8 R. On peut...
9 Q. [139] (Inaudible).
10 Me PHILIP THIBODEAU :
11 Pouvez-vous simplement, quand vous dites « tous les
12 autres », Maître Gertler, pouvez-vous identifier
13 lesquels contrats vous réferez, exactement?
14 Me FRANKLIN S. GERTLER :
15 Q. [140] Bien, là, je regarde, là, c'est... le
16 tableau, quand je dis « tous les autres », ceux qui
17 sont dans le tableau, tous les autres qui sont...
18 Me PHILIP THIBODEAU :
19 Vous voulez dire tous ceux qu'il y a un oui dans la
20 colonne, c'est ça?
21 Me FRANKLIN S. GERTLER :
22 Là, on n'est pas dans le même document, là, vous,
23 vous êtes dans quel document, là?
24 LA PRÉSIDENTE :
25 Je pense que maître Gertler fait référence au

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 89 - Me Franklin S. Gertler

1 tableau de la pièce B-0379 qui énumère les clauses
2 conditionnelles incluses au document de nature
3 contractuelle. Est-ce que je me trompe, Maître
4 Gertler.
5 Me FRANKLIN S. GERTLER :
6 Oui, c'est cela. Merci, Madame la présidente, là.
7 Mme CAROLINE DALLAIRE :
8 R. En fait, je vous amènerais à la pièce D-0374 qui
9 est le grand tableau.
10 LA PRÉSIDENTE :
11 Oui.
12 Mme CAROLINE DALLAIRE :
13 R. Si vous regardez la colonne qui porte le titre :
14 « Inclus dans les contrats dont les conditions
15 respectent la décision de l'étape B », donc...
16 Me FRANKLIN S. GERTLER :
17 Q. [141] O.K. Oui.
18 Mme CAROLINE DALLAIRE :
19 R. ... tous les contrats qui ont un « oui » sont ceux
20 considérés comme faisant partie du premier un pour
21 cent (1 %).
22 Me FRANKLIN S. GERTLER :
23 Q. [142] O.K. Excusez-moi, je ne regarde pas ma
24 caméra, je me suis à regarder la pièce, là, mais
25 O.K. Alors, pour tous les... O.K. Alors ceux-là

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 90 - Me Franklin S. Gertler

- 1 sont inclus, quand vous dites « inclus dans le un
2 pour cent (1 %), ça ne veut pas dire, ça ne veut
3 pas dire dans ce cas-ci seulement qui rencontrent
4 les critères de la décision du mois de mai, selon
5 vous, mais que vous... ils sont là pour rester, là,
6 dans les contrats qui vont former le un pour cent
7 (1 %), c'est ça?
8 M. RAPHAËL DUQUETTE :
9 R. Oui, donc, dans la mesure où ces contrats-là, où il
10 est prévu que ces contrats-là injectent, donc, ils
11 resteront inclus dans le un pour cent (1 %), tout
12 dépendant de la nature, là, des termes, des
13 contrats, là, qui auraient un terme de deux ans,
14 bien, à la fin du contrat, ils ne seraient plus
15 inclus dans ce un pour cent (1 %)-là, parce que nos
16 engagements contractuels seraient terminés.
17 Q. [143] Oui, O.K. On se comprend. Là, une autre...
18 Mme CAROLINE DALLAIRE :
19 R. Excusez-moi, juste une petite précision pour le
20 besoin des notes sténographiques, je vous ai donné
21 la mauvaise référence tantôt, quand je parlais du
22 grand tableau.
23 Je pense que vous avez regardé le bon,
24 Maître Gertler, mais je n'avais pas donné la bonne
25 référence.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 91 - Me Franklin S. Gertler

- 1 Q. [144] Alors, c'est lequel?
2 R. Je n'ai pas la...
3 Q. [145] La bonne, c'est laquelle, à ce moment-là?
4 R. Alors, j'ai juste la coté d'Energir 2 document
5 31...
6 LA PRÉSIDENTE :
7 Ça serait la pièce confidentielle, c'est la B-0383,
8 ou enfin...
9 Me FRANKLIN S. GERTLER :
10 Merci.
11 R. Merci beaucoup.
12 Q. [146] Maintenant, une question puis j'achève,
13 Madame la présidente, je pense, mais j'aimerais
14 comprendre, là, parce que ça commence à faire
15 beaucoup de va-et-vient à la Régie là tous ces
16 contrats puis l'approbation. J'aimerais juste, on a
17 parlé d'un prix dans la décision 57. Toutes ces
18 opérations-là réglementaires où est-ce qu'on
19 comptabilise puis qui paye le coût de cet exercice-
20 là de réglementaire? Est-ce qu'il y a... c'est
21 assumé par les clients du GNR volontaires ou si
22 c'est assumé dans le pot général des coûts de la
23 régulation?
24 Mme CAROLINE DALLAIRE :
25 R. En fait, les coûts de la réglementation, le coût

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 92 - Me Franklin S. Gertler

- 1 réglementaire de l'ensemble des dossiers est
2 couvert dans les tarifs de l'ensemble de la
3 clientèle d'Energir.
4 Q. [147] O.K. Puis est-ce qu'on a une idée là? Je ne
5 sais pas là, à tout hasard là. Est-ce que le
6 dossier 4008 jusqu'à maintenant ça a coûté combien?
7 Est-ce que vous le savez?
8 Me PHILIP THIBODEAU :
9 Écoutez, je vais m'interjecter ici là. Je ne crois
10 pas que... Je pense qu'on s'éloigne beaucoup d'un
11 contre-interrogatoire sur l'engagement 4 dans le
12 cadre du tarif provisoire ici qu'on tente d'établir
13 là. Donc, je vais m'objecter à la question telle
14 que formulée.
15 Me FRANKLIN S. GERTLER :
16 O.K.
17 Q. [148] Maintenant là, puis c'est un peu... Je
18 devance la Régie, c'est comme ça que les choses
19 sont faites. Mais, dans les décrets qui ont été
20 soumis par la Régie pour contre-interrogatoire, les
21 décrets sur les subventions à Energir pour le
22 raccordement des sources, finalement, de... allant
23 jusqu'à trente millions (30 M\$), si je ne me trompe
24 pas, des sources de GNR. Ainsi qu'il y a un autre
25 décret qui suit. Bien, on le voit en partie dans la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 93 - Me Franklin S. Gertler

- 1 pièce qui a été soumise par la Régie, mais c'est
2 incomplet, mais le numéro qui suit. Ces
3 subventions-là, est-ce qu'elles devraient entrer ou
4 affecter le prix qui serait payé par les... les
5 clients volontaires?
6 M. RAPHAËL DUQUETTE :
7 R. Donc, en réponse là, la subvention, oui, nous
8 permet de réduire les... les prix
9 d'approvisionnement étant donné qu'en ayant des
10 subventions, les coûts de production et d'injection
11 sont réduits. Donc, ça permet aux producteurs de
12 nous vendre le GNR à un prix plus intéressant ou,
13 en tout cas, plus faible.
14 Q. [149] Hum, hum. Et est-ce que les... qu'arrivera...
15 Les extensions, je ne les connais pas exactement.
16 Mais, est-ce que j'aurais raison de penser que,
17 avec ces extensions-là, il y a une possibilité
18 d'aller chercher d'autres clientèles aussi?
19 Industriel ou résidentiel, commercial.
20 R. Donc, oui, c'est possible. La réponse, c'est que
21 c'est possible dans certains cas.
22 Q. [150] O.K. Puis à ce moment-là, comment est-ce que
23 vous pensez que ça devrait être pris en compte dans
24 le tarif qui est chargé pour les clients
25 volontaires volontaires?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 94 - Me Franklin S. Gertler
Mme CAROLINE DALLAIRE :

- 1
2 R. Si je ne m'abuse, c'est l'an passé, la Régie a
3 approuvé une méthode de répartition des coûts pour
4 ces conduites-là sur lesquelles d'autres clients
5 pourraient être connectés, donc pour le calcul du
6 tarif de réception. Et c'est sûr qu'à ce moment-là,
7 ça va venir impacter le coût du producteur de GNR,
8 et donc le tarif négocié avec ce producteur-là de
9 GNR.
10 Q. [151] Ça, ça va être le prix ou le coût d'achat que
11 vous parlez auprès du producteur. Mais, moi, je
12 vous parle à ce moment-là du tarif qui doit être
13 chargé aux clients volontaires.
14 R. Donc, si le tarif avec le producteur change, ça va
15 être reflété dans le prix du GNR à la clientèle
16 volontaire aussi au moment où le calcul va être
17 fait en début d'année, avec l'entente des contrats
18 de GNR.
19 Q. [152] Donnez-moi une seconde, Madame la Présidente.
20 Je veux juste voir, je pense que j'ai terminé.
21 M. VINCENT REGNAULT :
22 R. On ne vous entend pas, Maître Gertler.
23 Q. [153] Quand vous ne m'entendez pas, je parle avec
24 mon analyste. C'est bon. Alors, juste une dernière
25 question sur les extensions de réseau. Avec la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 95 - Me Dominique Neuman

- 1 subvention, est-ce que la subvention couvre cent
2 pour cent des coûts de raccordement de ces sources
3 de GNR ou un autre morceau qui est chargé à ce
4 moment-là au producteur?
5 M. RAPHAËL DUQUETTE :
6 R. C'est quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des coûts
7 qui sont couverts.
8 Q. [154] O.K. Puis l'autre dix pour cent (10 %)?
9 R. Chargé dans le tarif de réception.
10 Q. [155] O.K. Un instant encore s'il vous plaît.
11 Merci, Madame la Présidente. Merci aux témoins.
12 C'est la fin des questions du ROEE. Merci.
13 LA PRÉSIDENTE :
14 Merci, Maître Gertler. Maître Neuman pour SÉ-AQLPA-
15 GIRAM.
16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :
17 Bonjour, Madame la Présidente, Madame et Monsieur
18 les régisseurs. Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA-
19 GIRAM. Je félicite également maître Sicard un peu
20 plus tôt qui a posé un très grand nombre de
21 questions qui étaient très utiles. Je vais
22 commencer d'abord par des questions pragmatiques.
23 Étant donné que la plaidoirie sera publique et que
24 nous aurons probablement à décrire certaines des
25 choses qui se trouvent au tableau de la page 39 de

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 96 - Me Dominique Neuman

- 1 la pièce confidentielle Énergir-2, Document 31, et
2 que ce sera très difficile de le faire sans nommer
3 des noms de projets, est-ce que ce serait possible
4 à Énergir aujourd'hui, avant les plaidoiries, de
5 déposer ce même tableau mais avec les numéros de
6 ligne, donc qui seraient pris à partir de la
7 version Excel? Comme ça, lorsqu'on parlera en
8 plaidoirie, on aura qu'à utiliser le numéro de
9 ligne pour décrire le projet dont on parle.
10 LA PRÉSIDENTE :
11 Je ne veux pas empêcher maître Thibodeau de déposer
12 les documents que vous souhaitez. Mais juste pour
13 vous dire, il est onze heures trente (11 h 30). On
14 a... Déjà avant le temps qu'on avait pris, les
15 argumentations, ça se terminait vers cinq heures
16 (5 h) aujourd'hui. On a pris quatre-vingt-dix (90)
17 minutes de retard. Il n'y aura pas de plaidoiries,
18 à moins d'un miracle de ménage qu'on fasse dans nos
19 propres questions sur l'heure du dîner, en toute
20 probabilité, il va y avoir seulement la partie à
21 huis clos, et les plaidoiries devront être par
22 écrit, parce qu'on ne finira pas... ce n'est pas
23 vrai qu'on ira jusqu'à huit heures (8 h) ce soir
24 pour faire l'ensemble des plaidoiries. Alors, je ne
25 veux pas empêcher maître Thibodeau s'il veut

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 97 - Me Dominique Neuman

- 1 déposer la pièce que vous avez requise, mais en
2 toute probabilité, on ne fera pas les plaidoiries
3 aujourd'hui.
4 Me DOMINIQUE NEUMAN :
5 Même si la plaidoirie est écrite, il faudrait quand
6 même qu'on puisse décrire publiquement de quoi on
7 parle. Et ça aiderait d'avoir les numéros de ligne.
8 Sinon, on va être obligé de révéler les noms des
9 projets et ce qu'on ne peut pas faire publiquement.
10 Me PHILIP THIBODEAU :
11 Est-ce que je peux prendre la parole?
12 Me DOMINIQUE NEUMAN :
13 Oui.
14 LA PRÉSIDENTE :
15 Allez-y.
16 Me PHILIP THIBODEAU :
17 Oui, je crois. On ne voit pas d'enjeu. Ça ne sera
18 probablement pas le tableau Excel là, qui est en
19 accès restreint, qui sera fourni. Il est fourni
20 évidemment la Régie là pour... euh... toujours en
21 soutien des pièces.
22 Me DOMINIQUE NEUMAN :
23 Non, non, une version PDF, mais avec les numéros de
24 lignes.
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 98 - Me Dominique Neuman

1 Me PHILIP THIBODEAU :
2 Ah... les numéros de lignes. Je ne suis pas calé en
3 informatique, mais je suis sûr qu'il y a des gens,
4 ici, plus futés que moi là-dessus qui vont être
5 capables de faire ça.
6 Me DOMINIQUE NEUMAN :
7 Oui... juste pour confirmer les lignes 10 à 13 dont
8 on parle, à un moment donné, de la part d'Énergir,
9 ce sont bien les projets [REDACTED]
10 [REDACTED] ? C'est bien ça?
11 Me PHILIP THIBODEAU :
12 Exact.
13 Me DOMINIQUE NEUMAN :
14 Et la ligne 14, c'est [REDACTED]
15 Me PHILIP THIBODEAU :
16 Oui, évidemment. Exact, aussi.
17 Me DOMINIQUE NEUMAN :
18 Q. [156] Oui. Est-ce que j'ai bien compris des
19 réponses qui ont été données à des questions
20 précédentes que si on parle de ce tableau.
21 Donc, dans la quatrième colonne, il y a des
22 « oui » et des « non » à approuver, que dans tous
23 les cas où est-ce que c'est écrit « oui », il
24 n'existe pas de clause rendant le volume
25 conditionnel? Et je tiens compte du fait que [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 99 - Me Dominique Neuman

1 [REDACTED], je sais qu'il y a une possibilité d'un volume
2 additionnel, ou il y a une clause conditionnelle,
3 mais ce n'est pas de ça que je parle, pour les
4 volumes qui sont indiqués, ici.
5 Par exemple, pour [REDACTED], c'est [REDACTED],
6 [REDACTED],
7 qu'il n'y a aucune clause qui rend l'approbation
8 conditionnelle?
9 Attendez, une, deux, trois, quatre, cinq,
10 six cas où c'est écrit « oui », bien, Saint-
11 Hyacinthe, évidemment, c'est déjà en vigueur, mais
12 dans tous les autres cas, il n'y a aucune clause
13 conditionnelle à l'approbation de la Régie?
14 M. RAPHAËL DUQUETTE :
15 R. Oui, pour l'ensemble de ces contrats-là, il n'y a
16 pas de clause, excepté pour le projet de Warwick où
17 il y avait une clause conditionnelle à
18 l'approbation de la Régie et on est donc passé
19 devant la Régie pour le faire approuver, ce qui a
20 été fait.
21 Q. [157] D'accord. Donc, ça veut dire que pour tous
22 les projets où le mot « oui » est indiqué dans
23 cette quatrième colonne, un « oui » ne pourra plus
24 devenir un « non »?
25 C'est-à-dire si jamais, demain, vous

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 100 - Me Dominique Neuman

1 trouvez un meilleur contrat et que vous aimeriez
2 passer ce contrat dans la catégorie des « oui », il
3 n'y a aucun des « oui » déjà existants qui va
4 devenir un « non »?
5 R. Donc, oui, c'est bien le cas et tous les contrats,
6 ou tous les projets vont rester « oui » jusqu'à la
7 fin du terme du contrat.
8 Q. [158] Également, quelques questions ont été posées,
9 tout à l'heure, concernant le projet [REDACTED]
10 [REDACTED], mais sauf erreur ce que je vais vous
11 demander n'a pas encore été demandé.
12 Comment se fait-il qu'Énergir ne soit pas
13 capable de déterminer si c'est un « oui » ou un
14 « non » pour [REDACTED]? Dont la date de début
15 d'injection estimée, je comprends qu'elle sera,
16 peut-être, retardée mais elle était indiquée pour
17 le premier (1er) décembre deux mille vingt (2020).
18 Qu'est-ce qui empêche de savoir si c'est un « oui »
19 ou un « non », on a le prix. On a la capacité.
20 Donc, j'essaie de comprendre.
21 M. VINCENT REGNAULT :
22 R. En fait, la raison pour laquelle, donc, on l'a mis
23 « non déterminé », c'est qu'à l'heure actuelle, il
24 y a [REDACTED]
25 [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 101 - Me Dominique Neuman

1 les projections de mètres cubes pour les années
2 [REDACTED]
3 [REDACTED]
4 [REDACTED]
5 [REDACTED]
6 [REDACTED]
7 [REDACTED]
8 [REDACTED]
9 [REDACTED]
10 [REDACTED]
11 [REDACTED]
12 [REDACTED]
13 donc, c'est la raison pour laquelle à ce stade-ci,
14 on l'a laissé comme étant « non déterminé ».
15 Q. [159] Alors, je veux être sûr que je vous comprends
16 bien. [REDACTED], c'est un volume de [REDACTED]
17 [REDACTED]
18 Et que [REDACTED] deviendrait un « oui »
19 [REDACTED]
20 [REDACTED]. C'est bien cela?
21 R. Oui. Vous avez bien compris.
22 Q. [160] C'est dommage que ce sujet... J'aurais
23 voulu... On aurait voulu en parler, mais ce sera
24 seulement à l'étape « D » qu'on pourra en parler.
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 102 - Me Dominique Neuman

- 1 Si [REDACTED]... Je vois que [REDACTED] est classé dans les
2 « oui ». Si [REDACTED] n'avait pas été classé dans les
3 « oui », mais avait été classé dans les « non, à
4 approuver », est-ce que cela aurait eu pour
5 conséquence que tous les cinq autres projets... ou
6 en tout cas, au moins les quatre premiers - au
7 moins ceux de [REDACTED]
8 [REDACTED] peut-être pas -
9 auraient été considérés dans les « oui »? Et je
10 n'ai pas fait le calcul, faudrait... Je n'ai pas
11 fait le calcul pour voir où se situerait la moyenne
12 du coût d'approvisionnement. En fait, est-ce que
13 vous pouvez indiquer : si [REDACTED] avait été un « non »,
14 lesquels des autres « non » seraient devenus des
15 « oui »?
16 R. Ce n'est pas possible de répondre à votre question,
17 Maître Neuman. Si le délai n'avait pas été là,
18 effectivement, on en aurait choisi d'autres, en
19 fonction des paramètres, là, qu'on a indiqué... qui
20 faisaient... qui nous permettaient ou qui nous
21 guidaient dans les décisions qu'on prenaient, là.
22 Donc...
23 Q. [161] Bien, je vois que déjà, [REDACTED]
24 [REDACTED] Donc, j'imagine
25 qu'ils seraient passés? Et leurs volumes sont

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 103 - Me Dominique Neuman

- 1 considérablement moindres. Est-ce qu'il y aurait eu
2 de la place pour, entre guillemets, rentrer aussi
3 [REDACTED] et [REDACTED]? Avec un prix un peu plus élevé,
4 mais des volumes relativement faibles, comparé à
5 [REDACTED]?
6 R. En fait... Effectivement, c'est parce que si on
7 interprète ou on fait l'exercice que vous faites,
8 là, en vase-clos, on peut arriver à certaines
9 conclusions. Mais je ne voudrais pas m'engager en
10 vous disant : « Si on retire [REDACTED], on va
11 nécessairement inclure les quatre contrats auxquels
12 vous faites référence. » Il y a toutes sortes de
13 circonstances qui peuvent faire en sorte qu'on va
14 vouloir... entre autres, des questions de dates
15 d'injections. On voit qu'il y a quand même des
16 dates d'injections qui sont un peu plus tard, là,
17 au niveau de la [REDACTED]
18 [REDACTED]. Donc, je... Mais ce qui est certain, c'est
19 que si [REDACTED] n'était pas là, bien, on a toujours les
20 mêmes paramètres imposés par la Régie. Mêmes
21 caractéristiques des contrats. Puis, on prendrait
22 les contrats qui nous permettraient de respecter,
23 de demeurer à l'intérieur de ces paramètres-là.
24 Q. [162] Actuellement - et là encore, je n'ai pas fait
25 le calcul sur un tableau Excel - est-ce que vous

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 104 - Me Dominique Neuman

- 1 auriez de la place, maintenant pour considérer
2 comme étant des oui, au moins [REDACTED]
3 [REDACTED], même en gardant [REDACTED] qui est déjà dans les
4 « oui », parce que le prix est inférieur et on a...
5 sauf erreur, on n'a pas dépassé le soixante (60)?
6 R. Si ma mémoire est bonne, là, je pense qu'on l'a
7 indiqué dans la réponse à l'engagement qu'on était
8 à [REDACTED]
9 là, dans... si on considère les contrats que l'on
10 considère comme respectant les trois paramètres
11 imposés par la Régie, quand on considère, là, la
12 capacité plus les capacités, là, la question max,
13 là, dans la colonne H.
14 Q. [163] D'accord. Est-ce que ma compréhension est
15 exacte que... bien, écoutez, la Régie a rendu sa
16 décision fixant les paramètres de ce qui
17 nécessitait ou non une approbation spécifique. Sa
18 décision a été rendue au mois de mai.
19 Est-ce que je comprends donc qu'au mois de
20 mai, lorsque cette décision a été rendue, vous avez
21 volontairement attendu avant de considérer comme
22 approuvé, puisque vous auriez pu, dès que la
23 décision du mois de mai a été rendue, vous auriez
24 pu aviser la [REDACTED] et peut-être
25 d'autres que oui, ils étaient considérés comme

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 105 - Me Dominique Neuman

- 1 approuvés, que... donc, de donner effet à la clause
2 conditionnelle en disant que la condition est
3 remplie et que vous avez volontairement attendu,
4 vous ne les avez pas avisés qu'ils étaient
5 approuvés parce que vous espériez et vous avez
6 obtenu le contrat avec [REDACTED]. À ce moment-là, c'est
7 le contrat de [REDACTED] que vous avez considéré comme
8 approuvé, c'est bien cela?
9 R. Donc, effectivement, là, Maître Neuman, une fois
10 que la décision à la Régie a été rendue, là, on
11 avait un choix à faire à l'égard des contrats qu'on
12 avait, à ce moment-là, sur... qui étaient signés et
13 le contrat de [REDACTED], considérant une date d'injection,
14 là, [REDACTED]
15 [REDACTED] la décision a été prise de l'inclure dans
16 le premier, à l'intérieur, comme faisant partie ou
17 comme respectant, là, les trois paramètres imposés
18 par la Régie.
19 Q. [164] O.K. Même chose qui, après, est arrivé le
20 contrat de [REDACTED] par le contrat de [REDACTED], enfin,
21 le contrat [REDACTED], et donc, vous les avez
22 approuvés et donc, avez maintenus en standby, si je
23 peux m'exprimer ainsi, [REDACTED]
24 [REDACTED]
25 [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 106 - Me Dominique Neuman

1 R. Donc, effectivement, on a les contrats de [REDACTED] et
2 [REDACTED], on les a considérés comme respectant les
3 paramètres fixés par la Régie, dans la mesure où
4 ils avaient des dates d'injection, là, qui nous
5 permettaient de répondre plus rapidement à la
6 demande de la clientèle.

7 Q. [165] Est-ce que, en retardant ainsi la
8 confirmation auprès de ces quatre producteurs
9 québécois, que le contrat est approuvé, est-ce que
10 vous estimez qu'il y a un risque que vous perdiez
11 ces contrats? Que les quatre producteurs ne
12 puissent plus attendre davantage, sans avoir de
13 certitude qu'ils ont un acheteur pour le GNR et
14 est-ce qu'il y a un risque que ces contrats, bien
15 que signés, que les producteurs ne soient plus en
16 mesure de vous attendre ou d'attendre une
17 approbation de la Régie?

18 Et je vais vous expliquer le contexte de
19 cette question. C'est qu'on a quatre producteurs
20 québécois qui sont attendus, alors qu'il y a des
21 producteurs hors du territoire du Québec qui sont
22 en train de faire partie de façon beaucoup simple,
23 des contrats considérés comme approuvés pour
24 l'approvisionnement d'énergie?

25 R. Je... comme je l'ai indiqué il y a un instant,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 107 - Me Dominique Neuman

1 Maître Neuman, on a fait face à un choix, suite à
2 la décision de la Régie, on a choisi de... les
3 contrats que nous avons choisis comme étant ceux
4 qui respectaient la décision, les paramètres
5 imposés par la Régie. On n'a pas pris cette
6 décision-là sans réflexion là. On est bien
7 conscient qu'on a ici des producteurs québécois qui
8 font l'objet de subvention du gouvernement. On a
9 bon espoir, évidemment, on ne peut pas jamais être
10 certain là. La vie est faite d'imprévues,
11 malheureusement. Mais, au moment où on a pris ces
12 décisions-là on a bon espoir que ces contrats-là
13 seront approuvés en temps utile par la Régie.

14 Mais, encore une fois, je reviens toujours
15 à la même chose. Dans la mesure où on avait des
16 contrats avec des dates d'injection qui étaient
17 plus rapprochées que les quatre contrats auxquels
18 vous faites référence, on a décidé de ne pas
19 inclure ces quatre contrats-là comme ceux faisant
20 partie ou respectant les paramètres fixés par la
21 Régie.

22 Q. [166] En continuation de ma question, si les dates
23 d'injection sont plus tardives, c'est parce que les
24 usines ne sont pas encore construites. Et j'imagine
25 que le producteur a besoin de savoir s'il a un

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 108 - Me Dominique Neuman

1 acheteur avant de s'engager à construire son usine.
2 Donc, ma question demeure. Est-ce que vous ne
3 craignez pas que vous perdiez ces quatre
4 producteurs? Parce qu'ils ne vont pas construire
5 tant qu'ils n'auront pas de contrat certain avec
6 Énergir.

7 M. RAPHAËL DUQUETTE :

8 R. Donc, pour les... en fait, c'est pas à nous à
9 prendre la décision pour les promoteurs de projets
10 là, à savoir si, oui ou non, c'est un... c'est un
11 risque pour eux. Il y a des producteurs qui ont
12 soulevé que c'est un enjeu pour eux puis il y en a
13 d'autres qui n'ont pas soulevé que c'était un
14 enjeu, donc... Donc, c'est ça que je donnerais
15 comme réponse là.

16 Q. [167] Lesquels de ces quatre producteurs ont
17 soulevé que c'était un enjeu pour eux qu'ils ne
18 savent pas encore si la condition est réalisée, à
19 savoir s'ils ont ou non l'approbation de ce
20 contrat?

21 R. Il n'y a aucun de ces quatre producteurs-là qui ont
22 démontré que c'était un enjeu.

23 Q. [168] Je remarque que les contrats de [REDACTED] et de
24 Warwick ne sont pas limités au Québec. C'est ce qui
25 est indiqué dans la colonne « Ventes restreintes au

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 109 - Me Dominique Neuman

1 Québec ». D'abord, une question de précision. Pour
2 les colonnes qui suivent, c'est celles « Projection
3 en mètre cube - Année tarifaire débutant le premier
4 (1er) octobre de l'année ». Est-ce que dans ces
5 projections vous incluez uniquement les ventes à
6 des consommateurs qui se trouvent situés dans le
7 territoire du Québec ou est-ce que ça inclut
8 également les livraisons qui seraient faites
9 jusqu'à la frontière entre le Québec et une
10 province ou un état avoisinant?

11 Comme, en fait, comme la Régie a décidé au
12 mois de mai d'interpréter... Enfin, elle a décidé
13 que c'était la juste interprétation du règlement, à
14 savoir que les livraisons incluent non seulement ce
15 qui est livré à l'intérieur du Québec, mais
16 également ce qui est livré à la frontière entre le
17 Québec et des juridictions voisines.

18 Donc, est-ce que... donc toutes les
19 colonnes de deux mille vingt (2020) jusqu'à deux
20 mille trente-neuf (2039), laquelle de ces deux
21 choses est-ce que ça inclut?

22 R. Donc, les volumes qui sont là c'est vraiment les
23 volumes qu'il est prévu... qu'il est prévu d'être
24 produits et injectés dans notre réseau, dans le
25 réseau d'Énergir. Il n'y a aucun de ces projets-là

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
 HUIS CLOS - 110 - Me Dominique Neuman

- 1 qui ne prévoient vendre à l'extérieur de la
 2 province.
 3 Q. [169] Bien, c'est écrit que pour [redacted] et Warwick,
 4 ils ne sont pas limités au Québec. Donc, s'ils
 5 injectent, ça peut inclure des injections destinées
 6 à l'exportation?
 7 R. Ils pourraient, en effet... Euh... En fait, ce que
 8 cette colonne-là veut dire là, c'est qu'il y a
 9 certains des producteurs qui ont des conditions
 10 pour obtenir leurs subventions. Par exemple, les
 11 quatre projets en question, les quatre projets de
 12 municipalités là.
 13 Donc, ces projets-là doivent,
 14 nécessairement, vendre le GNR au Québec, mais les
 15 autres n'ont pas l'obligation de vendre uniquement
 16 au Québec. Ils pourraient vendre à l'extérieur du
 17 Québec, mais ceci étant dit, ils ont des conditions
 18 contractuelles qui les engagent avec nous, avec
 19 Énergir.
 20 Q. [170] O.K. Je comprends. Quelques dernières petites
 21 questions. Je veux être sûr d'avoir bien compris.
 22 Donc, une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept...
 23 la septième colonne QCCA. Excusez mon ignorance,
 24 mais je ne sais pas ce que veut dire QCCA. C'est
 25 quantité contractuelle et le « A », je ne sais pas

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
 HUIS CLOS - 111 - Me Dominique Neuman

- 1 ce que c'est ou c'est, peut-être, autre chose?
 2 R. Le « A », c'est pour « Annuelle », Quantité
 3 Contractuelle Annuelle.
 4 Q. [171] Ah... bon, O.K. Bon, ça va. Et qu'est-ce qui
 5 différencie exactement les deux colonnes 10,6 m3?
 6 Je n'ai pas tout à fait compris.
 7 R. Donc, la différence là, entre les deux colonnes,
 8 c'est qu'en fait, dans les contrats où est-ce qu'on
 9 voit la notion non définie là, « ND », il n'y a pas
 10 de notions de QCA qui sont intégrées dans ces
 11 contrats-là.
 12 Donc, il n'y a pas de notions formelles de
 13 QCA dans les contrats. Puis quand il y a des
 14 notions de QCA dans les contrats en question, bien,
 15 c'est souvent lié avec un maximum contractuel qui
 16 ne peut être dépassé, d'où l'autre colonne.
 17 Q. [172] O.K. C'est-à-dire que quand c'est écrit
 18 « maximum »... euh... Je prends, par exemple, le
 19 contrat... Attendez... Le contrat [redacted]. Je
 20 vois... Capacité en 10,6 m3.
 21 Donc, c'est [redacted]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
 HUIS CLOS - 112 - Me Dominique Neuman

- 1 [redacted]
 2 [redacted]
 3 [redacted]
 4 [redacted]
 5 [redacted]
 6 [redacted]
 7 [redacted]
 8 [redacted]
 9 [redacted]
 10 [redacted]
 11 [redacted]
 12 [redacted]
 13 [redacted]
 14 [redacted]
 15 [redacted]
 16 [redacted]
 17 [redacted]
 18 [redacted]
 19 [redacted]
 20 [redacted]
 21 [redacted]
 22 [redacted]
 23 [redacted]
 24 [redacted]
 25 [redacted]
- 11
 faudrait qu'il se... Ou alors ça serait d'autres
 GNR qui viendraient d'ailleurs qu'ils vous
 vendraient? Est-ce que c'est ça que je dois
 comprendre?
 R. Non. Bien, c'est seulement que dans un... Puis, là,
 on le voit, aussi, dans les différents projets. Un
 projet de biométhanisation va avoir des
 fluctuations. Il est possible que dans une année
 donnée, il y ait des productions qui soient plus
 grandes que ce qui avait été envisagé puis que ça
 puisse augmenter jusqu'à cent dix pour cent
 (110 %).
 Q. [174] Et, ça, ce n'est pas une obligation de vous
 vendre? C'est une possibilité que la production se
 rende jusqu'à là? C'est bien ça?
 R. Exactement.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
 HUIS CLOS - 113 - Me Dominique Neuman

- 1 Q. [175] Et pour terminer, dans les avant-dernières
 2 lignes, « minimum » et « maximum », j'essaie de
 3 comprendre en rapport avec certaines colonnes,
 4 c'est minimum de quoi et maximum de quoi?
 5 R. C'est...
 6 Q. [176] Par exemple, comment est-ce que vous arrivez
 7 à un minimum [redacted]
 8 dans la colonne « Capacité 10,3 m3 » contracte,
 9 deux virgule trois 10,6 m3, c'est minimum et
 10 maximum de quoi?
 11 R. C'est la valeur minimum et maximum, donc, c'est
 12 pour la ligne minimum, c'est la valeur minimum que
 13 vous allez retrouver dans cette colonne-là et la
 14 valeur maximum que vous allez retrouver dans cette
 15 colonne-là spécifique.
 16 Q. [177] O.K. Il n'y a pas de...
 17 Mme CAROLINE DALLAIRE :
 18 R. Donc, pour une petite précision supplémentaire, je
 19 vous dirais que le plus petit contrat, le contrat
 20 qui a la capacité la plus petite est celui qui a
 21 une capacité de [redacted]...
 22 Q. [178] O.K. Je comprends, je comprends, O.K.
 23 R. [redacted]
 24 Q. [179] Et il y a, dans les colonnes annuelles, deux
 25 mille vingt (2020) et suivantes, il y a un maximum

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 114 - Me Dominique Neuman

1 et il n'y a pas un minimum, en ce sens que c'est
2 l'obligation de livrer, est-ce que c'est ça?
3 M. RAPHAËL DUQUETTE :
4 R. En ce sens que c'est zéro, là, les valeurs
5 minimales, là, qu'on retrouve dans ces colonnes-là,
6 c'est zéro, là, donc, c'est pour ça que c'est zéro
7 qu'on retrouve ici.
8 Q. [180] O.K. Mais c'est zéro quoi? C'est... O.K.,
9 c'est le plus... O.K., ce que vous indiquez, c'est
10 le minimum et le maximum parmi les autres lignes,
11 c'est bien ça? Oui, O.K.
12 R. C'est ça, parmi la colonne, là, donc, c'est ça.
13 Q. [181] O.K. O.K. Alors, ça termine mes questions, je
14 vous remercie énormément.
15 LA PRÉSIDENTE :
16 Je vous remercie, Maître Neuman. Il est midi
17 (12 h 00), alors, on va prendre la pause lunch
18 jusqu'à treize heures (13 h 00) et puis on se
19 revoit à treize heures (13 h 00) avec les questions
20 de la Régie. Je vous remercie, bon appétit.
21 Me HÉLÈNE SICARD :
22 Est-ce que je pourrais vous poser une question,
23 avant que nous ne prenions la pause, s'il vous
24 plaît?
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 115 - Me Dominique Neuman

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Oui, je m'excuse, il y en a plusieurs qui...
3 Me HÉLÈNE SICARD :
4 Vous avez parlé de nous faire faire des
5 argumentations écrites. Vous savez qu'en principe,
6 ça ne me dérange pas. Je vous demanderais quand
7 même de prendre en considération que demain matin,
8 on tombe dans le dossier 4045, pour la plupart
9 d'entre nous et que déjà, ils ont annoncé
10 possiblement deux journées d'audience de plus aux
11 journées qui étaient prévues, ce qui nous mène au
12 trente (30) octobre et que la semaine suivante, on
13 tombe dans le dossier 4127, pour... bien, vous
14 l'avez mentionné, pour quelques jours.
15 Alors, à l'impossible, nul n'est tenu. Là,
16 je vous demanderais de prendre ça en considération,
17 parce qu'on ne dormira plus.
18 LA PRÉSIDENTE :
19 Bien, vous me direz combien de temps vous pensez
20 que vous en aurez de besoin, mais dans mes
21 considérations, pour ne pas terminer à vingt heures
22 (20 h 00) ce soir, j'ai entre autres, monsieur le
23 sténographe qui va commencer tôt lui aussi, demain
24 matin.
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 116 - Me Dominique Neuman

1 Me HÉLÈNE SICARD :
2 C'est ça, et qui a des longues journées.
3 LA PRÉSIDENTE :
4 Et qui a des longues journées. Alors, on va essayer
5 de terminer à des heures raisonnables et puis vous
6 nous direz, vous essaieriez de voir pendant l'heure
7 du lunch, combien de temps vous auriez besoin pour
8 écrire la plaidoirie, là.
9 Me HÉLÈNE SICARD :
10 O.K. Merci.
11 LA PRÉSIDENTE :
12 D'accord? Merci.
13 Me HÉLÈNE SICARD :
14 Merci.
15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
16
17 REPRISE DE L'AUDIENCE
18 (13 h 03)
19 LA PRÉSIDENTE :
20 Bonjour à tous. On va recommencer la partie
21 d'examen de la preuve avec le contre-interrogatoire
22 de la Régie. Ça va être maître René qui va poser
23 des questions pour la Régie. Et puis,
24 effectivement, on va attendre que les témoins
25 d'Énergir apparaissent. Alors, Maître René, ça va

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 117 - Me Sylviane René

1 être à vous.
2 INTERROGÉS PAR Me SYLVIANE RENÉ :
3 Bonjour. Sylviane René pour la Régie. Vous
4 m'entendez bien? O.K. Parfait.
5 Q. [182] Donc, première question, je vais vous référer
6 à mes pièces, mais on n'aura pas besoin de les
7 afficher. Donc, première pièce, ce serait la B-0367
8 qui est le courriel, dans le fond, la lettre
9 d'Énergir qui accompagnait le dépôt des engagements
10 1 à 3 après l'audience du trente (30) septembre et
11 premier (1er) octobre. Donc, je vais vous en lire
12 un extrait. Est-ce que j'ai besoin d'attendre que
13 vous ayez la pièce? Ça va. Donc B-0367 où il était
14 mentionné :
15 Considérant qu'il est établi que le
16 tarif GNR final sera étudié dans le
17 cadre de l'étape C, Énergir juge qu'il
18 serait contraire à la lettre, sinon à
19 l'esprit, de la décision D-2019-107
20 que le tarif GNR soit déclaré final
21 dès maintenant. Énergir verra par
22 ailleurs à effectuer des
23 représentations dans le cadre de
24 l'étape C afin que son souhait de
25 stabilité tarifaire et de non

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 118 - Me Sylviane René

- 1 rétroactivité, [...], soit retenu.
2 Également, dans la décision D-2020-133, je vous lis
3 le paragraphe 82 qui disait :
4 [82] En conséquence, la Régie
5 prolonge, à compter du 1er octobre
6 2020, l'application du tarif GNR
7 d'application provisoire [...] jusqu'à
8 ce qu'une décision soit rendue quant à
9 la détermination du tarif GNR
10 d'application provisoire à compter du
11 1er octobre 2020.
12 Donc, la question est la suivante : Est-ce que vous
13 pouvez confirmer qu'Énergir n'amendera pas sa
14 demande à la pièce B-0332 et demande de maintenir
15 les taux du tarif GNR déterminés de façon
16 provisoire par la décision D-2019-120 pour la
17 période du dix-neuf (19) juin au trente (30)
18 septembre deux mille dix-neuf (2019) et pour
19 l'année tarifaire deux mille dix-neuf, deux mille
20 vingt (2019-2020)?
21 Mme CAROLINE DALLAIRE :
22 R. Oui, je le confirme.
23 Q. [183] Excellent! Puis dans un deuxième temps, est-
24 ce que vous pouvez confirmer aussi qu'Énergir
25 demande à la Régie de fixer à cinquante et un

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 119 - Me Sylviane René

- 1 virgule neuf quatre un sous (51,941 €/m³) le tarif
2 GNR d'application provisoire à compter du premier
3 (1er) octobre deux mille vingt (2020) en attendant
4 que la décision sur l'étape C vienne fixer la
5 méthode d'établissement des tarifs?
6 R. Je le confirme.
7 Q. [184] Excellent! Ensuite, la Régie comprend de
8 votre lettre en référence, donc la B-0367 toujours,
9 que vous souhaitez cependant la stabilité tarifaire
10 et la non-rétroactivité des tarifs, donc que vous
11 formulerez dans le cadre de l'étape C une demande
12 d'approbation définitive des taux du tarif GNR pour
13 les trois périodes considérées. Est-ce que notre
14 compréhension est bonne?
15 R. Je m'excuse, je n'ai pas bien compris. Je veux
16 juste être certaine de bien comprendre votre
17 question. Est-ce que vous pourriez répéter s'il
18 vous plaît?
19 Q. [185] Oui, bien sûr. Dans la lettre B-0367 que j'ai
20 lue précédemment, vous mentionnez que vous
21 souhaitez la stabilité tarifaire et la non-
22 rétroactivité des tarifs, donc que vous allez
23 formuler dans le cadre de l'étape C une demande
24 d'approbation définitive des taux du tarif GNR pour
25 les trois périodes considérées. Donc la question

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 120 - Me Sylviane René

- 1 c'est, est-ce que notre compréhension est bonne
2 dans le fond selon cette affirmation?
3 R. Oui, votre compréhension est bonne. C'est la mienne
4 aussi en tout cas.
5 Q. [186] Parfait. Et toujours selon la même référence,
6 donc selon la lettre, la Régie comprend que c'est
7 en raison évidemment sur le fond de la tarification
8 du GNR à l'étape C que vous demandez le maintien du
9 caractère provisoire de votre demande. Encore une
10 fois selon notre compréhension?
11 R. Oui, c'est bien ça.
12 Q. [187] Parfait. Ensuite, considérant la décision
13 D-2020-133, dont j'ai lu un extrait également,
14 advenant que la Régie approuve le nouveau taux
15 provisoire de cinquante et un virgule neuf quatre
16 un (51,941) demandé par Énergir à compter du
17 premier (1er) octobre deux mille vingt (2020),
18 comment envisagez-vous de traiter l'écart entre
19 celui-ci et le taux de trente-quatre virgule treize
20 (34,13) en vigueur depuis le premier (1er) octobre?
21 R. Donc, l'écart serait capturé, en fait, serait capté
22 par le CFR et retourné dans les tarifs finaux, je
23 vais les qualifier comme ça, suite à la décision
24 sur l'étape C.
25 Q. [188] Parfait. Merci. Et, ensuite... Parfait. Je

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 121 - Me Sylviane René

- 1 vais vous référer à la décision D-2019-107, aux
2 paragraphes 136 à 138 et 142. Aussi, l'afficher si
3 c'est plus facile.
4 R. Ça serait gentil de l'afficher, s'il vous plaît.
5 Q. [189] Parfait. Donc, la décision D-2019-107, les
6 paragraphes 136 à 138. Hum... les paragraphes 136 à
7 138. Euh... oui, pages 34, 35, c'est ça. Encore un
8 petit peu plus bas pour le 136, 137, 138. Parfait.
9 Merci.
10 Donc, juste pour rafraîchir la mémoire,
11 dans la décision D-2019-107, la Régie avait mis de
12 côté l'enjeu de l'approbation des caractéristiques
13 des contrats.
14 Maintenant, la situation est différente
15 puisque la Régie appuyait la décision D-2020-057
16 sur les caractéristiques des contrats. Donc, au
17 paragraphe 136, il est mentionné que l'un des
18 objectifs poursuivis par le Distributeur est :
19 D'éviter un écart entre le prix réel
20 d'acquisition du GNR et le prix
21 facturé à la clientèle.
22 Ensuite, au paragraphe 137, on mentionne que la
23 Régie souscrit à cet objectif, mais :
24 Elle insiste cependant sur le fait que
25 la méthodologie proposée se veut une

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 122 - Me Sylviane René

1 réponse pragmatique à l'objectif
2 d'assigner les coûts réels à la bonne
3 génération de clients et ne constitue
4 pas une approbation des
5 caractéristiques des contrats
6 d'approvisionnement en GNR qu'Énergir
7 a conclu ou entend conclure.
8 Ensuite, si on affiche le paragraphe 138, un petit
9 peu plus bas. O.K. Il est mentionné que :
10 La méthodologie retenue par la Régie a
11 pour principe de ne tenir compte que
12 des volumes et coûts réels supportés
13 par le Distributeur et les projections
14 les plus réalistes possible.
15 Puis, ensuite, paragraphe 142, s'il vous plaît. On
16 mentionne que :
17 Bien que le contrat avec l'usine de
18 biométhanisation de la Ville
19 d'Hamilton n'ait pas, à ce jour, été
20 approuvé par la Régie, il s'agit d'une
21 source d'approvisionnement fiable pour
22 le Distributeur, permettant de
23 répondre à une demande importante de
24 la clientèle. La Régie juge aussi que,
25 dans la mesure où ce contrat

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 123 - Me Sylviane René

1 correspond à des livraisons actives,
2 les données de volumes et de prix qui
3 y sont associées sont plus réalistes
4 et représentatives de transactions
5 réelles du Distributeur.
6 Alors, la question est la suivante : Pour
7 déterminer le taux du tarif provisoire à partir du
8 premier (1er) octobre deux mille vingt (2020), est-
9 ce qu'il faut tenir compte des projections les plus
10 réalistes possible, comme cela a été fait dans la
11 décision D-2019-107? Ou seulement des contrats
12 respectant les caractéristiques d'approvisionnement
13 approuvées par la Régie dans la décision D-2020-
14 057?
15 R. Pour l'établissement du prix provisoire, il faut
16 utiliser, en fait, comme selon la décision que vous
17 venez de lire, vraiment ce qui est prévu, les
18 prévisions d'injection dans le réseau.
19 C'est d'ailleurs ce que vous avez en preuve
20 pour le calcul du tarif provisoire et non les
21 caractéristiques des contrats qui permettent de
22 respecter le fameux quinze dollars (15 \$/Gj), le un
23 pour cent (1 %) et vingt (20) ans. Les trois
24 caractéristiques établies par la Régie dans sa
25 décision du mois de mai. Je ne sais pas si j'ai été

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 124 - Me Sylviane René

1 claire.
2 LA PRÉSIDENTE :
3 Q. [190] Je vais peut-être prendre la minute, pendant
4 que maître René regarde, juste pour vous poser une
5 question. Alors, si je comprends bien, si on
6 regarde la méthodologie, vous proposez des
7 injections, la prévision des injections dans le
8 réseau pour vingt vingt (2020) et deux mille vingt
9 et un (2021), on aurait le contrat de Saint-
10 Hyacinthe, celui d'Hamilton, celui de Warwick, [REDACTED],
11 [REDACTED] et la soumission 7, qui serait [REDACTED],
12 [REDACTED]. Est-ce que c'est exact? Je peux les
13 répéter, si ça vous aide.
14 R. Ça m'aiderait, effectivement.
15 Q. [191] O.K. Alors, je vais y aller plus lentement.
16 Il y aurait, dans ce... Saint-Hyacinthe, Hamilton,
17 je peux vous les donner par ligne, si vous voulez,
18 à la ligne 7, Saint-Hyacinthe; la ligne 8, Coop
19 Agri-Énergie Warwick; il y aurait la ligne 9,
20 Hamilton; il y aurait la ligne 14, [REDACTED]; et il y
21 aurait la ligne... attendez une minute, [REDACTED]
22 [REDACTED], 16, la ligne 16, [REDACTED] et la
23 ligne... soumission 7, attendez une minute, je
24 cherche mon [REDACTED], ça serait la ligne 33.
25 Donc, soumission 7, [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 125 - Me Sylviane René

1 Est-ce que... alors, est-ce qu'on a la même
2 compréhension des contrats qui seraient inclus dans
3 l'établissement du tarif provisoire pour la
4 prévision d'injections dans le réseau, en vingt
5 vingt (2020) et deux mille vingt et un (2021)?
6 R. Je vais essayer de vous refaire un petit peu
7 l'historique puis je vais tenter d'être claire.
8 Lorsque le tarif a été proposé pour le
9 calcul du prix de GNR et c'est d'ailleurs ce qui
10 est proposé à l'étape C, lorsque le tarif va être
11 définitif, ce qu'on disait, c'est à chaque année au
12 moment de la cause tarifaire, on souhaite donner la
13 projection de ce qui s'en vient, donc, des
14 injections possibles.
15 Et à ce moment-là, vous avez raison, ce qui
16 va être regardé, c'est vraiment la date de début
17 d'injection et même si les contrats ne sont pas
18 signés, là, ce qu'on avait en tête, c'est de donner
19 la meilleure prévision possible au moment de la
20 cause tarifaire et à ce moment-là, d'établir le
21 prix en conséquence, avec les contrats prévus s'en
22 venir pour la prochaine année.
23 Maintenant, quand on s'est retrouvés avec
24 le tarif provisoire, suite à la décision de la
25 Régie D-20200-133, je pense, pour le taux

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 126 - Me Sylviane René

1 provisoire effectivement, la Régie a été assez
2 claire dans les contrats qu'elle voulait considérer
3 puis elle disait : si on veut... je vais
4 paraphraser, d'accord? Mais les contrats qui sont
5 sûrs.

6 Et donc, pour calculer le nouveau tarif
7 provisoire, c'est ce qu'on a fait. Donc, on a pris
8 vraiment les contrats qui étaient déjà signés ou
9 dans le cas [REDACTED], là, qui était
10 vraiment sur le point d'être fait, donc, avec une
11 plus grande assurance.

12 La soumission 7, le [REDACTED] dont vous
13 avez parlé, la façon dont on lisait votre décision
14 D-2020-133 ne devait pas être considérée, parce que
15 non encore signé ou non plus pas sur le point
16 d'être signé, donc, on n'est pas dans les derniers
17 pourparlers, alors, on ne l'incluait pas parce
18 qu'il y avait moins de certitude sur la réalisation
19 de celui-là. Donc, c'est la nuance que je ferai.

20 J'espère que je ne vous ai pas perdue.

21 Q. [192] Non, ça va, mais ça explique, si on essaie de
22 suivre la logique, la méthodologie, là, pourquoi un
23 est dedans, pourquoi l'autre n'y serait pas, là.
24 Merci, Maître René, ça va être à vous.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 127 - Me Sylviane René

1 Me SYLVIANE RENÉ :

2 Q. [193] Parfait, donc juste pour rappeler, ma
3 question, c'était : est-ce qu'on doit tenir compte
4 des projections les plus réalistes possibles comme
5 dans la décision D-2019-107 ou des caractéristiques
6 selon D-2020-057. Donc selon votre réponse, je
7 voulais juste valider la compréhension de la Régie.
8 Est-ce que, donc, vous prenez en compte les volumes
9 et les prix des contrats qui répondent aux
10 caractéristiques? Est-ce que ce serait une bonne
11 compréhension?

12 R. Alors, non, ce n'est pas par rapport aux
13 caractéristiques qu'on établit le prix, c'est
14 vraiment par rapport à ce qui est réaliste ou qui
15 est certain ou presque certain de couler dans la
16 prochaine année. Excusez, qui... est début
17 d'injection. Donc...

18 Q. [194] O.K. Laissez-moi un moment. Parfait, merci.
19 Donc, pour la prochaine question, je vais vous lire
20 plusieurs extraits, là. Et puis, je vais demander
21 d'afficher des... aussi pour aider. Donc, la
22 première pièce serait la B-0374. Je peux lire les
23 extraits, mais c'est votre réponse à l'engagement
24 4. On peut l'afficher ou non, là. Donc, à la page
25 1, vous mentionnez : « Pour les motifs mentionnés

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 128 - Me Sylviane René

1 ci-dessous, Énergir soumet que... » C'est un petit
2 peu plus vers... Oui, parfait.

3 Le critère du volume établi dans la
4 décision D-2020-057 n'a pas à être
5 calculé en fonction de l'ordre
6 chronologique de la signature des
7 contrats;

8 Les contrats qui excèdent les
9 caractéristiques approuvées dans la
10 décision D-2020-057 peuvent être
11 conclus (et signés) avant d'avoir été
12 approuvés par la Régie, dans la mesure
13 où ces contrats sont conditionnels à
14 l'approbation de la Régie.

15 Un peu plus bas, dans la même pièce, à la page 2,
16 vous mentionnez, le quatorze (14) janvier deux
17 mille vingt (2020) :

18 Le 14 janvier 2020, Énergir a déposé
19 une présentation (B-0295) dans le
20 cadre des audiences sur l'Étape B du
21 dossier. À la page 5 de cette
22 présentation, on retrouvait alors un
23 exemple des projets qui pourraient
24 être conclus sans l'autorisation de la
25 Régie, ainsi que des projets qui

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 129 - Me Sylviane René

1 pourraient nécessiter une approbation
2 « à la pièce ».

3 Donc, si on va à cette pièce-là, B-0295, qui est la
4 présentation d'Énergir, justement, en date du
5 quatorze (14) janvier, à l'audience du quatorze
6 (14) janvier deux mille vingt (2020)... au B-0295,
7 à la page 5... C'est bon? O.K., on est à la page 5?
8 Parfait. Merci. Donc, on voulait juste montrer
9 que... C'est écrit à droite, donc, dans un petit
10 encadré gris : « Contrats ne nécessitant pas
11 l'approbation de la Régie à la pièce, en vertu de
12 l'étape B. » Qui n'est pas au conditionnel comme
13 mentionné dans la réponse... dans le fond, à
14 l'engagement, qui écrivait « pourrait
15 nécessiter une approbation à la pièce. » Donc, je
16 continue. Ensuite, dans la pièce B-0383 ou 82, là,
17 qui est le tableau avec les contrats... Puis, dans
18 le fond, bien, on l'a vu peut-être, aussi. Puis,
19 c'était plus pour re-souligner que les contrats
20 [REDACTED] sont tous
21 signés avant celui de EDL, mais qu'ils sont
22 considérés comme non inclus dans les contrats dont
23 les conditions respectent la décision de l'étape B
24 et devant être approuvés.

25 Suite à ce que vous nous avez dit ce

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 130 - Me Sylviane René

1 matin - vous avez parlé des contraintes imposées
2 par la Régie - on voulait vous rappeler quelle
3 était la demande d'Énergir. Donc, dans la pièce
4 B-0199, si on peut l'afficher peut-être, aux pages
5 20 et 21. O.K. Donc, je vais lire seulement
6 quelques extraits. Donc, vous mentionnez :
7 À défaut de respecter cette limite,
8 tout nouveau contrat devrait être
9 approuvé par la Régie.
10 Ensuite, à un autre paragraphe, c'est mentionné :
11 Comme il a été mentionné en
12 introduction, même s'ils sont
13 contractés [...]
14 Puis à la note de bas de page 29 - arrêtez - on
15 peut voir que :
16 Le volume contracté correspond à la
17 capacité de production maximale
18 qu'Énergir s'engage à acheter auprès
19 du producteur.
20 Ensuite, un petit peu plus loin, à la page...
21 M. VINCENT REGNAULT :
22 R. Je m'excuse de vous interrompre. Maître René, je
23 m'excuse de vous interrompre.
24 Q. [195] Oui.
25 R. Je vous ai vraiment perdu sur votre dernière... il

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 131 - Me Sylviane René

1 y a beaucoup de documents là.
2 Q. [196] Sur le dernier document, je ne sais pas ce
3 que vous vouliez nous montrer exactement.
4 Q. [197] C'est la demande d'Énergir, à l'étape B.
5 B-0199. C'est juste suite à ce matin où vous avez
6 mentionné que les contraintes étaient imposées par
7 la Régie. On veut juste vous... on voulait juste
8 illustrer ou vous rappeler la demande d'Énergir et
9 ce qu'elle était donc cette pièce-là pour l'étape
10 B. C'est bon?
11 R. Bien, c'est pas une question, ça fait que je ne me
12 prononcerai pas là-dessus. Je vais vous laisser
13 continuer, Maître René.
14 Q. [198] O.K. On s'en vient, le préambule est long,
15 mais ça ne sera pas bien long. Parfait. Donc, à la
16 page suivante, à la page 21, il est mentionné que :
17 En effet, la limite d'achat de 1 % a
18 été fixée non seulement afin d'amorcer
19 les actions qui permettront ultimement
20 de respecter les obligations du
21 Règlement, mais également parce
22 qu'elle permet de restreindre le
23 risque associé à l'achat de GNR dans
24 le cas où des unités demeureraient
25 invendues.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 132 - Me Sylviane René

1 Un peu plus loin, on mentionne :
2 En attendant le traitement de l'étape
3 C qui portera sur l'intérêt des
4 clients pour l'achat des unités de GNR
5 sous forme volontaire et du traitement
6 des unités invendues de GNR, Énergir
7 croit qu'il est préférable de ne pas
8 s'engager sur un volume trop
9 important.
10 Puis un petit peu plus loin encore, on mentionne :
11 Encore une fois, cela ne signifie pas
12 qu'Énergir ne contractera pas plus de
13 1 % des volumes totaux. Si des
14 opportunités se présentaient et que le
15 seuil de 1 % était atteint, Énergir
16 déposerait alors ces nouveaux
17 contrats à la Régie pour les faire
18 approuver distinctement.
19 Bon. C'est tout pour cette pièce-là. Puis
20 finalement, je vous référerai à la décision
21 D-2020-057, au paragraphe 467, 468 et 471, aux
22 pages 116 à 117. 116. Donc, un petit peu plus bas,
23 le paragraphe 467 et 468 à l'autre page. Parfait.
24 Bien, c'est la version caviardée, mais je vais vous
25 le lire :

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 133 - Me Sylviane René

1 [467] La Régie retient le fait
2 qu'Énergir a tenu compte des
3 préoccupations des intervenants, en
4 limitant à 1 % les volumes totaux
5 distribués, les volumes contractés.
6 Ensuite, paragraphe 468 :
7 [468] La Régie note qu'Énergir entend
8 lui présenter des demandes distinctes
9 dans le cas où la conclusion d'un
10 contrat additionnel excéderait les
11 balises proposées de sa stratégie
12 d'achat de court terme dont,
13 notamment, l'atteinte du volume de GNR
14 contracté équivalant à 1 % de ses
15 volumes totaux distribués. [...]
16 Finalement, au paragraphe 471, on mentionne :
17 [471] [...] la Régie constate que la
18 somme des capacités de GNR contractées
19 pour les contrats déjà signés et d'une
20 offre soumise en réponse à l'appel
21 d'offres d'Énergir de novembre 2019
22 est légèrement en deçà du seuil de 60
23 Mm3. [...] la Régie juge que la
24 démarche d'Énergir de limiter dans un
25 premier temps l'ensemble de ses achats

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 134 - Me Sylviane René

- 1 aux capacités contractées équivalant à
2 1 % de ses volumes totaux distribués,
3 pour l'année 2020-2021, est prudente.
4 Donc, les questions reliées à ce long préambule
5 sont les suivantes. Pouvez-vous confirmer qu'à la
6 page 5 de la pièce B-0295, donc la présentation
7 mentionnée préalablement, Énergir identifié les
8 contrats ne nécessitant pas l'approbation à la
9 Régie à la pièce, en vertu de l'étape B, qui
10 correspond aux contrats 7 à 13 de la pièce B-0383
11 et celui de la ligne 34?
12 Mme CAROLINE DALLAIRE :
- 13 R. Est-ce qu'on pourrait ramener la présentation, s'il
14 vous plaît, à l'écran de la page 5?
15 Q. [199] Page 5, B-0295.....
16 R. Alors, à votre question, non, ce n'est pas ici les
17 contrats qui nécessitent l'approbation ou pas. Si
18 vous retournez voir les notes sténographiques quand
19 monsieur Johnson avait présenté ce diapo-là,
20 c'était à titre d'exemple pour bien vous expliquer
21 que la capacité contractuelle est plus élevée que
22 ce qui commence à être injecté dans le réseau.
23 Donc, le point qu'on voulait vous faire, c'était de
24 bien vous expliquer la nuance à l'étape B quand on
25 vous a parlé de capacité contractée versus

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 135 - Me Sylviane René

- 1 injectée. Le but de cette diapositive-là était de
2 vraiment vous donner la différence entre les deux
3 notions et vous montrer que si on s'était appuyé
4 sur la notion d'injecter, il aurait fallu signer
5 beaucoup plus de contrats pour atteindre le fameux
6 soixante millions (60 M).
7 Alors que quand on regarde la capacité
8 contractée, le chiffre est un peu différent. Donc,
9 on voit que, pour atteindre le soixante millions
10 (60 M), il aurait fallu atteindre un niveau de
11 contrat très, très élevé, en fait « très, très »,
12 beaucoup plus élevé avec des volumes beaucoup plus
13 élevés. Donc, c'est ce que monsieur Johnson était
14 venu vous expliquer. C'était ici vraiment à titre
15 d'exemple pour faire la différence entre injectée
16 et contractée.
17 Q. [200] Parfait. Merci. Laissez-moi juste deux
18 petites secondes. Alors, ma question de suivi :
19 Pourquoi avoir qualifié alors votre démarche de
20 prudente à la pièce B-0199?
21 R. La notion de prudence faisait vraiment référence à
22 encore une fois contracté versus injecté. Il y
23 avait eu beaucoup de discussions à l'interne, je
24 vais vous avouer, où on disait, bien, on va essayer
25 d'atteindre le soixante millions (60 M) injecté.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 136 - Me Sylviane René

- 1 Parce que c'est ça ultimement qu'on veut viser
2 quand on dit un pour cent (1 %) de volume consommé.
3 Donc, c'est du volume... le volume doit être
4 injecté. Mais si on vous avait demandé d'approuver
5 ce soixante millions (60 M) là injecté, il aurait
6 fallu se rendre plus loin dans les contrats, puis
7 que ça aurait été une permission d'atteindre un
8 niveau contracté beaucoup plus élevé.
9 Et là où on parlait de prudence, c'était de
10 dire, écoutez, accordez-nous le un pour cent (1 %) sur
11 le volume contracté, on sait qu'on n'atteindra
12 pas un pour cent (1 %) injecté à ce moment-là, mais
13 on viendra vous voir à la pièce avec les capacités
14 supplémentaires. Donc, c'est pour ça qu'on a
15 qualifié cette approche-là de prudente.
16 Q. [201] Puis est-ce que vous pourriez nous pointer
17 les passages dans les notes sténographiques du
18 quatorze (14) janvier où on mentionne que
19 R. Vous me laissez quelques instants, je vais les
20 retracer parce que j'ai moi-même en préparation à
21 l'audience j'ai été revoir ces notes
22 sténographiques-là.
23 Q. [202] Parfait.
24 R. En fait, je vous référerais à notre engagement 4
25 qui est la pièce B-0374, si je ne m'abuse. Vous

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 137 - Me Sylviane René

- 1 avez les extraits en question. À la page 2, vous
2 avez un extrait. C'est des pages, des notes
3 sténographiques. Donc, A-0116, notes
4 sténographiques du quatorze (14) janvier vingt
5 vingt (2020), les pages 42, 43 où monsieur Johnson
6 vient expliquer le fameux... la fameuse diapo.
7 Voilà! À la page 2 en fait. Et c'était vraiment,
8 ici vous avez l'extrait. Et le but était vraiment
9 de vous donner un exemple à quoi ça ressemblerait,
10 qu'est-ce que ça voudrait dire et de faire vraiment
11 le parallèle puis vous démontrer que le volume
12 injecté pourrait être différent de ce fameux
13 soixante millions (60 Mm3) là.
14 Q. [203] Parfait. Merci. En fait, je vais enchaîner
15 avec ma prochaine question. Donc, considérant la
16 pièce B-0199, dont on a parlé tout à l'heure, et
17 les dates de signature des contrats. Donc, on peut
18 voir dans la pièce B-0383... Pouvez-vous confirmer
19 que les contrats de [REDACTED]
20 [REDACTED], sont des nouveaux contrats par rapport à
21 ceux de la [REDACTED] ?
22 M. RAPHAËL DUQUETTE :
23 R. Donc, pour répondre, pour plusieurs d'entre eux,
24 c'est des contrats qu'on avait déjà déposés en
25 décembre dernier. Donc, ce sont les mêmes

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 138 - Me Sylviane René

- 1 producteurs qu'à ce moment-là.
2 Q. [204] C'est parfait, merci. Ensuite, pouvez-vous
3 concilier votre allégation à la référence B-0374,
4 donc à l'engagement 4, à la page 1, que je vous ai
5 lue précédemment, que je relirai si nécessaire. Du
6 fait que le critère du volume établi dans la
7 décision D-2020-057 n'a pas à être calculé en
8 fonction de l'ordre chronologique de la signature
9 des contrats et votre utilisation, votre expression
10 « nouveaux contrats » dans votre demande, donc la
11 pièce B-0199, aux pages 20 et 21 que j'ai relues
12 tout à l'heure?
13 Mme CAROLINE DALLAIRE :
14 R. Est-ce que vous pourriez m'aider, Maître Regnault?
15 Q. [205] Pardon.
16 R. Juste me resituer dans la pièce B-0199, le passage
17 exact, s'il vous plaît?
18 R. Oui.
19 Q. [206] Même chose qu'aux pages 20 et 21 et plus
20 spécifiquement la page 21, O.K., je crois, à la
21 toute fin :
22 Encore une fois, cela ne signifie pas
23 qu'Énergir ne contractera pas plus de
24 un pour cent (1 %) des volumes totaux
25 si des opportunités se présentaient et

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 139 - Me Sylviane René

- 1 que le seuil de un pour cent (1 %)
2 était atteint; Énergir déposerait
3 alors ces nouveaux contrats à la Régie
4 pour les faire approuver.
5 Puis je crois qu'il est mentionné, aussi, à la page
6 20, en fait :
7 À défaut de respecter cette limite,
8 tout nouveau contrat devrait être
9 approuvé par la Régie.
10 R. Alors, je connais bien cette pièce-là, l'ayant
11 écrite. Mais ce qu'il faut comprendre, ici, dans le
12 nouveau contrat, c'était vraiment nouveau contrat
13 pour la vente à nos clients volontaires, donc
14 considérés dans le calcul du prix. Et, donc, à ce
15 moment-là, à être approuvé par la Régie pour la
16 revente aux clients GNR. C'était le sens du
17 « nouveau » et non pas dans « nouveau »... euh...
18 Il n'y avait pas de notion chronologique dans cette
19 histoire-là. C'était vraiment de dire : si je veux
20 vendre des volumes associés à un contrat et que ce
21 contrat-là n'est pas considéré dans le calcul du
22 prix, je vais le faire approuver pour qu'il puisse
23 être vendu aux clients GNR. Je ne sais pas si mes
24 collègues veulent ajouter quelque chose? Non. On me
25 dit que non.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 140 - Me Sylviane René

- 1 M. VINCENT REGNAULT :
2 Ça résume bien, merci.
3 LA PRÉSIDENTE :
4 Q. [207] Mais qu'est-ce que vous me dites,
5 sérieusement, Madame Dallaire c'est que, quand on
6 parle, au premier paragraphe, qu'Énergir propose de
7 limiter la quantité de GNR pouvant être contractée.
8 Quand on dit : à défaut de respecter cette limite.
9 On ne parle pas du tout de limiter la quantité de
10 GNR, on est rendu dans le contrat de vente avec les
11 clients là? Il y a un saut, un saut assez
12 phénoménal là.
13 Mme CAROLINE DALLAIRE :
14 R. Pourriez-vous me dire, mais où vous faites
15 référence à cette phrase-là, excusez-moi?
16 Q. [208] La ligne 1, la pièce qui est présentement
17 affichée, sous la section 3.1.1, « Quantité », je
18 ne sais pas si vous la voyez?
19 R. Oui.
20 Q. [209] La ligne 1 commence par :
21 Énergir propose de limiter la quantité
22 de GNR pouvant être contractée à un
23 pour cent (1 %) des volumes totaux
24 prévus être distribués annuellement.
25 À défaut de respecter cette limite...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 141 - Me Sylviane René

- 1 « Cette limite ». Évidemment, devant faire
2 référence, vu le 7, le démonstratif ici, que c'est
3 limiter la quantité de GNR pouvant être contractée.
4 Là, ce que vous nous dites, c'est : le
5 nouveau contrat devrait être approuvé par la Régie.
6 Vous me dites que c'est le contrat de vente aux
7 clients? Êtes-vous en train sérieusement de nous
8 faire ce saut de synapse-là entre les deux lignes?
9 R. Alors, oui, c'est effectivement le saut que je vous
10 propose. En fait, pour nous, contracter, ça veut
11 dire qu'il va être approuvé par la Régie, je vais
12 le dire comme ça. Vous nous avez dit, plusieurs
13 fois, Madame la présidente, qu'Énergir pouvait
14 aller signer les contrats qu'il souhaitait, sans
15 l'approbation de la Régie, mais qu'à ce moment-là,
16 le risque était pris par le distributeur et on vous
17 a bien entendu.
18 Donc, ce que je vous dis, c'est que tout
19 contrat qui dépasserait cette limite-là fixée, le
20 risque est pris par le Distributeur et à ce moment-
21 là, ça va être à nous de venir vous revoir et on
22 vous l'a dit, je pense, plus bas, dans cette pièce-
23 là : les contrats qui dépasseront cette limite
24 devront être soumis à l'approbation de la Régie,
25 pour qu'en plus, ensuite, on puisse le vendre en

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 142 - Me Sylviane René

1 achat volontaire, dans le réglementé.
2 Donc, c'est l'idée, ici, de ce qui a été
3 proposé dans l'étape B.

4 Q. [210] Je vais juste, je vais comprendre, là, ce que
5 vous me dites, c'est que vous aviez proposé, à
6 l'étape B, une gestion du risque qui passait par
7 les nouveaux contrats au-delà du soixante millions
8 de mètres cubes (60 Mm3) passaient par les
9 approbations à la pièce, pour être sûr de ne pas se
10 faire prendre. On s'est tous amusés à relire les
11 notes sténographiques, particulièrement la
12 plaidoirie de maître Thibodeau, à ce sujet.

13 Là, ce que vous nous dites, c'est que vous
14 changez votre gestion du risque et que vous prenez
15 l'entier risque, si les contrats ne sont pas
16 alloués?

17 R. Bien oui, vous avez raison, puis d'ailleurs, c'est
18 pour ça que les clauses de résiliation étaient
19 ajoutées pour nous protéger. Donc, si la Régie
20 refuse, dans la plupart de nos contrats, bien, on
21 va pouvoir dire : non, on ne va pas de l'avant avec
22 ces contrats-là.

23 Q. [211] Parfait. Maître René, je m'excuse d'avoir
24 sauté à pieds joints dans votre contre-
25 interrogatoire.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 143 - Me Sylviane René

1 Me SYLVIANE RENÉ :
2 Aucun problème.

3 Q. [212] Alors, vous m'excusez, je vais faire un petit
4 retour en arrière par rapport à la réponse de
5 madame Dallaire sur la pièce B-0295. On voit la
6 petite présentation, toujours à la page 5, qui
7 identifie les contrats en approbation à la Régie.

8 Donc, nous, notre compréhension des notes
9 sténographiques, donc à A-0116, où on nous a
10 référé, c'est qu'on nous expliquait à quoi ça
11 ressemblerait, l'année prochaine, si on allait de
12 l'avant avec l'étape B, telle que présentée. Donc,
13 les résultats qu'aurait l'approbation de sa demande
14 et non un exemple. C'est ça, ma question, qui est
15 une affirmation à confirmer ou à infirmer.

16 R. Je ne sais pas si c'est une question. En tout cas,
17 je peux vous affirmer que ce n'était pas le sens
18 que l'on voulait donner ici. D'ailleurs, les choses
19 ont continué à évoluer suite à la présentation au
20 mois de janvier. On vous rappelle que la décision a
21 été rendue au mois de mai. Donc... Mais le sens,
22 ici, était vraiment de vous montrer de quoi ça
23 pourrait avoir l'air. Et en aucun cas, l'ordre
24 chronologique n'a été proposé dans les critères. Et
25 je vous ai bien entendue, aussi, quand vous disiez

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 144 - Me Sylviane René

1 que ces critères-là avaient été proposés par
2 Énergir et approuvés ensuite par la Régie. Ça
3 venait effectivement de nous, la proposition, mais
4 c'est quand même la Régie qui a entériné ces
5 critères-là. Et en aucun cas, l'idée n'était de
6 mettre l'ordre chronologique là-dedans, là. Ce
7 n'était pas le but.

8 Q. [213] Parfait, merci. Alors, je vais enchaîner avec
9 une autre série de questions. Donc, à la pièce B-
10 0383, toujours, donc, le tableau des contrats... Si
11 on peut juste l'afficher, ce serait juste un peu
12 plus facile. Donc, pour la rangée un, deux, trois,
13 quatre, cinq... donc, la cinquième...

14 Donc, je vous amènerais juste à la section
15 « capacités ». C'était juste pour vous souligner
16 qu'on comprenait tous que la capacité dépassait le
17 soixante millions (60 M) qui avait... qui était le
18 un pour cent (1 %), là. Donc, c'est tout.

19 Ensuite, je vous réfère aux pièces A-0160,
20 A-0161. Donc, respectivement, le décret 298-2020 et
21 299-2020, donc, qui sont les frais par rapport aux
22 subventions. Qu'on peut afficher si c'est plus
23 simple, sinon... c'est ça, je vous invite aussi à
24 les consulter, puis on les affichera au besoin.
25 Mais c'est à ça que les questions vont faire

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 145 - Me Sylviane René

1 référence.
2 M. VINCENT REGNAULT :

3 R. Ça, c'est des documents, Maître René, qui ont été
4 déposés ce matin, je pense qu'ils nous ont...

5 Q. [214] Exactement.

6 R. Oui? Merci.

7 Q. [215] Oui. Donc, A-0160, puis A-0161. Donc, on peut
8 afficher les tableaux à la page 2, là, si c'est
9 plus simple. Donc, je vais continuer. Je voulais
10 souligner un passage à la décision D-2020-057.
11 Donc, plus précisément au paragraphe 471 de la
12 décision à laquelle je vais le lire, qu'on peut
13 afficher au besoin. C'est mentionné :

14 Puisque la somme des volumes livrés en
15 2020-2021 à partir de ces capacités
16 contractées serait seulement de [REDACTED]
17 [REDACTED], la Régie juge que la
18 démarche d'Énergir de limiter dans un
19 premier temps l'ensemble de ses achats
20 aux capacités contractées équivalant à
21 1 % de ses volumes totaux distribués,
22 pour l'année 2020-2021, est prudente.

23 Voilà. Donc, paragraphe 471 à la décision D-2020-
24 057. Puis, ensuite, j'aimerais attirer votre
25 attention sur deux autres références. Je ne sais

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 146 - Me Sylviane René

1 pas si je suis encore difficile à suivre, mais je
2 vais juste lire votre réponse à l'engagement 4,
3 toujours à la page 1 :

4 Énergir soumet que les contrats qui
5 excèdent les caractéristiques
6 approuvées dans la décision D-2020-057
7 peuvent être conclus (et signés) avant
8 d'avoir été approuvés par la Régie,
9 dans la mesure où ces contrats sont
10 conditionnels à l'approbation de la
11 Régie.

12 Ensuite, un peu plus loin, à la page 5, il est
13 mentionné :

14 Énergir a priorisé les contrats inclus
15 dans le 1 % en fonction des dates de
16 début d'injection - sauf un - afin
17 d'être en mesure de répondre le plus
18 rapidement possible à la demande
19 croissante de la clientèle pour du
20 GNR. Pour le contrat qui ne suit pas
21 le critère de la date de début
22 d'injection, Énergir a choisi de le
23 privilégier parce que le producteur
24 nécessitait un engagement contractuel
25 ferme d'Énergir aux fins de

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 147 - Me Sylviane René

1 l'obtention de son financement [...]
2 Puis, j'aimerais juste attirer votre attention sur
3 la pièce B-0327, pour terminer, à titre de
4 préambule, dans laquelle, B-0327, pages 2 et 3.
5 Dans lesquelles ont mentionnait, ça va être un
6 petit peu plus loin, je crois que... Oui. C'est
7 ici, un petit peu plus bas pour qu'on puisse voir
8 la dernière ligne. O.K. On voit tout, on voit les
9 deux :

10 En ce qui a trait aux renseignements
11 fournis, chaque demande d'autorisation
12 serait accompagnée de ce qui suit :

13 Et je veux attirer votre attention sur a) dernier
14 petit point :

15 [...]

16 a) [...]

- 17 • Impact du contrat sur le prix
18 moyen d'acquisition du GNR et sur
19 les volumes totaux de GNR
20 contractés

21 [...]

22 Donc, suite à tout ça et à toutes ces références
23 là, on pourra en remettre au besoin, on comprend
24 que, en avril deux mille dix-neuf (2019), Énergir a
25 signé un contrat avec la [REDACTED] et que, en plus, au

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 148 - Me Sylviane René

1 cours de l'exercice financier deux mille dix-neuf,
2 deux mille vingt (2019-2020), Énergir aurait reçu
3 une subvention pour le raccordement à ces sites de
4 production dont l'injection est prévue débiter au
5 début de l'année deux mille vingt, deux mille
6 vingt-deux (2020-2022).

7 Et en mai deux mille vingt (2020), la Régie
8 a rendu la décision D-2020-057 par laquelle elle
9 approuvait les trois caractéristiques citées à la
10 référence B-0327.

11 Dans cette même décision, la Régie jugeait
12 prudente la démarche d'Énergir sur la base
13 notamment des volumes contractés des contrats déjà
14 signés. Le paragraphe 471 que je vous ai lu tout à
15 l'heure de la décision. Depuis juin deux mille
16 vingt (2020), en signant des contrats avec [REDACTED],
17 [REDACTED].

18 La somme des capacités contractées
19 franchissait le seuil des soixante (60) Mm3. La
20 Régie comprend que le contrat [REDACTED] a l'avantage de
21 contribuer à l'atteinte de la cible pour l'année
22 deux mille vingt, deux mille vingt et un (2020-
23 2021).

24 En juillet deux mille vingt (2020), Énergir
25 signe un contrat cette fois avec [REDACTED] dont

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 149 - Me Sylviane René

1 l'injection est prévue débiter seulement en
2 novembre deux mille vingt et un (2021). La Régie
3 comprend qu'Énergir souhaite prioriser les contrats
4 fermes plutôt que conditionnels.

5 Donc, ma question, ma première question
6 serait par rapport à la mise en jour de la pièce B-
7 0350 qui est devenu B-0383. Donc, on aimerait que
8 vous décriviez et expliquiez la différence entre
9 ces deux pièces puis que vous confirmiez que la
10 soumission 9 de la pièce B-0350 n'est plus une
11 option et vous expliquiez pourquoi?

12 Me VINCENT REGNAULT :

13 R. Pouvez-vous juste nous... me rafraîchir la mémoire
14 et me dire ce qu'était la soumission 9 là, je...
15 parce que j'ai juste la pièce qui a été déposée au
16 dossier? Est-ce que c'est une soumission qui était
17 à B-350?

18 Q. [216] Laissez-moi...

19 R. C'est ça que vous nous dites?

20 Q. [217] Oui, c'est ça. Exactement.

21 R. Bon. Attendez une seconde, il va falloir retourner
22 voir le tableau.

23 Q. [218] Oui. Pas de problème.

24 R. Bon. O.K. Donc, désolé. Pour répondre à votre
25 question, donc la soumission 9, bien maintenant

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 150 - Me Sylviane René

1 vous avez un nom, [REDACTED], qui a été signée là le
2 premier (1er) octobre dernier. Ensuite, l'autre
3 différence, comme j'expliquais au tout début de mon
4 témoignage, c'est [REDACTED] qui est, lui aussi,
5 signé. Et, finalement, [REDACTED] qui est
6 toujours en pourparlers là, dont la date de début
7 d'injection a été reportée au premier (1er)
8 décembre prochain.

9 Q. [219] Parfait, merci. Ma prochaine question
10 serait : Pouvez-vous indiquer si Energir a
11 effectivement reçu la subvention pour raccorder le
12 site de la [REDACTED] à son réseau?

13 M. RAPHAËL DUQUETTE :

14 R. Oui, on l'a reçu.

15 Q. [220] Parfait. Pouvez-vous indiquer l'état
16 d'avancement du projet de raccordement?

17 R. Euh... euh... excusez, je n'aurais pas dû ouvrir
18 mon micro tout de suite. En fait, il n'y a rien qui
19 a été fait pour l'instant. Le raccordement va être
20 fait au courant de l'été prochain. Donc,
21 l'ingénierie est complétée et le raccordement va
22 être fait l'été prochain.

23 Q. [221] Parfait, merci. Puis pouvez-vous expliquer si
24 Energir considère un projet de raccordement avec un
25 producteur comme un engagement ferme d'Energir

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 151 - Me Sylviane René

1 d'acheter du GNR de ce producteur-là?

2 R. La réponse est : Non. On ne considère pas que c'est
3 un engagement d'acheter le GNR.

4 Q. [222] O.K. Pouvez-vous élaborer?

5 R. On a un contrat d'achat et on a un contrat de
6 réception. Donc, notre contrat de réception couvre
7 notre engagement à recevoir le GNR et s'assurer que
8 le GNR soit injecté dans notre réseau. Et l'autre
9 contrat, qui est le contrat d'achat, couvre l'achat
10 du GNR.

11 Q. [223] O.K. Puis est-ce qu'Energir dirait que les
12 producteurs comprennent que ce n'est pas un
13 engagement ferme pour Energir?

14 M. VINCENT REGNAULT :

15 R. Écoutez, je ne me prononcerai sur ce que
16 comprennent les producteurs là, mais je pense que
17 les contrats sont clairs, qui sont des contrats
18 d'achat, ils sont clairs, ils contiennent des
19 clauses suspensives qui assujettissent les contrats
20 d'achat à l'approbation de la Régie.

21 Ces contrats-là ont, évidemment, fait
22 l'objet de discussions avec chacun des producteurs.
23 Donc, j'imagine que s'ils les ont signés, ils ont
24 bien compris que ces contrats-là étaient
25 conditionnels à l'approbation de la Régie.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 152 - Me Sylviane René

1 Q. [224] Parfait, merci. Ensuite, je vous emmènerais à
2 la pièce B-0141, qui est le contrat de Saint-
3 Hyacinthe, le contrat d'achat donc de Saint-
4 Hyacinthe. Ça serait à la page 5.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Vous avez dit B-0141?

7 Me SYLVIANE RENÉ :

8 Et j'ai dit B-0141, oui.

9 LA GREFFIÈRE :

10 141?

11 Me SYLVIANE RENÉ :

12 Oui, à la page 5. En fait, à 2.1, c'était parfait.
13 Un petit peu plus haut, au point 2.1. Bon. Merci.
14 Excellent.

15 Q. [225] Donc, je vais, juste pour commencer, à la
16 pièce B-0383, qu'on n'a pas besoin d'afficher, on
17 indique une capacité de [REDACTED]
18 [REDACTED] pour Saint-Hyacinthe. Puis,
19 ensuite, on indique que les volumes livrés prévus
20 ne vont jamais dépassé [REDACTED]
21 [REDACTED] sur l'horizon du
22 contrat. Puis, à 2.1, on indique :

23 Sous réserve des modalités prévues à
24 ce contrat, la Ville offre, tout
25 d'abord[...]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 153 - Me Sylviane René

1 M. VINCENT REGNAULT :

2 R. Excusez-moi, excusez-moi.

3 Me SYLVIANE RENÉ :

4 Oui?

5 M. VINCENT REGNAULT :

6 R. Vous avez parlé... vous avez dit [REDACTED]
7 [REDACTED] ? Là, on n'est pas au
8 bon endroit parce que je ne le vois pas ce chiffre-
9 là, je m'excuse là.

10 Me SYLVIANE RENÉ :

11 Euh... ce n'est pas la pièce que j'ai affichée là.

12 Ça, c'est dans la pièce B-0383. C'est juste...

13 R. Oui.

14 Q. [226] Mais on peut l'afficher, aussi, au besoin,
15 mais c'était...

16 R. Je m'excuse, c'est parce que je n'ai pas bien
17 compris. J'ai compris [REDACTED]
18 puis c'est là que ça m'a fait...

19 Q. [227] Pas de problème, je vais reprendre plus
20 clairement. Donc, j'indiquais seulement que dans la
21 pièce B-0383, qui est le tableau des contrats, pour
22 Saint-Hyacinthe, on indique une capacité de [REDACTED]
23 [REDACTED] ...

24 R. Oui.

25 Q. [228] Puis, un peu plus loin, on indique que :

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 154 - Me Sylviane René

1 « les volumes livrés prévus ne vont jamais dépasser
2 [REDACTED] par année,
3 sur l'horizon du contrat. » Puis la, je vous lisais
4 la clause du contrat 2.1, où on indique :

5 Sous réserve des modalités prévues à
6 ce Contrat, la Ville offre de vendre à
7 Gaz Métro, de manière ferme, et Gaz
8 Métro accepte d'acheter de la Ville,
9 la totalité des quantités injectées à
10 l'exception des quantités consommées
11 par la Ville.

12 Puis... Ça, je voulais juste attirer votre
13 attention sur la partie 2.1. Puis, ensuite, à la
14 pièce B-0317, qui sont les notes sténographiques du
15 quinze (15) janvier deux mille vingt (2020), on
16 peut afficher page 103, puis après, 106-107, dont
17 je vais vous lire les extraits. Donc, B-0317.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Je n'ai pas trouvé.

20 Me SYLVIANE RENÉ :

21 Ah, O.K. Bien, est-ce que si jamais on a besoin de
22 l'afficher ou sinon, je vais juste vous lire les
23 extraits, puis vous me direz... je pourrai les
24 relire au besoin. Donc, on indiquait... C'est la
25 réponse de monsieur Johnson, dont je vais vous lire

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 155 - Me Sylviane René

1 les extraits. Ça va comme suit :

2 Donc, la capacité contractuelle
3 annuelle maximale, ce n'est pas une
4 clause qui était standard au départ,
5 mais elle l'est maintenant. Donc, en
6 date d'aujourd'hui, c'est une clause
7 standard que l'on va exiger pour
8 s'assurer qu'on a une bonne
9 prévisibilité des volumes contractés
10 pour éviter aussi de se retrouver dans
11 une situation comme ce que l'on vit
12 avec Saint-Hyacinthe où on a un
13 contrat.

14 Ensuite, un peu plus loin, on indiquait... on
15 posait la question :

16 Est-ce qu'Énergir a pensé à renégocier
17 le contrat avec Saint-Hyacinthe pour
18 arrimer des quantités contractées
19 annuelles plus vraisemblables par
20 rapport à leur capacité réelle de
21 livraison?

22 Puis, monsieur Johnson répondait : « Absolument. »
23 Donc, ma question est la suivante : dans la mesure
24 où aucun volume n'est spécifié dans le contrat
25 d'achat-vente conclu avec la Ville de

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 156 - Me Sylviane René

1 Saint-Hyacinthe, est-ce que vous pouvez expliquer
2 la source du volume contracté, inscrit à la
3 référence B-0383, qu'on n'a pas affiché, mais dont
4 je vous ai fait mention?

5 M. VINCENT REGNAULT :

6 R. Donc, ce contrat-là a été signé il y a quand même
7 quelques années. Malheureusement, je ne suis pas en
8 mesure de vous dire exactement d'où vient ce [REDACTED]
9 [REDACTED] là exactement. Puis, c'est un peu,
10 la, d'où la - ce que j'indiquais un peu plus tôt
11 dans mon témoignage, ce matin - [REDACTED]

23 Q. [229] Et donc, pourquoi vous mettez [REDACTED]
24 [REDACTED]. mètres cubes... dans la pièce B-0383, si
25 on ne sait pas d'où ça vient?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 157 - Me Sylviane René

1 R. Parce qu'à l'heure actuelle, je n'ai rien d'autre à
2 mettre. C'est le chiffre qui est indiqué depuis le
3 départ. Et malheureusement, moi, je n'étais pas...
4 En fait, je pense qu'il n'y a pas grand monde ici,
5 qui témoignent, qui étaient autour de la... ou qui
6 étaient liés de... en lien directement ou de près
7 avec la Ville de Saint-Hyacinthe. Je ne suis pas en
8 mesure de vous dire d'où vient ce [REDACTED]
9 [REDACTED] là exactement.

10 Q. [230] Mais est-ce qu'il n'a jamais été indiqué, non
11 plus, dans le contrat... Vous n'avez pas de
12 contrat, quelque part, qui mentionne ce [REDACTED]

14 R. Non, vous avez... vous affirmer que vous avez -
15 sérieusement d'ailleurs, que vous avez l'entièreté
16 des contrats devant vous. Si jamais il y avait eu
17 des choses autres, ça aurait été divulgué
18 évidemment.

19 Q. [231] O.K. Parfait. Considérant les réponses...

20 R. Attendez! Juste un instant s'il vous plaît, Maître
21 René.

22 Q. [232] Oui. Pardon.

23 Mme CAROLINE DALLAIRE :

24 R. En fait, juste peut-être une petite précision parce
25 que ce [REDACTED] là ne...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 158 - Me Sylviane René

1 en fait [REDACTED] comme vous voyez à la
2 pièce B-0383 ne sortait pas non plus d'un chapeau,
3 il n'est pas au contrat effectivement. Ce qu'on
4 veut corriger pour les mois à venir. Mais il a
5 quand même... il vient d'une discussion... de
6 discussions avec la ville de Saint-Hyacinthe. Et
7 aussi, au moment de mettre tous les actifs pour que
8 le GNR puisse injecter dans le réseau, il fallait
9 connaître la capacité maximale de production et
10 designer les tuyaux en conséquence.

11 Donc, il y a des analyses, des études qui
12 avaient été faites pour évaluer quelle était la
13 quantité possible d'injection. Et on avait vérifié
14 c'était quoi vraiment qui pouvait être atteint. Et
15 c'était [REDACTED] là.

16 Et d'ailleurs, lorsque le nouveau prix de
17 Saint-Hyacinthe a été calculé basé sur le fameux
18 TRG, le tarif de rachat garanti, qui a par la suite
19 été enlevé du dossier, mais il y a un nouveau prix
20 qui avait été négocié avec Saint-Hyacinthe basé sur
21 le TRG. Et c'est le [REDACTED] ou autour
22 de, là, à peu près, j'y vais de mémoire, qui avait
23 été utilisé pour calculer le taux que vous voyez
24 maintenant de la ville de Saint-Hyacinthe. Mais,
25 effectivement, ce n'est pas au contrat. Et on va

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 159 - Me Sylviane René

1 tenter de remédier à cela.

2 Q. [233] Parfait. Comment est-ce que vous calculez la
3 somme des capacités contractées si vous n'avez pas
4 toutes les données dans le contrat?

5 R. Donc, c'est ce que je viens de vous expliquer.

6 Donc, pour Saint-Hyacinthe, c'est le [REDACTED]
7 [REDACTED] de capacité maximale qui était considérée.
8 Cette capacité-là étant, selon nos évaluations et
9 la ville de Saint-Hyacinthe, la quantité maximale
10 de GNR qui pouvait être produit. Donc, c'est le
11 [REDACTED] qui a été utilisé.

12 [REDACTED]
13 Q. [234] Parfait. Merci. Ensuite, considérant les
14 réponses d'Énergir que j'ai lues à la pièce B-0317
15 dans les notes sténographiques, la réponse de
16 monsieur Johnson lors de l'audience du quinze (15)
17 janvier deux mille vingt (2020), [REDACTED]
18 [REDACTED]
19 [REDACTED]

20 [REDACTED]
21 [REDACTED]
22 [REDACTED]
23 [REDACTED]
24 M. VINCENT REGNAULT :

25 R. C'est effectivement ce que je mentionnais il y a

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 160 - Me Sylviane René

1 quelques minutes. [REDACTED]
2 [REDACTED]
3 [REDACTED]

4 Q. [235] Parfait. Puis considérez-vous toujours le
5 contrat de Saint-Hyacinthe comme une contrainte qui
6 vous enlève de la marge de manoeuvre pour
7 contracter d'autres volumes de GNR?

8 R. En fait ce qui m'interpelle dans votre question,
9 c'est la qualification de contrainte. Pour nous ce
10 n'est pas tant une contrainte qu'une opportunité
11 considérant le prix par gigajoule par rapport au
12 coût moyen de quinze dollars (15 \$) qui a été fixé
13 par la Régie. Donc, je vous dirais, c'est plus une
14 opportunité qu'une contrainte dans les
15 circonstances.

16 Q. [236] Parfait. Donc, je vais enchaîner avec ma
17 prochaine question. Ce matin, vous nous avez
18 mentionné qu'il n'y avait pas d'urgence à faire
19 approuver les contrats à la Régie et qu'aucun des
20 quatre fournisseurs n'avait signalé d'inquiétude.
21 Donc, on se demandait si vous aviez informé les
22 fournisseurs de GNR qu'Énergir n'avait pas demandé
23 l'approbation à la Régie qu'il n'y avait aucune
24 assurance que la Régie allait donner son
25 approbation?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 161 - Me Sylviane René

1 R. Bien, en fait, je vous répondrais sincèrement la
2 même chose que je vous ai répondu tantôt. C'est-à-
3 dire que dans les contrats, il y a des clauses qui
4 indiquent que les contrats d'achat sont
5 conditionnels à l'approbation de la Régie.

6 Donc, je ne peux que présumer que ces gens-
7 là ont pris connaissance de ces clauses-là, ils les
8 ont signées en toute connaissance de cause, ce qui
9 signifie qu'ils savaient qu'il y avait une
10 possibilité qu'il n'y ait pas d'autorisation de la
11 Régie.

12 Q. [237] Parfait, merci.

13 LA PRÉSIDENTE :
14 Je m'excuse, Maître René.

15 Q. [238] Maître Regnault, la question n'est pas de
16 savoir s'ils ont lu les contrats qu'ils ont signés.
17 Je pense que toute personne responsable le fait.

18 La question est : Les avez-vous informés de
19 votre changement de stratégie? Ou de votre
20 stratégie de ne pas les inclure dans le soixante
21 millions (60 000 000 m3) contractés de l'Étape B?

22 R. Effectivement, là, bien... J'avais cliqué sur le
23 changement de stratégie là. Effectivement là...
24 Mais vous vous êtes repris. Donc, sur la question
25 de la stratégie, moi, je n'ai personnellement pas

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 162 - Me Sylviane René

1 eu de discussions avec ces gens-là directement. Ces
2 gens-là savent que le contrat demeure conditionnel
3 à l'approbation des contrats par la Régie. Ces
4 gens-là savent que la Régie doit décider d'un
5 tarif, que c'est un dossier qui est présentement à
6 l'étude par la Régie. Donc, c'est ce qui a été fait
7 jusqu'à présent avec les producteurs.
8 Q. [239] Donc, votre réponse, c'est non...
9 R. À ma connaissance personnelle.
10 Q. [240] ... vous ne les avez pas avisés?
11 R. Je ne les ai pas avisés personnellement. Peut-être
12 que quelqu'un d'autre l'a fait, chez nous là, mais
13 je ne le sais pas.
14 Q. [241] Parmi les quatre témoins qui sont là, est-ce
15 qu'il y a quelqu'un, parmi les quatre, qui a ou
16 connaît si les quatre contreparties des producteurs
17 québécois ont été avisées de votre stratégie?
18 R. Je... je... Et puis je vais laisser les autres
19 répondre là, parmi nous. En fait, vous avez
20 dit : « Quatre témoins », mais on est trois cet
21 après-midi. Donc, parmi nous, personne n'a eu une
22 discussion directement avec ces producteurs-là pour
23 les en informer.
24 Ceci étant dit, Énergir est une entreprise
25 qui est quand même d'une certaine taille. On a

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 163 - Me Sylviane René

1 beaucoup de gens qui peuvent être en discussions
2 avec les municipalités. Et, donc, peut-être que ça
3 a été mentionné, à un moment donné ou à un autre.
4 Mais, moi, je reviens toujours à la même
5 chose, Madame la Présidente. C'est-à-dire qu'il y a
6 un contrat qui a été signé avec une clause
7 conditionnelle, puis je ne suis pas sûr que ce qui
8 a été dit ou ce qui n'a pas été dit à ces
9 producteurs-là, pour les fins du tarif et de la
10 fixation du tarif provisoire, c'est quelque chose
11 de particulièrement important, à ce stade-ci.
12 Donc, je vous en laisse maître là, mais je
13 pense que les contrats qui ont été signés avec eux,
14 parlent par eux-mêmes là, tout simplement.
15 LA PRÉSIDENTE :
16 Merci. Maître René, je suis encore désolée. C'est à
17 vous.
18 Me SYLVIANE RENÉ :
19 Q. [242] Parfait. Donc, ma prochaine série de
20 questions, je vais encore nommer des références.
21 Puis, si jamais on a besoin de les afficher, vous
22 me le direz, mais sinon je vais juste en lire des
23 extraits, ça sera moins ardu que les changements
24 rapides d'affichage. Donc, ma première référence
25 serait à l'engagement 4, toujours à une des

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 164 - Me Sylviane René

1 réponses qui a été données par Énergir, à la page 5
2 où on mentionne :
3 Au-delà du fait que la Régie ne peut
4 ordonner à Énergir de signer des
5 contrats spécifiques ni choisir un
6 contrat par rapport à un autre qui
7 respecte les caractéristiques
8 ordonnées, exiger d'Énergir qu'elle
9 suive l'ordre des signatures pour
10 ferait en sorte de retarder le moment
11 auquel elle pourra répondre à l'appel
12 de la clientèle pour du gaz naturel
13 renouvelable. Une telle approche
14 irait, par ailleurs, à l'encontre de
15 l'article 5 de la Loi sur la Régie de
16 l'énergie en vertu duquel la Régie
17 doit favoriser la satisfaction des
18 besoins énergétiques dans le respect
19 des objectifs des politiques
20 énergétiques du gouvernement et dans
21 une perspective de développement
22 durable, et ce, tout en considérant
23 l'intérêt public et un traitement
24 équitable du Distributeur.
25 Ensuite, dans les notes sténographiques, toujours à

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 165 - Me Sylviane René

1 P-0317, donc celles du quinze (15) janvier, dont
2 j'ai déjà lu des extraits là. Cette fois, ça serait
3 à la page 175. Bien, comme je le dis, si on n'a pas
4 besoin de les afficher, je pourrais juste en lire
5 un petit extrait. Donc, la question était... c'est
6 au paragraphe 180, exactement, là :
7 C'est ça, ce n'est pas une analyse
8 commerciale, c'est ce que vous avez
9 répondu, d'ailleurs, dans le passé
10 mais essentiellement on n'est pas dans
11 cet univers-là. Alors, je comprends de
12 votre preuve. Vous dites nous, il faut
13 qu'on aille à l'extérieur pour
14 rencontrer cette obligation-là parce
15 que la production, elle n'est pas là?
16 Puis dans la réponse, je souligne seulement la
17 petite partie :
18 La priorité du gouvernement, c'est sûr
19 que c'est de développer une filière
20 québécoise.
21 Donc, ensuite, dans les deux pièces qu'on a
22 déposées également ce matin, ça serait la A-0162 et
23 la A-0163. Puis la première pièce, il y a un
24 communiqué de presse du vingt-six (26) mars deux
25 mille dix-huit (2018), A-0162, c'est celui du

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 166 - Me Sylviane René

1 vingt-six (26) mars deux mille dix-huit (2018).
2 Parfait, puis le Québec... on descend un
3 petit peu plus bas. Un instant, je suis lente,
4 pardon. O.K.
5 Oui, bien l'extrait que j'aimerais vous
6 lire dans le communiqué de presse est :
7 J'ai confiance que le comité de suivi
8 permettra de proposer une vision
9 commune et d'apporter des actions
10 concrètes afin de favoriser
11 l'émergence de cette nouvelle filière
12 énergétique verte, cent pour cent
13 (100 %) locale qui diversifiera le
14 portefeuille énergétique du Québec.
15 Et parfait, puis, là, dans l'autre pièce déposée,
16 ongle A, numéro 163 qui est un article du Courrier
17 du Sud du huit (8) juillet deux mille vingt (2020).
18 Je voulais souligner quelques passages
19 également. Donc, au paragraphe qui commence par :
20 « Il ajoute que les GNR... », juste ici, parfait.
21 Donc :
22 Il ajoute que le GNR produit et
23 injecté dans le réseau viendra se
24 substituer au gaz naturel d'origine
25 fossile importé de l'extérieur du

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 167 - Me Sylviane René

1 Québec.
2 Puis un peu plus loin :
3 Énergir aurait trouvé quelqu'un qui
4 produit déjà du GNR pour l'injecter
5 dans le réseau, et l'écosystème
6 n'aurait pas pu être développé.
7 Et donc, la première question est :
8 Qui, chez Énergir, qui a remplacé
9 monsieur Johnson sur le comité de
10 suivi GNR du MERN?
11 M. VINCENT REGNAULT :
12 R. C'est moi.
13 Q. [243] Parfait. Puis la prochaine question, c'est :
14 Est-ce que ce Comité de suivi est au courant de
15 l'évolution du dossier GNR chez Énergir?
16 Plus précisément, est-ce que le nouveau
17 sous-ministre fait toujours partie du comité des
18 suivis et est-ce qu'il est au courant qu'Énergir
19 priorise l'inclusion des contrats hors Québec pour
20 atteindre leur capacité contractuelle autorisée par
21 la Régie dans sa décision D-2020-057, plutôt que
22 ceux du Québec, soit aux lignes 10 à 13 de la pièce
23 (inaudible)?
24 Donc, je peux répéter ma question puisqu'il
25 y avait plusieurs sous-questions, là, ce n'est pas

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 168 - Me Sylviane René

1 un problème, si jamais...
2 R. Ce n'est pas nécessaire. En fait, la réponse est
3 assez simple...
4 Q. [244] Parfait.
5 R. C'est qu'il n'y a pas eu de Comité de suivi, de
6 rencontre du Comité de suivi du GNR, depuis que
7 j'ai repris les responsabilités de monsieur
8 Johnson.
9 Q. [245] Merci.
10 LA PRÉSIDENTE :
11 Q. [246] Je m'excuse, monsieur Regnault, mais c'est
12 depuis quand, ça, que vous avez repris les
13 responsabilités de monsieur Johnson?
14 R. Le quinze (15) juillet deux mille vingt (2020).
15 Q. [247] Le quinze (15) juillet deux mille vingt
16 (2020). Savez-vous s'il y a eu des rencontres
17 préalablement au quinze (15) juillet deux mille
18 vingt (2020) et si la discussion de stratégies
19 depuis le mois de mai deux mille vingt (2020) a été
20 discutée dans ces comités de suivi?
21 R. Je ne sais pas. Tout ce que je peux vous dire,
22 c'est que le gouvernement suit ce dossier-ci de
23 très près, ça, c'est certain.
24 Q. [248] La question, c'est de savoir : est-ce qu'il
25 est au courant que vous privilégiez, à l'intérieur

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 169 - Me Sylviane René

1 du soixante millions de mètres cubes (60 Mm3) des
2 contrats qui viennent de l'extérieur du Québec
3 plutôt que des contrats qui viennent de la
4 province?
5 R. Je pense que j'ai répondu que je ne le savais pas.
6 Q. [249] Merci beaucoup.
7 Me SYLVIANE RENÉ :
8 Q. [250] O.K. Donc, juste pour reprendre ma
9 question... Même s'il n'y a pas eu de comité de
10 suivi, est-ce que le sous-ministre est au courant
11 de la situation? Qui était plus ma question.
12 R. Oui. Et comme... Puis, en fait, regardez... Je...
13 Personnellement, je n'ai pas eu de discussion avec
14 le sous-ministre ou un haut fonctionnaire sur la
15 stratégie que Énergir a choisi d'adopter. Ceci
16 étant dit, je pense qu'on est... On fait face, ici,
17 à deux impératifs. Le premier, c'est de vouloir
18 rencontrer ou injecter, le plus rapidement
19 possible, des volumes de GNR dans le réseau, afin
20 de répondre à une demande qui, je pense, est là,
21 elle a été démontrée dans le cadre de la phase B.
22 Et on fait face, aussi, à un second impératif, qui
23 est notre souhait à tous, je crois, de développer
24 la filière GNR, ce que nous sommes en train de
25 réaliser, je pense, ou à tout le moins d'y

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 170 - Me Sylviane René

1 contribuer, en signant des contrats avec des
2 producteurs québécois. Le... Il y a donc un... une
3 balance, ici. Il y a un choix, il y a une décision
4 qui doit être prise, à un moment donné, par
5 Energir. Et nous, on est convaincu que la stratégie
6 qu'on a choisie va permettre de rencontrer ces deux
7 objectifs-là que l'on poursuit. Je comprends de vos
8 questions, évidemment, que ce n'est peut-être pas
9 la vision qu'a la Régie de comment les choses
10 auraient dû se passer.

11 Ceci étant dit, nous, on a une décision qui
12 nous donne trois grands paramètres pour inclure des
13 contrats ou pour considérer ces contrats-là comme
14 étant approuvés. On a utilisé ces paramètres-là, de
15 bonne foi, pour faire avancer les choses le plus
16 possible. C'est notre intention, également, de
17 soumettre à la Régie, en temps utile, les contrats
18 qui sont les contrats qui concernent les projets
19 québécois. Et on a bon espoir de voir la Régie les
20 approuver avec les éléments qui sont requis par la
21 Régie. Je... Donc, c'est ça. C'est ce que je vous
22 dirais, là. Je... Puis, on peut poser la question,
23 puis regarder la question, le sujet de différentes
24 façons, de différents angles. La situation ou les
25 faits sont ceux-là, c'est-à-dire qu'Energir a

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 171 - Me Sylviane René

1 choisi - je pense qu'elle avait le droit de le
2 faire - certains contrats pour faire... comme étant
3 autorisés et d'autres, pour les faire approuver par
4 la suite. Puis, écoutez, c'est... Donc, je... C'est
5 ça. Je pense qu'on... J'ai un peu tout dit, puis
6 tout résumé en vous faisant, en vous donnant cette
7 réponse-là.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [251] Monsieur Regnault. C'est... Puis, vous
10 dites : « C'est la vision de la Régie. » Ce n'est
11 pas la vision de la Régie, c'est ce que vous nous
12 avez dit en janvier. Alors, on veut voir les
13 changements qui sont survenus depuis janvier. Ce
14 n'est quand même pas il y a quatre ans, là, ça fait
15 quelques mois. Et puis, on a rendu une décision
16 basée sur ce que vous nous avez dit. Vous nous avez
17 demandé des choses, on a autorisé ce que vous nous
18 avez demandé. Vous arrivez quelques mois plus tard
19 et ce n'est pas la même chose que ce que vous nous
20 avez dit. Alors, on veut vérifier où les choses ont
21 été modifiées. Parce que la décision a été prise
22 sur ce que vous nous avez dit en audience. C'est
23 dans votre preuve.

24 Donc, en janvier, dans les notes
25 sténographiques du quinze (15) janvier deux mille

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 172 - Me Sylviane René

1 vingt (2020), c'est à la page 175... Je ne sais pas
2 si c'est... Je vais vous le lire. Je ne sais pas si
3 madame la greffière l'a, parce que ce n'était pas
4 nécessairement prévu pour vous le...
5 R. Vous pouvez me le lire, Madame la Présidente. Je...
6 J'en conviens, là, puis on peut... Effectivement,
7 on a peut-être une perspective différente, puis
8 peut-être que malheureusement, on ne s'est pas bien
9 compris lorsqu'il y a eu ce débat-là au mois de
10 janvier. Peut-être qu'on n'a pas la même
11 interprétation des mots qui ont été dits. Au-delà
12 de ça, Madame la Présidente, ce que vous dis
13 simplement, là, c'est qu'on fait de notre mieux,
14 ici, pour à la fois satisfaire le besoin de
15 clientèle et répondre aux impératifs que le
16 gouvernement met de l'avant dans sa stratégie
17 énergétique. Donc, vous pouvez mettre toutes les...
18 Vous pouvez mettre toutes les choses que vous
19 voulez sous les yeux, puis on peut avoir une
20 discussion, puis on va avoir une discussion, ça va
21 me faire plaisir, sur qu'est-ce que veut dire tel
22 mot, telle virgule, et ceetera, et ceetera. Mais
23 ultimement, ce que je vous dis, c'est que c'est ça
24 qu'on poursuit comme objectif. On a des clients qui
25 veulent du GNR, donc on s'organise pour en

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 173 - Me Sylviane René

1 contracter, pour leur vendre, puis ensuite, on
2 essaye de faire aussi... lever la filière du GNR,
3 que le gouvernement souhaite voir. Donc... Je...
4 Allons-y, là, si vous voulez faire cet exercice-là,
5 mais... mais c'est sûr qu'on ne s'entendra pas sur
6 la signification des mots ou sur le fait qu'il y a
7 des choses qui se sont produites. Hein! Évidemment,
8 le temps, c'est un... c'est une dimension qui
9 s'écoule au fil du temps, évidemment. Puis il y a
10 des choses qui avancent puis qui font en sorte
11 qu'on prend des décisions à l'intérieur de ce qu'on
12 perçoit comme étant le carré de sable que vous nous
13 avez fixé.

14 Puis je comprends que c'est notre vision
15 qu'on vous a proposée, Madame la Présidente. Puis
16 je ne veux pas argumenter avec vous, mais je sais
17 que c'est ça que je fais. Mais, c'est une vision
18 que vous avez entérinée dans votre décision,
19 ultimement. Donc, nous, on joue dans ce carré de
20 sable là.

21 Q. [252] C'est parce qu'on a l'impression que vous
22 changez le carré de sable que vous nous avez
23 demandé de vous approuver. Alors, on veut bien
24 comprendre dans quoi on joue. Alors, là-dessus...
25 R. Et c'est malheureux que vous ayez cette perception-

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Interrogatoire
 HUIS CLOS - 174 - Me Sylviane René

1 là, Madame la Présidente, parce que c'est pas ça
 2 qu'on fait.
 3 Q. [253] Parce que ce que monsieur Johnson nous avait
 4 expliqué au mois de janvier dernier, il nous avait
 5 dit qu'il y avait pour à peu près pour vingt-cinq
 6 millions de mètres cubes (25 Mm3). Les contrats de
 7 GNR québécois étaient à peu près, représentaient
 8 plus ou moins vingt-cinq pour cent (25 %) des
 9 quantités. Et que la différence était, venait de
 10 GNR à l'extérieur de la province.
 11 Et dans les notes sténographiques que je
 12 m'appropriais à vous lire, ça devait... Bon. Et je
 13 pense que maître René vous en a lu une partie. Vous
 14 dites « nous, il faut qu'on aille à l'extérieur
 15 pour rencontrer cette obligation-là parce que la
 16 production, elle n'est pas là », donc la production
 17 québécoise. Et monsieur Johnson répondait :
 18 Effectivement. Et la sous-ministre qui
 19 pilote le comité est bien au fait, les
 20 membres du comité sont bien au fait
 21 que nous devons, dans les premières
 22 années, hein, on le souligne, dans les
 23 premières années, s'approvisionner à
 24 partir du marché hors Québec pour
 25 respecter le règlement et que ces

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Interrogatoire
 HUIS CLOS - 175 - Me Sylviane René

1 approvisionnements-là, ce sont des
 2 contrats à long terme.
 3 Bon. Et là il répète :
 4 La priorité du gouvernement, c'est sûr
 5 que c'est de développer une filière
 6 québécoise. Ceci étant dit, ils sont
 7 conscients que, dans le court terme,
 8 il n'y a pas suffisamment
 9 d'approvisionnements pour répondre au
 10 un pour cent (1 %), qu'il y a une
 11 demande pour du gaz renouvelable à
 12 très court terme et que le fait de
 13 s'approvisionner à l'extérieur du
 14 Québec a quand même des effets
 15 bénéfiques pour le développement de la
 16 filiale québécoise.
 17 Alors, ceci étant dit, ce qu'on peut constater, et
 18 puis à l'époque, ce qu'on voyait dans la 0295,
 19 c'est qu'il y avait quand même des quantités
 20 importantes qui n'avaient pas encore été
 21 contractées et qui allaient aller à des contrats
 22 spots, je mets « spots » entre guillemets parce que
 23 c'étaient des deux ans et moins là, alors... Et
 24 donc, c'est ce qu'on nous avait fait valoir.
 25 Ce qu'on voit à votre tableau 383, 350

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Interrogatoire
 HUIS CLOS - 176 - Me Sylviane René

1 précédemment, c'est que ces contrats-là, cet
 2 espace-là qui était supposé être pris par des spots
 3 est présentement de plus en plus comblé par des
 4 contrats qui sont à l'extérieur de la... du Québec,
 5 de la province. Et que ça ne laisse pas beaucoup de
 6 place pour les producteurs québécois.
 7 Alors, ce qu'on cherche à comprendre, et
 8 c'est ça qu'on veut avoir comme discussion avec
 9 vous. Je ne cherche pas à argumenter, je cherche à
 10 comprendre. Alors, ce qu'on veut comprendre,
 11 c'est : elle est où la place que vous voulez faire
 12 aux contrats québécois dans votre planification? Et
 13 c'est ce qui nous inquiète un peu par rapport à ce
 14 que vous nous avez dit en janvier, quand on voit
 15 que vous dites que [redacted]
 16 [redacted] ne sont pas
 17 inclus.
 18 Alors, il y a une incertitude. Et comme
 19 vous l'avez souligné vous-même, la Régie, par son
 20 article 5, doit faire des efforts pour mettre en
 21 place ou, enfin, elle doit concilier la Politique
 22 énergétique du gouvernement. Alors, on cherche à
 23 comprendre votre stratégie.
 24 Plus particulièrement, puis c'est mon
 25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
 19 octobre 2020 Interrogatoire
 HUIS CLOS - 177 - Me Sylviane René

1 deuxième point puis après ça je vous laisse
 2 réponse, vous nous dites « bien, c'est parce qu'il
 3 faut injecter rapidement dans le réseau. » Et ça,
 4 je pourrais le comprendre, mais les quatre contrats
 5 sont plus loins.
 6 Sauf qu'il y en a deux... Excusez-moi, je
 7 vais regarder, qui est [redacted] et il y en a un qui
 8 est [redacted]. Pour [redacted], il y a peut-être des
 9 difficultés, vous nous avez... C'est-tu [redacted]?
 10 C'est [redacted] et [redacted] dont les dates d'injection
 11 sont similaires ou presque à [redacted] et à... attendez
 12 une minute, je vais retrouver ma note, et l'autre
 13 qui est également... qui est également là vers la
 14 date du premier (1er) octobre. Il y en a un qui est
 15 au premier (1er) octobre, l'autre qui était au
 16 premier (1er) novembre. Alors, c'est les mêmes
 17 dates pour des quantités qui ne sont quand même pas
 18 si loin l'une de l'autre.
 19 Ah! Oui. Alors, donc [redacted]
 20 [redacted]
 21 [redacted]
 22 [redacted]
 23 [redacted]
 24 [redacted]
 25 [redacted]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 178 - Me Sylviane René

1 [REDACTED].
2 [REDACTED]
3 [REDACTED]
4 [REDACTED]
5 [REDACTED]
6 [REDACTED]
7 R. Donc, pour répondre à votre question, qui est une
8 question, ceci étant dit, c'est une question qui
9 est tout à fait, je pense, légitime de la part de
10 la Régie, je n'ai pas d'enjeu avec celle-ci, il ne
11 faudrait pas mal interpréter ce que j'ai dit il y a
12 quelques instants. Il y a des décisions de... je
13 vous dirais que c'est des décisions d'affaires qui
14 ont été prises, il y a des opportunités qui se sont
15 présentées, qui devaient être saisies avec les
16 contrats que vous avez nommés, que ce soit [REDACTED],
17 que ce soit [REDACTED], et qui ont été prises aussi
18 dans un contexte où vous avez... effectivement,
19 vous voyez, on le voit tous le soixante millions de
20 mètres cubes (60 Mm3) qui est le premier pour cent.
21 Mais on le voit aussi avec une perspective future
22 avec le deux pour cent (2 %) que le gouvernement
23 nous a demandé d'atteindre en deux mille vingt-
24 trois (2023), le cinq pour cent (5 %) en deux mille
25 vingt-cinq (2025). Le travail qui est fait pour

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 179 - Me Sylviane René

1 évidemment générer ou aller chercher la demande de
2 la part de la clientèle puis atteindre les
3 objectifs qu'on veut bien se fixer au Québec en
4 termes de décarbonation de l'économie.
5 Donc, c'est ça un peu, je vous dirais, le
6 choix qu'on a dû faire à un moment donné, ou les
7 choix qu'on a faits à un moment donné s'il y avait
8 aussi des questions d'opportunités. Je pense qu'on
9 l'a mentionné dans les réponses à des demandes de
10 renseignements, des opportunités qui se
11 présentaient qu'on ne voulait pas manquer dans une
12 perspective justement d'objectifs à plus long terme
13 au-delà du un pour cent (1 %).
14 Me NICOLAS ROY :
15 Q. [254] Bonjour. J'aimerais poursuivre un peu sur les
16 commentaires de madame la présidente. Nous sommes
17 dans les notes du quinze (15) janvier. Donc, elles
18 sont postérieures à celles du quatorze (14) sur
19 lesquelles vous vous reposez pour donner effet à
20 votre proposition. Si vous allez dans la journée du
21 quinze (15) janvier, ce n'est pas par hasard qu'on
22 a exploré beaucoup plus en détail la relation avec
23 les producteurs du Québec et les contrats à
24 l'extérieur du Québec, parce que, évidemment, on
25 avait eu la journée du quatorze (14).

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 180 - Me Sylviane René

1 Et donc, on a voulu avoir des précisions de
2 « policy, d'approche de la part d'Énergir. Et on a
3 beaucoup exploré... ça, vous retrouvez ça dans les
4 notes, où est-ce que vous étiez rendu en matière de
5 relation de production au Québec et extérieur. Et
6 ça a amené un engagement. Et ça a donné la pièce
7 305. Et dans cette pièce-là, à la toute, toute fin,
8 et je comprends que vous l'avez réfléchi longuement
9 avant de la déposer, c'était de dire, bien, il y a
10 à peu près vingt-cinq pour cent (25 %) des volumes
11 qui sont des volumes du Québec. Moi, je présume
12 qu'en janvier c'était ça.
13 Est-ce que je vais trop loin en presumant,
14 monsieur Johnson n'est pas là pour nous le dire,
15 mais c'est un peu ce qui a dû être transmis au
16 gouvernement du Québec aussi. Et ça expliquerait
17 son commentaire. Puis la sous-ministre était pas
18 forcément enthousiaste, mais acceptait une certaine
19 réalité. En page 185, on est allé un petit peu plus
20 loin. Si vous voulez l'afficher. Et, là, je vais
21 vous remettre dans le contexte. Madame Dallaire,
22 vous étiez présente, n'hésitez pas à me corriger.
23 On était aussi en discussion sur la
24 caractéristique de la durée. Et sur la durée, il y
25 a au moins des intervenants qui disaient, on ne

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 181 - Me Sylviane René

1 peut pas vous laisser aller sur vingt (20) ans. Il
2 faudrait avoir une durée pondérée. Comme on est en
3 étape B, on s'est dit pour un an et, ça a même été
4 dit, mais je n'ai pas retrouvé la source, c'est
5 quelque chose qu'il faudra regarder à l'étape D, la
6 durée potentielle de tous ces contrats-là. Et il y
7 a cette phrase que votre témoin a à la ligne 7, il
8 dit :
9 O.K. On est dans notre première fibre
10 de un pour cent (1 %).
11 Et, là, c'est important ce qu'il dit.
12 Donc, à la place de limiter la durée,
13 peut-être limitons la proportion de
14 volume américain versus québécois en
15 se disant, allons capitaliser sur les
16 bas prix hors Québec pour maintenir un
17 prix faible, mais jamais au détriment
18 de la production québécoise.
19 Mettez-ça dans le contexte, quatorze (14) janvier,
20 quinze (15) janvier, pièce 305 et la discussion sur
21 la durée. La décision 2057, on a « assenti » à
22 votre demande de ne pas avoir de contrainte sur la
23 durée. Il y avait un quiproquo. Et un quiproquo là,
24 sur les volumes. Et c'est ça que je veux comprendre
25 de votre part, qu'est-ce que j'ai mal compris?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 182 - Me Sylviane René

1 R. Je pense que les trois, on a eu la même réaction,
2 Monsieur Roy, c'est : Quel était le quiproquo
3 exactement dans votre esprit parce que, moi, je ne
4 vois pas, dans la stratégie qu'on a posée,
5 d'obstacle au développement de la filière
6 québécoise. On avance dans les contrats.

7 Q. [255] Parfait.

8 R. Les contrats... Je... t'sais... Je...

9 Q. [256] Ce que je veux dire, c'est que dans la pièce
10 0295, qui a aussi beaucoup été utilisée, on a
11 beaucoup de notions de contrat SPOT et ça vient
12 avec la durée. Alors, c'est un tout, hein? Puis
13 c'est votre témoin de dire : « Je ne veux pas avoir
14 de contrainte sur la durée, ça serait une mauvaise
15 chose. »

16 Mais sur les volumes, on est très conscient
17 puis on va essayer d'équilibrer les volumes à
18 l'extérieur du Québec, avec les volumes produits au
19 Québec. Moi, je veux juste savoir puis c'est la que
20 maître Duquette va aller, c'est quoi votre vision
21 sur la production au Québec? Parce que, là, en
22 plus, on vous a déposé les communiqués de presse.
23 Ils ont des fonds, maintenant, qui sont disponibles
24 du Gouvernement du Québec, qui ont été annoncés en
25 juillet.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 183 - Me Sylviane René

1 On nous avait dit, lors des audiences que
2 l'une des raisons pour laquelle ça n'avancait pas
3 au Québec, c'est que les subventions n'étaient pas
4 connues, maintenant elles le sont. Alors, qu'est-ce
5 que ça change? Ça change-tu quelque chose? Comment
6 ça entre dans votre vision par rapport à ce que
7 j'ai pu entendre en janvier ou même avant sur la
8 relation avec les producteurs au Québec? Et la
9 politique énergétique du Québec?

10 Me PHILIP THIBODEAU :

11 Juste un instant. Oui, bonjour, Philip Thibodeau.
12 Donc, juste avant de continuer... Puis juste un
13 point que je veux soulever, puis c'est important de
14 le soulever, c'est que là, évidemment, on entre
15 dans un débat où on demande au témoin d'entrer un
16 débat sur la production québécoise versus la
17 production étrangère, puis on remet les notes
18 sténographiques, évidemment, qui ont été discutées
19 au mois de janvier, j'étais présent aux audiences.
20 Évidemment, je m'en souviens bien, mais mon malaise
21 que j'ai avec ça, c'est que là, on est sur un débat
22 de tarif provisoire. Évidemment, il y a la pièce
23 Excel avec les différents contrats, mais on arrive
24 sur un débat versus québécois versus hors Québec
25 sur la vision d'Énergir là-dessus.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 184 - Me Sylviane René

1 Et je me rappelle, les audiences, l'extrait
2 qui est cité là, on voit, le quinze (15) janvier
3 là, à la page 185. C'était dans le contexte où on
4 parlait du un pour cent (1 %), mais aussi du deux
5 pour cent (2 %) et du cinq pour cent (5 %). Puis on
6 disait... Monsieur Johnson l'a dit, à l'époque :

7 Attention, on ne vient pas se tirer
8 dans le pied. En autorisant ce un pour
9 cent (1 %) là, on ne vient pas nuire à
10 la filière québécoise, puis il va
11 pouvoir y aller, par la suite.

12 Où ce que je veux en venir avec ça, c'est que j'ai
13 un peu de difficulté à dire, à brûle pourpoint au
14 témoin de donner une position là-dessus, réagir à
15 l'extrait des notes sténographiques qui a été ciblé
16 ici alors qu'il n'y a pas le contexte. Est-ce que
17 je pourrais demander si la Régie a une question
18 précise là-dessus qui, je ne voulais pas dire qui
19 déborde un peu du cadre parce que ce n'est pas une
20 objection, puis je ne vous dis pas que ce n'est pas
21 nécessairement pertinent de la poser, mais est-ce
22 qu'elle pourrait nous poser une question, par
23 écrit, dans laquelle on pourrait vous revenir?

24 Plutôt que d'y aller à brûle pourpoint? Comme ça?
25 Parce que, moi, pour avoir été présent aux

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 185 - Me Sylviane René

1 audiences en janvier, il y a plusieurs éléments à
2 entendre ce que j'entends sur lesquels j'ai envi de
3 répondre puis de mettre en contexte.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Maître Thibodeau, c'est... La question est survenue
6 parce qu'on voit votre pièce pour laquelle vous
7 demandez un tarif provisoire. On a clairement une
8 compréhension différente de capacité maximale, de
9 se limiter...

10 Me PHILIP THIBODEAU :

11 Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... à soixante millions (60 000 000 m3). Puis on va
14 y revenir parce que... Pauvre maître René, je lui
15 ai enlevé son micro pendant un petit bout de temps,
16 puis... toutes ces questions-là découlent de ça, et
17 ce que l'on peut constater et ce qu'on avait
18 discuté lors du premier (1er) octobre, c'est que si
19 on devait dire, ou si on devait faire une
20 détermination qu'effectivement, on garde les
21 premiers soixante millions de mètres cubes (60Mm3),
22 ça sort [REDACTED] du calcul, hein, puis vous

23 Me PHILIP THIBODEAU :

24 Les premiers, quand vous dites, « les premiers »
25 dans le sens, on disait : si on y va en ordre

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 186 - Me Sylviane René
chronologique sans égard à ce qu'il y a une hausse
ou non, de conditionnel, c'est ça?

LA PRÉSIDENTE :

Bien, c'est parce que ça va dans les termes puis on
va reprendre cette question-là par la suite, Maître
Thibodeau, je n'ai pas terminé mes questions.

Mais on va avoir cette discussion-là sur le
nouveau contrat, puis promis, puis global et toutes
ces questions-là.

Me PHILIP THIBODEAU :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Mais si cette détermination-là devait être que
c'est les premiers soixante millions de mètres
cubes (60Mm3) contractés qui est la
caractéristique... pas soixante millions (60M) de
contractés, les soixante premiers millions (60M)
contractés.

Alors, à ce moment-là, bien ça rentre les
quatre contrats du Québec et ça sort et ça
change le prix du tarif provisoire, selon la
méthodologie que madame Dallaire nous a expliquée
un peu plus tôt, qui seront les contrats les
plus... ou peut-être que ça va quand même rentrer,
parce qu'on se dit : bon, bien vous présenterez

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 187 - Me Sylviane René

puis il sera peut-être, ou probablement autorisé,
parce que vous allez nous faire la démonstration
puis une demande pour ça.

Mais c'est la discussion qu'on doit avoir
et c'est ce qui amène la discussion qu'on a sur la
vision qu'Énergir a sur... parce qu'en plus,
Énergir, bien c'est vous qui nous l'avez plaidée,
la politique énergétique.

Alors, quand vous nous plaidez, dans votre
réponse, la politique énergétique, bien ça amène
des questions sur la politique énergétique.

Alors, là, vous dire : oui, bien prenez
trois autres semaines pour nous répondre sur c'est
quoi votre vision, la question est quand même assez
simple et vous devriez savoir quelle est votre
vision?

Me PHILIP THIBODEAU :

Non, mais la question n'est pas de savoir quelle
est la vision, évidemment, puis ce n'est pas ça, le
débat, c'est : on vient cibler des passages
spécifiques des notes sténographiques qui ont été
citées. Ce que je vous suggère, c'est qu'il y a un
contexte à tout ça, puis dans lequel ça a été dit.

On vient porter, puis je le constate, là,
depuis tout à l'heure, soit on va citer trois ou

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 188 - Me Sylviane René

quatre extraits de pièces différentes puis on
demande de réagir là-dessus, mais ce que je vous
amène, c'est qu'il y a un contexte à tout ça.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je comprends, et peut-être que ça sera de
reprendre l'offre qu'on vous a faite en janvier
dernier, clairement vous avez évolué sur la
question, depuis janvier dernier, ce qui est tout à
fait normal, là, pour reprendre les propos de
monsieur Regnault : le temps est une donnée qui
s'écoule.

On ne vous demande pas de rester statique
mais nous, on arrive huit mois plus tard et on ne
comprend pas où vous en êtes, dans votre évolution.
On reçoit le fichier Excel et on constate et on se
pose des questions.

Alors, là, la question de maître Roy était
quand même, à mon avis, claire et pertinente dans
la mesure où ça permet de déterminer quels sont les
volumes qui peuvent être inclus dans le tarif
provisoire deux mille vingt (2020), deux mille
vingt et un (2021), alors, je ne vois pas la
nécessité d'avoir deux semaines, là, ou une semaine
ou même quelques jours, pour répondre à cette
question-là.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 189 - Me Sylviane René

Ou vous le savez, ou vous ne le savez pas?

Me PHILIP THIBODEAU :

Bien, je trouvais important de faire la précision,
mais comme je le mentionnais, mon intention n'est
pas nécessairement d'empêcher le témoin de
répondre, là. Bon, écoutez, à moins que... je ne
sais pas si le panel a une réponse à fournir
spécifique là-dessus ou est-ce que vous voulez
faire répéter la question?

M. VINCENT REGNAULT :

Oui, peut-être répéter la question effectivement.

Me NICOLAS ROY :

Bien, je pense comme nous dit maître Duquette, la
relation avec les contrats faits, enfin les
contrats, appelons-les les contrats du Québec, pour
soixante millions (60M) dans un contexte où on
avait eu une discussion prolongée, non seulement le
quatorze (14) janvier, le quinze (15), il y a eu
votre plaidoirie, il y a eu la pièce 65. Il y a un
contexte, comme vous dites où ces contrats-là
apparaissent comme étant tout à fait logiques
dans votre... est-ce que je dirais « engagement »?
Peut-être pas à votre engagement, mais votre
perception de ce qu'étaient les conséquences de la
politique énergétique de favoriser quand même, dans

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 190 - Me Sylviane René

1 la mesure du possible, la production au Québec.
2 Là, on a quatre contrats, puis il faut que
3 vous les ameniez en approbation spécifique plutôt
4 que de les avoir déjà approuvés. Ce n'est pas
5 compliqué, hein, c'est...
6 M. VINCENT REGNAULT :
7 Juste un instant.
8 Donc, pour répondre à votre question, Monsieur
9 Roy... Puis, encore une fois, je ne remets pas du
10 tout en cause la légitimité de la question, je
11 pense que c'est des bonnes questions. Puis, maître
12 Duquette le soulignait, peut-être qu'on... nous, on
13 a évolué plus vite que... évidemment, la Régie, là.
14 Évidemment, nous, on baigne là-dedans. On baigne
15 là-dedans à tous les jours, là. Mais peut-être...
16 Je comprends... Tu sais, vous avez fait référence à
17 un contexte, à des notes sténographiques, là, à une
18 audience à laquelle je n'étais pas partie. Je n'ai
19 pas lu l'entièreté de ces notes-là ou je les ai
20 lues, mais je ne m'en souviens certainement pas,
21 là. Je pense qu'il y a probablement plein de
22 nuances, en haut et en dessous, là, qui pourraient
23 être apportées, là. Mais au-delà du contexte auquel
24 vous référez, il y a une décision qui a été rendue
25 par la Régie à la fin du mois de mai. Une décision

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 191 - Me Sylviane René

1 qui, pour nous, était claire. Qui prévoyait trois
2 grands paramètres, qui parlait de soixante millions
3 de mètres cubes (60 Mm3), d'un coût moyen, d'une
4 durée. Je comprends, maître Duquette, qu'il y a
5 eu... elle a apporté une nuance, elle a dit :
6 « Soixante millions de mètres cubes (60 Mm3),
7 versus les premiers soixante millions de mètres
8 cubes (60 Mm3). » C'est une nuance qui est
9 effectivement importante, que nous, on n'a pas
10 retrouvée dans la décision, malgré les discussions
11 qui avait eu lieu lors des audiences du mois de
12 janvier. Puis, on a pris des décisions en fonction
13 de cette décision-là. Puis, au-delà de ça, je
14 trouve dommage qu'on laisse entendre qu'Énergir
15 puisse ne pas faire le maximum pour contribuer au
16 développement de la filière du GNR. Énergir - au
17 Québec, évidemment - a littéralement porté cette
18 filière-là, à bout de bras depuis deux mille
19 quatorze (2014), a tenté de la développer, d'agir
20 comme un fédérateur. A parlé avec toutes sortes de
21 parties prenantes, y compris le gouvernement, pour
22 qu'il y ait des mesures qui soient prises pour
23 faire en sorte que le GNR soit une filière qui se
24 développe au Québec. Et je pense qu'on a été... On
25 a eu des beaux succès, collectivement. Avec les

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 192 - Me Sylviane René

1 subventions qui ont été annoncées, avec les
2 contrats... les sites de production qui sont
3 subventionnés, avec les contrats qu'on a signés,
4 qu'on va venir faire autoriser par la Régie en
5 temps utile. Et je m'explique mal cette perception-
6 là. Puis, je trouve ça dommage, parce que de toute
7 évidence, on s'est mal fait comprendre, j'imagine.
8 Cette perception-là que la Régie peut avoir, quant
9 au fait qu'on ne ferait pas le maximum pour,
10 justement, permettre le développement de cette
11 filière-là, comme le souhaite le gouvernement. Sans
12 oublier l'atteinte, aussi, ou la disponibilité
13 qu'on souhaite le plus rapide, du GNR, pour
14 l'ensemble de notre clientèle.
15 Donc, pour moi, c'est sûr qu'on peut
16 prendre toutes sortes d'extraits de témoignages,
17 tenter d'y voir des contradictions et tout ça... Je
18 trouve ça... Vous allez m'excuser, Maître Duquette,
19 je trouve ça un peu réducteur de dire que notre
20 vision n'a pas l'air claire. Je pense que notre
21 vision est très claire. On l'a probablement, par
22 contre, mal exprimée ou mal expliquée. Et notre
23 vision, elle est essentiellement de deux ordres,
24 c'est-à-dire d'avoir le plus de GNR possible, le
25 plus rapidement possible, pour répondre à la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 193 - Me Sylviane René

1 demande de la clientèle, puis permettre à cette
2 filière-là de se développer. Peut-être que vous
3 n'êtes pas d'accord avec les gestes que nous on
4 prend. Mais nous, on demeure convaincus, puis c'est
5 nous qui sommes dans le quotidien de ces... du
6 développement de cette filière-là, on est
7 convaincu, puis on espère vous convaincre que les
8 décisions qu'on prend, bien, elles sont dans le
9 meilleur intérêt de ces deux grands objectifs-là,
10 puis l'atteinte de la vision qu'Énergir a.
11 LA PRÉSIDENTE :
12 Merci, Maître Regnault. Je vais revenir par la
13 suite, pour mes questions. Je vais retourner
14 l'interrogatoire à maître René. Alors, Maître René?
15 Me SYLVIANE RENÉ :
16 Q. [257] Oui. Il ne me restera plus beaucoup de
17 questions, sur cette question-là. Je voudrais juste
18 que Énergir confirme que le sous-ministre n'est pas
19 au courant de la situation... Pardon, du fait
20 qu'Énergir n'a toujours pas déposé une demande
21 d'approbation des contrats du Québec à la Régie et
22 qu'ils sont donc à risque de ne pas être approuvés
23 par la Régie si Énergir ne fait pas la
24 démonstration d'une demande suffisante à la
25 clientèle volontaire.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 194 - Me Sylviane René

1 Me PHILIP THIBODEAU :
2 Je vais intervenir ici à savoir, est-ce que
3 confirmer qu'il est au courant ou non, je ne pense
4 pas que c'est nous, ici, qui va venir confirmer ça.
5 Les témoins sont venus répondre... Maître Regnault
6 est venu répondre qu'il n'a pas eu cette
7 discussion-là, puis qu'il n'est pas au courant s'il
8 y a eu cette discussion-là. Maintenant, à savoir,
9 est-ce qu'ils sont au courant? Est-ce qu'ils ont
10 lu? Je ne sais pas. Madame la Présidente, je vous
11 soumets que ce n'est pas au témoin de spéculer là-
12 dessus.
13 Me SYLVIANE RENÉ :
14 D'accord. Pas de problème. Merci. Ensuite, on peut
15 réafficher la pièce D-0379 qu'on a affichée tantôt
16 sur les clauses contractuelles. Ce serait le
17 contrat avec [REDACTED]. Un petit peu plus bas pour le
18 [REDACTED]. C'est bon, c'est là.
19 Donc, on peut voir qu'à la pièce B-0379,
20 c'est indiqué que la clause contractuelle est non
21 applicable pour le contrat de [REDACTED] puisqu'il est
22 inclus dans le un pour cent (1 %). On se demande
23 s'il y a une clause ou non puisqu'il y a d'autres
24 contrats qui sont inclus dans le un pour cent
25 (1 %), mais qui ont quand même des clauses

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 195 - Me Sylviane René

1 contractuelles.
2 M. RAPHAËL DUQUETTE :
3 R. Non, il n'y a pas de clause dans le contrat avec
4 [REDACTED].
5 Q. [258] Parfait. Donc, ma dernière question sera la
6 suivante. Donc, je vous réfère à la pièce B-0369
7 qui est la réponse à l'engagement numéro 1 - on n'a
8 pas besoin de l'afficher, je crois - dans laquelle
9 on vous demandait de confirmer qu'il y avait des
10 déclarations solennelles versées au dossier pour
11 certaines pièces. Puis dans votre réponse, vous
12 référiez à deux pièces là. C'est dans... Voyons!
13 Pardon. Vos déclarations solennelles dans d'autres
14 pièces, donc B-0361 et B-0346 puis où on
15 mentionnait que pour les raisons mentionnées dans
16 les affidavits précédents, dont celui de monsieur
17 Johnson datés du dix-huit (18) novembre deux mille
18 dix-neuf (2019). Puis dans la pièce B-0346 on
19 mentionnait aussi « pour les motifs énoncés aux
20 affidavits déjà versés au dossier. »
21 Puis dans le fond, la question c'est :
22 considérant qu'il y a des contrats qui ont été
23 signés en deux mille vingt (2020), la Régie
24 aimerait qu'Énergir confirme que les nouveaux
25 contrats sont effectivement couverts par les

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 196 - Me Sylviane René

1 déclarations sous serment pour ordonnance de
2 confidentialité déjà versées au dossier car ces
3 dernières sont antérieures à deux mille vingt
4 (2020), celles auxquelles on réfère. Donc, juste
5 pour s'assurer que tout est couvert par les
6 (inaudible)?
7 Me PHILIP THIBODEAU :
8 Je veux juste d'avoir bien saisi. Vous voulez être
9 sûre que c'est couvert par les affidavits de
10 confidentialité ou par l'engagement de
11 confidentialité qui a été signé par les parties?
12 Me SYLVIANE RENÉ :
13 Par les ordonnances, par les déclarations
14 solennelles. Bien, allez-y, Maître Duquette, si
15 vous voulez.
16 LA PRÉSIDENTE :
17 Ah! Non, non. C'est...
18 Me SYLVIANE RENÉ :
19 Ah! O.K.
20 LA PRÉSIDENTE :
21 ... c'est les déclarations solennelles, c'est ça.
22 Me SYLVIANE RENÉ :
23 Oui. O.K.
24 Me PHILIP THIBODEAU :
25 Donc...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 197 - Me Sylviane René

1 Me SYLVIANE RENÉ :
2 Puisque les déclarations solennelles sont datées de
3 deux mille dix-neuf (2019). On voulait juste savoir
4 si les contrats signés en deux mille vingt (2020)
5 étaient couverts.
6 Me PHILIP THIBODEAU :
7 Oui, absolument, c'est couvert. Et en fait, c'est
8 pour ça, on a référé justement, plutôt que de
9 redéposer à nouveau, ça faisait les mêmes éléments
10 qui étaient déjà au dossier puis on a dit que
11 c'était couvert par les mêmes affidavits déjà
12 déposés.
13 Écoutez, maintenant, si jamais la Régie
14 voulait un nouvel affidavit pour ces éléments-là,
15 on n'a pas d'enjeu là. Quand généralement quand on
16 vient déposer quelque chose de vraiment nouveau,
17 comme les dépôts qui ont été faits la semaine
18 dernière, bien on avait un affidavit de maître
19 Regnault qui venait demander la confidentialité.
20 Pour ces cas-là, on a jugé que c'était... c'était
21 déjà couvert par les... ça devait être déjà couvert
22 par les engagements et pour les mêmes motifs.
23 Maintenant, écoutez, si jamais la Régie
24 juge qu'un nouvel affidavit pour ces pièces-là
25 spécifiquement est requis, on pourrait toujours le

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 198 - Me Sylviane René

1 faire. Mais, oui, on vous confirme que c'est censé
2 être couvert.
3 LA PRÉSIDENTE :
4 En fait, c'est une technicalité, Maître Thibodeau,
5 mais quelqu'un ne peut pas affirmer solennellement
6 en deux mille dix-neuf (2019) avoir pris
7 connaissance des documents signés en deux mille
8 vingt (2020). Alors, l'affidavit ne peut pas tenir
9 pour les nouveaux contrats qui sont aux pièces
10 mentionnées, alors...
11 Me PHILIP THIBODEAU :
12 Il n'y a pas d'enjeu. Si ça peut régulariser la
13 situation, on présentera un affidavit qui va
14 couvrir ces pièces-là également. C'est pas un
15 enjeu.
16 Me SYLVIANE RENÉ :
17 Parfait. Est-ce que vu que les témoins sont déjà
18 assermentés vous voulez le faire maintenant ou vous
19 allez déposer...
20 Me PHILIP THIBODEAU :
21 Écoutez, si vous voulez qu'on le fasse verbalement,
22 il n'y a pas de problème. Si vous pouvez répéter
23 les pièces, c'est juste pour être sûr qu'on...
24 Me SYLVIANE RENÉ :
25 Ce serait B-0336, B-0349, B-0350... Ah! Bien là, ça

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 199 - Me Sylviane René

1 ne sera plus B-0350 sûrement.
2 LA PRÉSIDENTE :
3 Bien, il va falloir ajouter B-0383.
4 Me SYLVIANE RENE :
5 B-0383.
6 LA PRÉSIDENTE :
7 Oui. Malgré que celle-là est couverte par monsieur
8 Regnault, je pense là. Mais, regardez-le ou peut-
9 être... On va prendre une pause de cinq minutes.
10 Regardez les pièces. C'est surtout qu'il y avait
11 des nouveaux contrats dans ces... La plupart était
12 des contrats qui tombaient sous les affidavits de
13 maître... pas de maître, mais de monsieur Johnson.
14 Me PHILIP THIBODEAU :
15 Johnson.
16 LA PRÉSIDENTE :
17 Mais, il y a des nouveaux contrats dans les pièces
18 mentionnées qui ne peuvent pas rentrer dans la
19 déclaration solennelle. Alors, si monsieur Regnault
20 a une connaissance personnelle des nouveaux
21 contrats qui sont inclus aux pièces 336, 349, 350,
22 383 ou, enfin, toutes les autres là, on prendra sa
23 déclaration.
24 Me PHILIP THIBODEAU :
25 Excellent.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 200 - La Formation

1 Me SYLVIANE RENÉ :
2 Alors, ça terminait pour mes questions.
3 LA PRÉSIDENTE :
4 Merci beaucoup, Maître René. C'est moi qui
5 m'excuse. Alors, on va prendre une pause de cinq
6 minutes et on va revenir à trois heures (15 h 00).
7 Je vous remercie.
8 SUSPENSION
9 (15 h)
10 INTERROGÉS PAR LA FORMATION
11 LA PRÉSIDENTE :
12 Ça va être les questions de la formation
13 maintenant. Bon. Les questions de la formation,
14 c'est souvent des questions de suivi. Et on risque
15 de s'échanger le micro selon où on en est dans les
16 questions.
17 Q. [259] La première question de suivi concerne le
18 contrat avec [REDACTED]. Vous nous avez dit que le
19 raccordement serait à l'été deux mille vingt
20 (2020). Est-ce que je me trompe?
21 M. RAPHAËL DUQUETTE :
22 R. C'est bien ça. Les travaux pour le raccordement se
23 feront à l'été deux mille vingt et un (2021).
24 Q. [260] Puis juste dans la même question, juste de
25 voir si... C'est parce que vous nous avez dit, il y

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 201 - La Formation

1 a une clause, puis celui qui est ferme, c'est le
2 contrat de réception. Et puis le contrat
3 d'approvisionnement, lui, n'est pas ferme et il
4 pourrait se voir annuler s'il n'y a pas une demande
5 appariée pour le contrat de [REDACTED]. Mais pour
6 l'instant, vous nous avez dit aussi que [REDACTED] avait
7 ses approvisionnements réservés pour vous. Est-ce
8 que je me trompe?
9 M. VINCENT REGNAULT :
10 R. Je ne suis juste pas certain quand vous dites « ses
11 approvisionnements réservés pour vous ». Dans le
12 sens où on a conclu un contrat d'achat avec [REDACTED] ?
13 Q. [261] Avec.
14 R. C'est ça. Avec [REDACTED]. C'est la [REDACTED]
15 Q. [262] Faites-vous-en pas, moi aussi il me manque
16 toujours une lettre.
17 R. Exactement. La [REDACTED].
18 Q. [263] Exactement. On va dire ça comme ça. Alors
19 pour le contrat de la [REDACTED], il y a des volumes
20 qui sont de [REDACTED]
21 [REDACTED] Et ces volumes-là vous sont
22 réservés jusqu'à tant que si jamais vous en
23 aviez... je ne sais pas si on active une clause ou
24 on exerce une clause, mais si vous deviez exercer
25 la clause suspensive, à ce moment-là ce [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 202 - La Formation

- 1 [REDACTED] il serait libre de les vendre à
2 quelqu'un d'autre? Est-ce que c'est une bonne
3 compréhension de ma part?
4 M. VINCENT REGNAULT :
5 R. Bien, à ce moment-là, effectivement, il y aurait...
6 Si, pour toutes sortes de raisons, le contrat
7 n'était pas approuvé par la Régie, il serait libre
8 effectivement de... on pourrait convenir de
9 résilier le contrat, on pourrait convenir d'autre
10 chose. Mais oui, je dirais que vous avez raison,
11 Madame la Présidente.
12 Q. [264] Mais, ça, ça pourrait mettre en cause les...
13 Puis je ne veux pas insister là-dessus parce que ce
14 n'est pas notre audience, mais je veux juste bien
15 comprendre l'ensemble des implications. Ça, ça
16 pourrait mettre en cause, par contre,
17 l'investissement même de réception, parce que,
18 aussi, parce que si la [REDACTED], le contrat de la
19 [REDACTED] ne devait pas retrouver d'acheteurs,
20 l'équipement devient inutile? Le point de
21 réception, il n'y a pas besoin de point de
22 réception s'il n'injecte pas?
23 R. Je vais... Comment je dirais? Excusez-moi de
24 bafouiller comme ça! Je pense que, dans un monde
25 théorique, ça pourrait être une chose qui se

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 203 - La Formation

- 1 produit, il pourrait trouver d'autres acheteurs. Il
2 y a toutes sortes de choses qui pourraient se
3 produire. Au-delà de tout ça, comme je disais, on a
4 choisi cette stratégie-là en se disant convaincu
5 que c'était la meilleure pour respecter les grands
6 objectifs qu'on avait avec notre stratégie. Puis on
7 est convaincu qu'on va être en mesure de faire la
8 démonstration à la Régie que ce contrat-là devrait
9 être... les caractéristiques de ce contrat-là
10 devraient être autorisées.
11 Q. [265] D'accord. Mais vous reconnaissez que c'est un
12 risque que si vous n'exercez pas le contrat, parce
13 qu'il n'y a pas d'appariement de demandes pour ce
14 contrat-là, à ce moment-là, ça pourrait mettre à
15 risque l'investissement qui est les investissements
16 pour faire le point d'injection? Théoriquement. On
17 s'entend...
18 R. Théoriquement oui. Théoriquement oui.
19 Q. [266] D'accord. Je veux juste revenir sur une chose
20 que vous avez dite, Monsieur Regnault... Maître
21 Regnault. Je m'excuse. Vous avez mentionné à deux,
22 trois reprises que la Régie avait fixé le prix avec
23 la ville de Saint-Hyacinthe. Vous avez vu ça où?
24 R. Si j'ai dit ça, ma langue a fourchu, effectivement,
25 parce que vous avez été assez claire dans votre

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 204 - La Formation

- 1 décision pour mentionner que vous ne fixiez pas le
2 prix d'achat...
3 Et, puis, j'y vais de mémoire là, mais que
4 la Régie ne fixait pas le prix d'achat, fixant
5 plutôt là, les trois grandes caractéristiques des
6 contrats. Donc, si j'ai dit ça, ma langue a
7 fourchu, encore une fois.
8 Q. [267] Pas de problème. C'est juste qu'on note des
9 choses, des fois, et puis... Faites-vous en pas, ma
10 langue fourche constamment, des fois. Alors, c'est
11 une caractéristique humaine.
12 Vous avez dit un petit peu la même chose
13 sur les contrats qu'on avait approuvés. Contrats...
14 pas juste le prix, mais c'était que votre réponse
15 précédente inclut le fait qu'on aurait pas à
16 approuver le contrat avec la Ville de St-Hyacinthe.
17 Est-ce que ma compréhension est la bonne?
18 R. Je pense qu'on s'entend clairement que la position
19 d'Énergir, c'est que la Régie n'approuve pas des
20 contrats, elle approuve des caractéristiques de
21 contrats. Puis, ça...
22 Q. [268] Parfait.
23 R. ... il n'y a pas d'enjeu là-dessus. Mais, des fois,
24 dans le feu de l'action, effectivement, je me suis
25 peut-être emporté. J'ai pris le raccourci du

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 205 - La Formation

- 1 contrat au lieu des caractéristiques du contrat.
2 Q. [269] O.K. Oui, vous avez indiqué, aussi, Monsieur
3 Regnault... Je m'excuse là, j'ai l'air de vous
4 pointer, mais ce n'est pas...
5 R. Je suis là pour ça.
6 Q. [270] Madame Allaire va avoir aussi ses questions
7 tantôt. Donc, vous avez dit, également, que vous
8 n'étiez pas au courant s'il y avait une demande de
9 la clientèle ou, en fait, vous n'étiez pas au
10 courant des efforts corporatifs. C'est en ce sens-
11 là. Dans la décision D-2020-057, sur laquelle on
12 n'a pas autorisé le soixante millions (60 Mm3),
13 mais qu'on s'est basé sur votre soixante millions
14 (60 Mm3) que vous nous aviez indiqué en preuve,
15 pour la demande.
16 Pour l'instant, c'est ce qui tient. Ou, en
17 fait, c'est ce qui tient de demande. Puis on voit
18 que vous contractez pour plus que soixante millions
19 (60 Mm3). Alors, si vous ne connaissez pas la
20 demande, pourquoi vous contractez pour plus que
21 soixante millions (60 M)?
22 R. Parce que j'avais, peut-être, plusieurs... quelques
23 éléments là... Vous avez mentionné que j'aurais dit
24 que je n'avais pas connaissance des efforts qui
25 étaient faits. Ça, je pense que c'est...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 206 - La Formation

1 Et je ne me souviens pas des paroles
2 exactes que j'ai prises là, mais j'ai quand même
3 une connaissance des efforts qui sont faits dans
4 l'entreprise pour susciter la demande.

5 Dans un premier temps, je vous dirais,
6 probablement, je pense qu'on a démontré qu'il y
7 avait un soixante (60 000 000 m3), un soixante-cinq
8 millions de mètres cubes (65 000 000 m3), je pense,
9 d'intérêt manifesté de la part de la clientèle.
10 Cette liste-là continue à s'allonger.

11 Donc, c'est la raison. Et, puis, on
12 entrevoit là, une... On a, aussi, je pense, l'année
13 dernière, déposé en preuve un sondage qui
14 démontrait un intérêt pour des volumes qui
15 totalisent environ le cinq pour cent (5 %) fixé
16 dans le règlement du Gouvernement, adopté par le
17 Gouvernement du Québec.

18 Donc, ça explique pourquoi on continue à
19 avancer, parce que c'est du développement des
20 affaires. Il faut... Moi, j'ai toujours fait
21 l'analogie avec une grande roue qui tourne. On a
22 travaillé très, très fort, depuis deux mille
23 quatorze (2014), pour démarrer cette filière-là.
24 J'ai lancé mon cri du coeur tantôt, je ne
25 recommencerais pas.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 207 - La Formation

1 Mais on a commencé... on a mis beaucoup
2 d'efforts à développer cette filière-là dans les
3 dernières années. Je pense qu'on a bien réussi à
4 faire démarrer cette roue-là et on croit, on est
5 convaincu que si jamais on devait cesser ces
6 efforts-là, se mettre à ne plus signer de contrats,
7 bien, à ce moment-là, on viendrait mettre un stop à
8 cette roue-là, puis on pense que ce n'est pas
9 souhaitable.

10 On pense qu'on est capable de... C'est sûr
11 que c'est un équilibre, mais on pense qu'on est
12 capable de concilier, à la fois, l'offre qui nous
13 est faite, qui nous est proposée, et la demande qui
14 croît, puis d'être en mesure de revenir vous voir
15 pour démontrer la (inaudible) là, que vous avez
16 fixé dans la décision que vous avez rendue à la fin
17 mai. Puis, peut-être, juste un truc parce que c'est
18 un débat, un peu de...

19 Je ne veux pas qu'on fasse de la sémantique
20 là. Quand je parle des conditions qui sont imposées
21 par la Régie, je conviens avec vous que ce sont des
22 caractéristiques qui ont été proposés par Énergir,
23 mais qui ont quand même fait l'objet d'une décision
24 de la Régie d'énergie qui pour moi, donc,
25 deviennent des conditions qui sont imposées, n'ont

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 208 - La Formation

1 pu à être proposées par Énergir, mais je pense que
2 c'est le carré de sable que vous nous avez ordonné,
3 peut-être qu'on peut trouver un mot différent
4 d'« imposer », mais c'est le carré de sable qui
5 nous a été ordonné par la Régie, dans le cadre de
6 sa décision.

7 Mais ceci étant dit, ce n'est pas, ce n'est
8 pas du tout péjoratif ou ça ne se veut pas une
9 pointe d'aucune façon à l'égard de la Régie puis de
10 la décision qu'elle a rendue à cet égard-là.

11 Q. [271] Il n'y avait pas de pointe, en fait, je suis
12 d'accord avec vous. Une fois que la caractéristique
13 qui est décidée par la Régie, ça devient la
14 caractéristique de la Régie.

15 Là où on voulait s'assurer, c'est de dire :
16 ça a pas été faits contre volonté et qu'on ne vous
17 a pas imposé les caractéristiques qui n'émanaient
18 pas de... qui étaient à votre corps défendant.
19 J'aimerais dire ça comme ça, là.

20 Alors, si je reviens sur ma question des
21 volumes et de vos connaissances, puis je ne veux
22 pas embarquer dans l'étape C, on le fera à l'étape
23 C.

24 Mais je veux juste m'assurer, parce qu'on
25 parle de contrats pour vingt vingt (2020) et vingt

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 209 - La Formation

1 vingt et un (2021), mais les contrats qui sont là,
2 ceux qui seraient amenés ou pas à faire partie du
3 soixante millions de mètres cubes (60 Mm3), donc,
4 pour l'année deux mille vingt et un (2021), le

5 [REDACTED]
6 qu'on voit comme total, qui serait en fonction des
7 contrats signés, approuvés ou non, si je prends
8 votre... j'ai le bénéfice d'avoir la version Excel,
9 là, la colonne R. Donc, ce qu'on voit, c'est

10 [REDACTED]

11 Alors, vous avez des informations internes
12 qu'on pourra regarder à l'étape C qui fait en sorte
13 que vous êtes pas mal sûrs de pouvoir l'écouler.

14 R. Oui.

15 Q. [272] J'aimerais...

16 R. C'est la raison aussi, je peux juste peut-être
17 juste compléter. Aussi, moi, j'ai bon espoir, pour
18 ne pas dire convaincu qu'on va être en mesure
19 d'atteindre ou de susciter cet intérêt-là de la
20 part de la clientèle. Au lieu de ça, on s'est quand
21 même gardé une porte de sortie avec les clauses
22 conditionnelles qui ont été incluses dans les
23
24
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 210 - La Formation

1 contrats, là. Donc...
2 Q. [273] Donc, ce que je comprends, parce que cette
3 notion-là de clause conditionnelle, là, qui
4 revient, là et qui est un petit peu au coeur du
5 débat, là, parce que... le premier soixante
6 millions (60 M), deuxième soixante millions (60M),
7 ces clauses-là, conditionnelles, c'est avec ce que
8 je discutais tantôt avec madame Dallaire, c'est la
9 modification de la stratégie d'Énergir sur sa
10 gestion des risques.

11 Parce que vous avez raison, on n'approuve
12 pas le contrat, on approuve les caractéristiques.
13 Vous allez devoir signer tous les contrats que vous
14 voulez, mais ça ne veut pas dire qu'ils vont tous
15 être inclus dans les tarifs.

16 Donc, il y a une gestion du risque ici.
17 Maître Thibodeau, dans sa plaidoirie a fait,
18 excusez l'anglicisme, mais le wrap-up, en fait,
19 le...

20 Me PHILIP THIBODEAU :

21 Le wrap-up.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Hein?

24 Me PHILIP THIBODEAU :

25 Un wrap-up.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 211 - La Formation

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Un wrap-up, le sommaire ou enfin, a fait une
3 synthèse dans sa... je cherchais le mot français,
4 je m'en excuse, dans sa plaidoirie où on disait :
5 bien nous, ça ne nous tente pas qu'un intervenant
6 ou que la Régie, en rapport annuel, vienne nous
7 dire, au-delà du soixante millions (60M), qu'on
8 n'avait pas conclu les bons contrats, alors, on va
9 revenir pour chaque contrat, pour chaque nouveau
10 contrat au-delà du soixante millions (60M).

11 Là, ce que je comprends, c'est que suite à
12 une décision 20-057, vous avez décidé que cette
13 stratégie-là de venir à la Régie pour les nouveaux
14 contrats, c'était peut-être lié aux efforts
15 réglementaires, parce qu'on voulait se concentrer
16 sur l'étape C, de dire : bien, on va le gérer
17 autrement, on va mettre des clauses de suspension.

18 Est-ce que je comprends bien?

19 M. VINCENT REGNAULT :

20 R. Je suis désolé, j'allais mettre... comme je disais
21 qu'il y avait quatre témoins tantôt, je pense que
22 je vais aller mettre mon chapeau de témoin, là, je
23 vais laisser ma collègue y aller.

24 Mme CAROLINE DALLAIRE :

25 R. L'idée n'est pas du tout, on ne changeait pas du

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 212 - La Formation

1 tout la stratégie. La volonté, c'est vraiment de
2 venir vous voir avec... faire approuver les
3 contrats, ça demeure, mais on sait que ça demande
4 du temps, quand même, à nos gens pour préparer les
5 preuves à vous, pour la regarder et il y a vraiment
6 eu un choix, une priorisation qui a été faite dans
7 ce qu'on déposait. Mais c'est certain que tout ce
8 qui va dépasser le soixante pour cent (60 %) là, on
9 sait qu'on doit... Le soixante pour cent (60 %)..
10 Mon Dieu, pardon. Je commence à... Je m'en permets.
11 Je me donne une latitude. Le soixante millions
12 (60 M), donc un pour cent (1 %), va vous être
13 présenté. Je ne sais juste pas quand exactement,
14 mais ça s'en vient, là.

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 Peut-être une question pourrait... Peut-être que ça
17 va éclaircir tout le monde ou c'est peut-être
18 seulement moi qui est mêlé, là. Quand vous dites
19 qu'il y a un changement de position, c'est-à-dire
20 qu'on parlait à l'époque de présenter à la Régie
21 les contrats qui excèdent le soixante millions de
22 mètres cubes (60 Mm3) et que là, la stratégie, elle
23 a changé.

24 Est-ce que la Régie est sous l'impression,
25 à l'époque, au mois de janvier, qu'Énergir, pour

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 213 - La Formation

1 les contrats qui dépassent le soixante millions
2 (60 M), n'envisageait pas de mettre de clause
3 conditionnelle dans les contrats qui excèdent?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je ne pense pas que c'était une discussion qu'il y
6 avait à l'époque. Il y avait des clauses
7 conditionnelles qui avaient été proposées pour les
8 contrats en décembre. Mais la proposition de
9 l'étape B... J'imagine que c'est à moi que vous
10 adressez la question?

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 C'est exact.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Mais si vous cherchez à comprendre le contexte...

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 Oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 ... de nos questions, c'est... ce n'est pas la
19 question contractuelle, c'est la question de la
20 gestion du risque, que vous nous avez proposé, qui
21 a été acceptée. Alors, comme je vous dis, on a
22 l'impression qu'il a changé...

23 Me PHILIP THIBODEAU :

24 C'est là où je pose la question, parce que je ne
25 suis pas certain de saisir la nuance de la position

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 214 - La Formation

1 qui aurait changé. C'est-à-dire... Vous parlez de
2 ma théorie, puis effectivement, je me souviens, on
3 avait parlé de ce qui excède le soixante millions
4 de mètres cubes (60 Mm3), on ne peut pas prendre le
5 risque. On veut avoir l'opportunité de venir devant
6 vous et de vous les présenter à la pièce. Et on
7 avait mentionné, d'ailleurs... On disait: ces
8 contrats-là, ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas
9 les signer. Dans les notes sténographiques on
10 mentionnait: on ne peut pas les signer, mais on va
11 les soumettre à la Régie pour approbation. Et là,
12 je comprends quand vous... ce que vous venez de
13 mentionner, c'est que vous semblez impliquer qu'il
14 y a un changement de stratégie, parce que
15 maintenant, on a plutôt décidé de mettre des
16 clauses conditionnelles dans les contrats.
17 Alors, je pense qu'on... J'ai l'impression
18 qu'on s'est peut-être mal compris ou... À aucun
19 moment je n'ai l'impression qu'on a présenté, dans
20 les contrats en janvier, qu'il n'allait pas y avoir
21 de clauses conditionnelles à l'approbation de la
22 Régie dans les contrats qui excèdent le soixante
23 millions (60 M). Et c'est peut-être là où sont...
24 on ne se comprend pas.
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 215 - La Formation

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Ce n'est pas... La question n'est pas les clauses
3 conditionnelles. Vous avez le droit de mettre ce
4 que vous voulez dans les contrats, là, ce n'est
5 pas...
6 Me PHILIP THIBODEAU :
7 Oui.
8 LA PRÉSIDENTE :
9 La question est que vous nous avez dit que la
10 caractéristique du soixante millions de mètres
11 cubes (60 Mm3)...
12 Me PHILIP THIBODEAU :
13 Oui.
14 LA PRÉSIDENTE :
15 Q. [274] C'était que ça n'excéderait pas soixante
16 millions de mètres cubes (60 Mm3). Quand vous dites
17 « je choisis, parmi tous les contrats que je signe,
18 lesquels sont dans le soixante millions (60 M) »,
19 on ne parle pas de « excéder soixante
20 millions (60 M). » En fait, je vais faire mon
21 exercice de sémantique avec madame Dallaire, Maître
22 Thibodeau, puisque c'est elle la témoin, et on va
23 avoir...
24 Mme CAROLINE DALLAIRE :
25 R. Vous pouvez rester sur le cas de maître Regnault,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 216 - La Formation

1 si vous voulez.
2 Q. [275] Il pourra le plaider. La question...
3 M. VINCENT REGNAULT :
4 R. Je ne mets plus ma toge, Maître Duquette. Je ne
5 plaide plus. Vous avez dit que j'allais pouvoir
6 plaider, maître Duquette. Je ne mets plus ma toge.
7 Q. [276] Mais vous argumentez encore, alors ça va
8 bien.
9 M. VINCENT REGNAULT :
10 R. Ça m'arrive, effectivement. Mais quand...
11 Effectivement, quand je ne suis pas d'accord, c'est
12 certain que je vais le dire, là. Comme témoin si
13 les questions sont... Allez-y.
14 Q. [277] Mais... Non, c'est ça. Il n'y a pas de
15 problème. Alors, Madame Dallaire. Bien, en fait,
16 c'est tous les membres du panel, mais je pense que
17 madame Dallaire était là en janvier, alors c'est
18 pour ça que je m'adresse plus précisément à elle.
19 Quand on parle de la première caractéristique...
20 Donc, vous avez marqué à la page 2, de votre pièce
21 P-0374, vous avez rappelé les conclusions qui
22 étaient demandées par Énergir et qui étaient
23 d'approuver les caractéristiques des contrats...
24 Avez-vous besoin de la pièce ou vous les avez sous
25 les yeux? Ça va?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 217 - La Formation

1 Mme CAROLINE DALLAIRE :
2 R. Ça va, merci.
3 Q. [278] Approuver les caractéristiques des
4 contrats de fourniture de GNR
5 qu'Énergir entend conclure et qui
6 feraient en sorte que les trois
7 critères suivants seraient respectés.
8 Et évidemment, là, la question porte sur le premier
9 critère, où c'est marqué :
10 Somme des capacités contractées de GNR
11 demeurerait inférieure ou égale à 1 %
12 des volumes totaux annuels de gaz
13 naturel prévus être distribués.
14 Alors, on va faire un exercice sémantique.
15 Lorsqu'il est écrit « la somme », est-ce qu'on doit
16 comprendre qu'il s'agit d'une quantité formée de
17 quantités additionnées? Donc, que ce soit le
18 résultat d'une addition?
19 R. Je répondrais oui. Je ne sais pas s'il y avait un
20 choix de réponse mais...
21 Q. [279] Vous avez le droit de répondre ce que vous
22 voulez. C'est une expression mathématique. Je
23 poursuis. Donc, lorsque l'on lit l'expression, les
24 capacités de contracter le GNR. Est-ce que l'on
25 doit comprendre par ces expressions, les volumes

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 218 - La Formation

1 prévus au contrat que vous considérez comme final
2 ou signé, c'est-à-dire le contrat d'achat de GNR
3 avec le fournisseur contenant l'intégralité des
4 clauses au contrat?
5 Me PHILIP THIBODEAU :
6 C'est là où j'interviens ou c'est là où je mets mon
7 chapeau d'avocat et non de témoin cette fois-ci.
8 C'est ce qu'on précisait dans l'engagement numéro 4
9 qui a été fourni. C'est-à-dire pour Énergir une
10 capacité contractée. Donc, pour reprendre les
11 termes de la décision qui a été rendue dans le
12 cadre de l'étape B, un contrat, dès qu'Énergir
13 signe ou conclut un contrat, les volumes qui sont
14 associés à ça ne deviennent pas automatiquement des
15 capacités contractées dans la mesure où il y a une
16 clause qui est conditionnelle à l'approbation de la
17 Régie. Dans la mesure où il y a une clause
18 suspensive, le contrat... le volume de ce contrat-
19 là ne devient pas des capacités contractées dans la
20 mesure où le contrat n'a même pas encore été
21 (inaudible).
22 LA PRÉSIDENTE :
23 Est-ce que c'est une objection ou une plaidoirie
24 que vous me faites là?
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 219 - La Formation

1 Me PHILIP THIBODEAU :
2 C'est la partie juridique. En fait, la raison pour
3 laquelle j'interviens, c'est que la question qui
4 est demandée aux témoins a, j'allais dire, une
5 forte composante, mais ce n'est pas exclusive,
6 juridique.
7 LA PRÉSIDENTE :
8 Je comprends. Vous me le plaidez. Mais madame
9 Dallaire nous a dit tantôt que c'est quand même
10 elle qui l'a écrit cette preuve-là et elle devait
11 savoir ce qu'elle voulait dire par « capacités
12 contractées ». Alors, je lui demande qu'est-ce
13 qu'elle voulait dire par « capacités contractées ».
14 C'est sa preuve. C'est elle qui nous l'a dit. Vous
15 pourrez me faire une argumentation différente que
16 ce que, juridiquement, ça ne veut pas dire la même
17 chose. Mais, moi, je ne suis pas sur les contrats
18 que vous signez avec les tiers. Je suis sur ce que
19 vous nous avez présenté dans la preuve lors de
20 l'étape B. Je peux ressortir les éléments de la
21 preuve. On en a vu des pièces tantôt, la B...
22 c'était la 196, je pense, en tout cas, auxquelles
23 on a fait référence. Madame Dallaire m'a même dit
24 « c'est moi qui l'ai écrit ».
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 220 - La Formation

1 Me PHILIP THIBODEAU :
2 Oui.
3 LA PRÉSIDENTE :
4 Alors je n'ai pas de misère. Moi, je ne suis pas
5 sur la notion juridique de capacité contractée. Je
6 veux comprendre ce que, elle, elle nous disait.
7 Me PHILIP THIBODEAU :
8 Je comprends, mais ce que je vous soumetts, c'est
9 que, oui, on est sur l'aspect juridique là-dessus.
10 Parce que le débat à savoir qu'est-ce qu'une
11 capacité contractée, c'est vraiment le coeur de
12 l'enjeu ici. C'est pour ça quand on a déposé la
13 réponse à l'engagement numéro 4, on a dit,
14 évidemment, c'est une réponse qui, oui, il y a un
15 aspect témoignage, mais aussi il y a un aspect
16 fortement juridique là-dedans, dont cette question-
17 là.
18 LA PRÉSIDENTE :
19 Maître Thibodeau, vous me le plaidez que ce n'est
20 pas ça. Mais, là, je vous dis, c'est la preuve,
21 c'est les conclusions que votre cliente nous a
22 demandé d'approuver. Votre cliente étant
23 représentée ici par madame Dallaire. Madame
24 Dallaire nous a dit « c'est moi qui l'ai écrit ».
25 Elle devait savoir ce qu'elle voulait dire. Vous me

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 221 - La Formation

1 dites, elle n'a pas droit de parler parce que c'est
2 une notion juridique.
3 Me PHILIP THIBODEAU :
4 En fait, je ne dis pas, elle n'a pas droit de
5 parler, c'est une notion juridique. Ce n'est pas
6 parce qu'une preuve... ce n'est pas tout ce qui est
7 écrit dans une preuve, s'il y a un débat à la
8 nature juridique d'une expression, ici, on parle
9 les capacités contractées...
10 LA PRÉSIDENTE :
11 Je ne lui demande pas la nature juridique. Je lui
12 demande ce qu'elle voulait signifier dans son
13 dossier qu'elle nous a présenté à l'étape B au mois
14 de janvier. C'est différent. Ce n'est pas...
15 Capacité contractée, je ne lui demande pas ce que
16 Hubert Reeves, ce n'est pas le bon, c'est Reeves,
17 le dictionnaire, mais ce n'est pas... Mais enfin je
18 ne lui demande la définition juridique, je lui
19 demande ce qu'elle voulait dire. Et monsieur
20 Johnson et madame Dallaire se sont prononcé
21 allègrement dans le dossier pour dire ce qu'est une
22 capacité contractée. Et il y a même une note de bas
23 de page, note de bas de page 29 que maître René
24 vous a citée tantôt qui dit « Qu'est-ce qu'une
25 capacité contractée? ».

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 222 - La Formation

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
2 Si vous me permettez, Madame la Présidente. Vous
3 avez entendu maître Regnault vous dire en réponse à
4 certaines questions qu'on a absolument rien à
5 cacher, Énergir, dans les réponses qu'on fournit.
6 Alors, on agit en transparence et de bonne foi dans
7 ce processus-là dès le départ depuis de nombreuses
8 années. Si la Régie recherche une information
9 particulière, dites-le et nous vous la fournirons,
10 plutôt que de soumettre les témoins à un contre-
11 interrogatoire serré sur la portée des termes
12 spécifiques comme ceux-là dont certains ont une
13 portée éminemment juridique.

14 Alors, on se fera un plaisir, les témoins
15 d'Énergir se feront un plaisir de répondre aux
16 questions de la Régie. En comprenant ce que vous
17 recherchez comme information, je suis convaincu
18 qu'on vous fournira la réponse que vous recherchez
19 pour vous éclairer dans la décision que vous devez
20 rendre.

21 Et, là, je vous soumetts, bien franchement,
22 que parfois on ne saisit pas tout à fait l'objectif
23 poursuivi par la Régie dans les questions qui sont
24 posées.

25 Et si on avait su, par exemple, lors de la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 223 - La Formation

1 convocation de cette audience-ci que vous vouliez
2 nous entendre, par exemple, sur la vision d'Énergir
3 eu égard à la production de gaz naturel au Québec
4 et comment nous entendions privilégier ou comment
5 nous entendions traiter ces contrats-là,
6 probablement qu'on se serait préparé en
7 conséquence.

8 Alors, si la Régie veut bien préciser quel
9 est l'objectif de poser les questions qu'elle pose,
10 ça nous sera plus facile d'y répondre.

11 LA PRÉSIDENTE :
12 Mon objectif, je l'ai mentionné. Puis, là, je...
13 Juste un instant. Maître René, vous avez cité,
14 tantôt, la note de bas de page 29 de mémoire, qui
15 était sur qu'est-ce qu'était une capacité
16 contractée. Auriez-vous la gentillesse de me donner
17 la référence?

18 Me SYLVIANE RENÉ :
19 La référence? Ou vous voulez que je la lise?

20 LA PRÉSIDENTE :
21 Euh... la référence et la lire.

22 Me SYLVIANE RENÉ :
23 O.K. C'est la pièce B-0199. Puis... excusez-moi...
24 Je vous le cite. Ça dit :

25 Le volume contracté correspond à la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 224 - La Formation

1 capacité de production maximale
2 qu'Énergir s'engage à acheter au prix
3 du Producteur.

4 LA PRÉSIDENTE :
5 Et, ça, ça vient de votre preuve. C'est une note de
6 bas de page de votre preuve. Je ne demande pas une
7 grande interprétation juridique de ce que ça veut
8 dire. Est-ce que vous confirmez qu'une capacité
9 contractée constitue la capacité maximale que vous
10 auriez contractée au contrat?

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :
14 C'est tout simple. Mais Maître...

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
16 C'est tout simple, mais Maître... Maître...

17 LA PRÉSIDENTE :
18 ... (inaudible).

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
20 Oui, tout à fait, mais si vous me le permettez,
21 Madame la Présidente. C'est que la question, elle
22 peut paraître toute simple, mais elle est précédée
23 d'une affirmation à l'effet qu'Énergir aurait
24 changé de position, aurait changé de vision.

25 Et c'est pour ça que mon confrère a fait

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 225 - La Formation

1 une intervention pour essayer de comprendre comment
2 la Régie en vient à ce constat-là. Et de nous
3 expliquer, un peu, comme où vous voyez ce
4 changement de positionnement-là? Ou cette
5 évolution-là? Parce que...

6 LA PRÉSIDENTE :
7 Bien...

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
9 ... nous, candidement... Vous avez entendu des
10 témoins. On ne voit pas ce changement-là. Alors,
11 vous pouvez continuer dans cette ligne de
12 questions-là, mais à la base, la prémisse, elle
13 n'est pas comprise chez Énergir.

14 Alors, je vous tends la main puis essayons
15 de voir, ensemble, c'est quoi cette modification-là
16 qui est alléguée et qui est soumise par la Régie
17 dans cette ligne de questions-là, qui ne semble pas
18 comprise de la part des témoins d'Énergir. Et par
19 moi-même, je vous le soumetts, bien franchement...

20 LA PRÉSIDENTE :
21 Bien, là...

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
23 ... en tout respect.

24 LA PRÉSIDENTE :
25 La prémisse est celle du premier (1er) octobre et

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 226 - La Formation

1 celle qui a suscité l'engagement 4. Et celle qui
2 suscite beaucoup de questions, c'est : Est-ce qu'on
3 parle des premiers soixante millions de mètres
4 cubes (60 Mm3) ou de n'importe quel soixante
5 millions de mètres cubes (60 Mm3) parmi tous les
6 contrats signés? Parce que le changement, il est là
7 et c'est là où je le perçois. Et je ne suis pas la
8 seule, à la Régie, où on dit...

9 Dans les représentations qui nous ont été
10 faites au mois de janvier, dans la preuve écrite et
11 dans la preuve testimoniale, qu'il s'agissait de
12 limiter, de ne pas excéder, de toujours rester sous
13 la barre des soixante millions de mètres cubes
14 (60 000 000 m3). Et que si on allait au-delà du
15 soixante...

16 Et quand on va au-delà, c'est parce qu'il y
17 a une limite? Donc, c'est les premiers soixante
18 millions de mètres cubes (60 Mm3). Et comme je l'ai
19 dit à monsieur Regnault, tantôt, et que j'étais
20 d'accord avec sa proposition, c'est ce
21 qu'Énergir... J'ai failli dire Gaz Métro...

22 Qu'Énergir nous a proposée dans son étape
23 B, c'est ce qu'on a agréé après avoir posé des
24 questions. Et, une fois que la Régie a agréé et
25 qu'elle a imposé la caractéristique, pour reprendre

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 227 - La Formation

1 les termes de monsieur Regnault, ça devient la
2 caractéristique quand bien même...

3 Et, là, ce qu'on comprend, c'est que là,
4 vous avez rajouté des mots dans la caractéristique
5 pour dire :

6 La somme des capacités contractées
7 parmi toutes celles que l'on
8 contracte[...]

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
10 Mais...
11 LA PRÉSIDENTE :
12 [...] qui demeurent inférieures ou
13 égales.

14 Mais je ne le vois pas, ça, parmi tous les
15 contrats.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
17 Madame la Présidente, avec égard, il y a eu des
18 discussions en janvier auxquelles je n'ai pas
19 participé, je n'y étais pas. Là, on réfère à des
20 notes sténographiques. Et ça a été long, ça a été
21 long. Ce que j'en comprends, ça a été de bonnes
22 longues audiences, à ne pas en douter.

23 Ceci dit, vous avez rendu une décision, par
24 la suite. Alors, là, on peut discuter. On peut
25 interpréter des propos qui ont été tenus en

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 228 - La Formation

1 audience, mais vous avez rendu une décision qui
2 fait le droit à l'heure actuelle là.

3 LA PRÉSIDENTE :
4 Mais...
5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
6 C'est sur la base de cette décision-là qu'on a
7 décidé de définir une stratégie. Alors, là, de
8 commencer à interpréter des demandes qui vont
9 précéder...

10 LA PRÉSIDENTE :
11 La décision...
12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
13 Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :
15 La décision reprend votre conclusion et on a
16 approuvé la somme des capacités contractées qui
17 demeure inférieure ou égale à un pour cent (1 %)
18 des volumes totaux annuels de gaz naturel prévu
19 être distribués.

20 Le point que j'essayais de faire et que
21 j'ai beaucoup de misère, en ce moment...

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
23 Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :
25 ... c'est que quand on lit : « demeure inférieure

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 229 - La Formation

1 égale à un pour cent (1 %) », c'est la somme, donc
2 dès qu'il y a une somme, dès qu'il y a une
3 addition, dès qu'il y a une capacité contractée,
4 elle s'additionne.

5 Vous avez le choix ou pas de la signer,
6 mais une fois qu'elle est signée, elle s'additionne
7 et quand on atteint soixante millions (60M), bien
8 elle est atteinte. Vous avez fait le choix de
9 signer des contrats qui amènent jusqu'à soixante
10 millions (60M) et ça, c'est la caractéristique qui
11 a été approuvée dans la D-2020-057.

12 Alors, c'est...
13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
14 Je vais laisser mon confrère poursuivre dans cette
15 discussion-là. Ça aura été mon humble contribution
16 au débat. Peut-être, là, j'entends que ça le
17 retarde. (Inaudible) pour la suite des choses, mais
18 je voulais juste vous dire essentiellement, le seul
19 objectif poursuivi par Énergir, c'est de bien
20 comprendre ce que la Régie recherche comme
21 information et dans la mesure où on comprend
22 l'information recherchée, ça va nous faire un
23 plaisir de vous la fournir puis à certains égards,
24 parfois, on ne comprend pas ce que vous recherchez.

25 Je dis... je ne le personnalise pas, quand

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 230 - La Formation

1 je dis... il y a des questions qui sont formulées,
2 on ne saisi que ce n'est pas parfaitement ce qui
3 est recherché et ça nous fera plaisir de fournir
4 l'information lorsque ça sera évidemment le cas,
5 lorsqu'on comprendra.

6 Toutes les interventions des procureurs, à
7 certaines occasions, ce n'est pas pour retarder le
8 débat, bien entendu. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci, maître Sigouin-Plasse. Alors, Madame
11 Dallaire, capacité de contracter de GNR. Est-ce
12 qu'on s'entend que, est-ce que la compréhension de
13 la note de bas de page 29 de la pièce B-0199 est la
14 bonne?

15 Mme CAROLINE DALLAIRE :

16 R. On n'a pas la même compréhension, je vais vous
17 expliquer, en fait, je vais vous expliquer ma
18 compréhension et ce que Énergir avait en tête,
19 lorsque la preuve a été écrite.

20 Je vous ramène en arrière, en juin, tout le
21 monde se rappelle de la fameuse journée d'audience
22 qui est arrivée très rapidement puis où la Régie
23 s'est montrée très agile à trouver du temps et
24 faire des audiences rapidement.

25 Et à la fin de cette journée-là, vous avez

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 231 - La Formation

1 rendu une décision qui disait : vous pouvez signer,
2 mais vous ne pouvez pas vendre au prix où vous avez
3 signé, vous n'avez pas de tarif.

4 Vous allez devoir, encore une fois, je
5 paraphrase, là, je n'ai pas la décision devant
6 moi...

7 Q. [280] Hum, hum.

8 R. ... mais essentiellement, si vous voulez vendre, ça
9 va être au prix du gaz de réseau, parce que c'est
10 le seul tarif présentement en place.

11 Donc, suite à ça, le tarif provisoire a été
12 déposé, présenté et il y a eu des discussions aussi
13 sur : est-ce qu'on va revenir à chaque fois à la
14 pièce présenter un contrat à la Régie puis changer
15 de tarif, puis, là, ça devient difficile pour tout
16 le monde et d'où l'idée de l'étape B qui était de
17 se dire : on va se mettre des règles pour que ces
18 contrats-là qu'on va vendre à nos clients, pour que
19 ces volumes-là qui vont être vendus à nos clients,
20 on n'ait pas à revenir chaque fois vous rencontrer.
21 D'où le un pour cent (1 %), soixante millions
22 (60M), quinze dollars (15 \$) et donc les critères
23 que finalement, la Régie a approuvés.

24 L'idée c'était vraiment de dire : ces
25 contrats-là signés, pour que je puisse les vendre

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 232 - La Formation

1 au prix d'achat et donc au prix GNR, je n'aurai pas
2 besoin de revenir voir la Régie pour une
3 approbation, tant qu'ils respectent les critères.

4 L'intention n'était pas de dire : Énergir,
5 ne peut plus rien signer. Donc, je n'ai pas écrit
6 cette preuve-là, Énergir ne l'a pas écrite dans ce
7 sens-là en disant : nous ne signerons plus rien.

8 Une chose est sûre, par contre, dès qu'on
9 dépassait les limites et qu'on voulait revendre ce
10 volume-là, il fallait venir vous demander une
11 approbation.

12 Donc, je pense qu'on respecte les règles de
13 la décision rendue, c'est ma compréhension. Du
14 moins, je vais laisser mes collègues avocats
15 plaider le choix des mots ou des termes, mais c'est
16 vraiment le sens qu'il faut comprendre à la preuve,
17 c'était ça.

18 Ce n'était pas de dire : je ne pourrai plus
19 rien signer sans... on ne s'enlevait pas le droit
20 de signer quoi que ce soit, mais c'est sûr que pour
21 que je puisse le vendre à un prix autre que le gaz
22 réseau puis que ça rentre dans le tarif GNR, il
23 faut que j'aie votre approbation et...

24 Et à la pièce, si on dépasse le soixante
25 millions (60 M), donc, si ce qui est compris dans

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 233 - La Formation

1 le contrat GNR vendu au client dépasse le soixante
2 millions (60 M), là, j'ai besoin de votre
3 approbation à la pièce. C'est le sens de la
4 proposition.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parce qu'on s'entend, l'approbation à la pièce, tel
7 que je l'ai compris dans les représentations qui
8 ont été faites, venait changer par la suite... On
9 n'approuvait pas nécessairement un contrat, comme
10 d'habitude, on approuvait les caractéristiques.

11 Donc, ça venait changer les caractéristiques de la
12 décision D-2020-057. Bon, par exemple... Si avant
13 ■ - c'est juste parce que ■ est facile, là, il
14 est vis-à-vis mes yeux sur l'écran - mais par
15 exemple, s'il y avait eu un soixante millions
16 (60 M) d'atteint avant ■, vous seriez venus nous
17 voir pour agréer l'entente. « J'ai un appariement
18 de demandes pour le contrat de ■. Pourriez-vous,
19 s'il vous plaît, approuver ■ ? » On aurait dit :
20 « O.K. On est satisfait de la preuve que vous nous
21 montrez. » Bien, la caractéristique aurait été
22 modifiée, pour la faire passer de soixante millions
23 de mètres cubes (60 Mm3) à ■

24 ■, si on prend par
25 acquis, par exemple, que ■

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 234 - La Formation

1 Donc, ça venait changer les caractéristiques, parce
2 qu'on venait additionner des volumes. Ou des coûts,
3 hein, parce que ça aurait pu être aussi le quinze
4 dollars (15 \$) qui aurait été modifié selon les
5 contrats et la preuve que vous nous auriez faite,
6 pour la modifier, selon votre preuve, et que si on
7 était satisfait de votre preuve, on pouvait changer
8 l'un et l'autre, une demande à la fois. Avec soit
9 des contrats en... Comment est-ce qu'on dit ça? En
10 cubes. Soit une pile de contrats, soit un à la
11 fois, là, mais... Donc, ça pouvait être modifié,
12 les caractéristiques, selon votre demande et la
13 preuve, si on la jugeait satisfaisante, en fonction
14 de l'appariement demandée, demande
15 d'approvisionnement. Est-ce qu'on avait une
16 compréhension commune sur ça, à tout le moins?
17 R. Oui, je pense qu'on a la même compréhension sur ça,
18 ça demeure toujours.
19 Q. [281] Bon. Alors, la question, ici, puis on... puis
20 on ne fera pas la détermination, mais... Je vais
21 vous dire, puis vous me direz si vous êtes d'accord
22 avec moi. Normalement, quand on dit, l'expression
23 mathématique demeure « inférieure ou égale », hein,
24 c'est plus petit ou égal que. Normalement, c'est
25 une relation entre deux nombres. Donc, dans ce cas-

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 235 - La Formation

1 ci, c'est le fait que le premier nombre ne peut pas
2 excéder le second.
3 R. Donc, les contrats...
4 Q. [282] La somme des contrats.
5 R. Oui. Donc, la somme des contrats, considérée dans
6 le prix du GNR vendu aux clients, ne peuvent pas
7 excéder un pour cent (1 %). Tout autre contrat
8 signé qui dépasserait cela, qui n'aurait pas eu
9 l'approbation de la Régie, je ne peux pas le
10 vendre...
11 Q. [283] Bien, ce n'est pas que vous ne pouvez pas le
12 vendre.
13 R. Bien, je ne peux pas le vendre au prix acheté, au
14 prix d'achat, il n'a pas de tarif. Il ne peut pas
15 être considéré dans le calcul du tarif, vous ne
16 l'avez pas approuvé.
17 Q. [284] C'est ça. Alors, il ne sera pas considéré au-
18 delà du soixante millions (60 M)... En fait, la
19 somme des capacités contractées de GNR peut être
20 plus petite ou égale au soixante millions (60 M),
21 O.K.? Donc, qu'au soixante millions (60 M).
22 R. Donc, ça veut donc dire que [REDACTED], par
23 exemple, si... Bien là, je regarde les moments
24 d'injections. Prenons [REDACTED]
25 Q. [285] Oui.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 236 - La Formation

1 R. Je ne pourrais pas, demain, dire : « Je le vends. »
2 Si on était rendu... Disons, ils commencent à
3 injecter demain, il y a un miracle qui se passe et
4 là, tout d'un coup, l'injection commence. On sait
5 que ça ne se passe pas comme ça, mais supposons.
6 Bien, je ne pourrais pas dire : « Je l'ajoute au
7 prix, puis je le vends dans... » Vous ne l'avez pas
8 approuvé, il dépasse les conditions... le terrain
9 de jeu dans lequel vous m'avez permis de jouer.
10 Donc, il vient outrepasser cette limite-là, que je
11 vous ai demandée et que vous m'avez donnée. Et à ce
12 moment-là, je vais devoir absolument revenir, à la
13 pièce, vous le faire approuver, avant de pouvoir le
14 vendre dans le réglementé à un prix plus élevé que
15 le gaz de réseau.
16 Q. [286] C'est soit que vous revenez à la pièce, soit
17 vous prenez l'entier risque qu'il ne soit pas
18 approuvé à la fin. Puis, dans le tarif, là, on
19 parle d'un tarif provisoire. On parlait d'une
20 méthodologie, tantôt, que en toutes probabilités,
21 il serait inclus. C'est... Je dirais, je ferais une
22 parenthèse ou une exception, pour le tarif
23 provisoire, parce qu'il y a une méthodologie pour
24 ça, d'ici à ce qu'on regarde le tout à l'étape C.
25 Mais disons est-ce que pour l'étape C, ça serait

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 237 - La Formation

1 les caractéristiques qui seraient à approuver par
2 la Régie. La D-2020-057, augmenter ou non, selon
3 les contrats que... selon les besoins démontrés par
4 Énergir. Donc, c'est ça. Ou vous pouvez quand
5 même... Ça ne vous empêche jamais de signer un
6 contrat, mais ça veut dire qu'il ne serait pas
7 inclus dans le tarif jusqu'à temps qu'il soit
8 reconnu comme étant un besoin.
9 Mme CAROLINE DALLAIRE :
10 R. J'ai la même interprétation que vous.
11 Q. [287] O.K. Donc là, je pense où on s'entend..., on
12 a une difficulté à s'entendre puis maître Thibodeau
13 nous le plaidera, c'est quand on dit « la somme des
14 capacités contractées » c'est : est-ce que dès
15 qu'il y a une signature, ça vient s'ajouter?
16 Me PHILIP THIBODEAU :
17 C'est exact.
18 LA PRÉSIDENTE :
19 Q. [288] Ça ne sera pas long. Si je vous pose la
20 question suivante, Madame Dallaire, est-ce que, à
21 votre avis, Énergir s'était engagée à limiter les
22 volumes auxquels elle pouvait s'engager dans un
23 contrat dans le sens où... Non, laissez faire, je
24 vais... je vais passer cette question-là.
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 238 - La Formation

1 Me PHILIP THIBODEAU :
2 Peut-être juste avant, Madame la Présidente...
3 LA PRÉSIDENTE :
4 Oui.
5 Me PHILIP THIBODEAU :
6 ... juste avant de changer de sujet ou je ne sais
7 pas si la prochaine question changeait de sujet là,
8 j'avais une question que je m'étais prise en note
9 puis je voulais... Évidemment, les plaidoiries
10 n'auront pas lieu verbalement. On ne pourra pas
11 avoir des échanges intéressants. Je suis convaincu
12 que ça l'aurait été. Il y a un élément par
13 contre...
14 LA PRÉSIDENTE :
15 Je le sais, j'avais apprécié notre... notre
16 échange de janvier.
17 Me PHILIP THIBODEAU :
18 Oui. Oui, oui. J'avais mis de l'argent dans le
19 parcomètre pour cinq heures encore, mais je ne suis
20 pas sûr que ça va être nécessaire. Écoutez, je veux
21 juste y venir parce qu'on a eu des échanges sur le
22 sujet au début du mois d'octobre puis il y a un
23 élément que j'aimerais éclaircir suite à quelque
24 chose que vous avez précisé et qu'on a pris dans
25 les notes sténographiques. Peut-être que vous allez

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 239 - La Formation

1 me corriger si on a une mauvaise compréhension. Je
2 vous pose la question puis j'explique le contexte
3 parce que je veux un peu éclaircir le débat devant
4 les plaidoiries qu'on va vous déposer dans les
5 prochains jours.
6 Je comprends que l'interprétation qui est
7 soulevée ici par la Régie sur le sujet qu'on vient
8 de parler, puis j'ai l'impression que c'est là où
9 on ne s'entend peut-être pas. C'est la question du
10 « capacités contractées », c'est-à-dire dès
11 qu'Énergir signe un contrat ou conclut un contrat,
12 est-ce que les volumes deviennent automatiquement
13 des capacités contractées, peu importe s'il y a une
14 clause conditionnelle à l'approbation de la Régie
15 ou non.
16 On l'a vu, on a une opinion qui, je pense,
17 diffère là-dessus. On va le plaider puis je le
18 comprends. Mais, je crois que la Régie se base là-
19 dessus pour dire « bon, bien, puisque dès qu'il est
20 signé, peu importe s'il y a une clause, on doit y
21 aller en ordre chronologique dans ce cas-là
22 jusqu'à... jusqu'au soixante millions (60 M),
23 jusqu'à ce que le total soit soixante millions
24 (60 M). » On viendra plaider, nous, sur cet aspect-
25 là.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 240 - La Formation

1 Là où j'aimerais peut-être avoir une
2 précision, si on... pour ce qui est des contrats
3 qui dépassent, donc dans la mesure où on
4 s'approche, où on est rendu au soixante millions,
5 pour les contrats qui dépassent, Énergir doit alors
6 venir obtenir une autorisation de la Régie. Là si
7 je reprends bien vos propos de la dernière fois,
8 vous avez dit « Énergir doit d'abord venir avec le
9 contrat et le faire approuver et ensuite elle va
10 pouvoir le signer. »
11 Et là je peux... je peux... Écoutez, si
12 jamais vous voulez corriger, ce serait possible,
13 mais si je reprends les notes sténographiques, à la
14 page, un instant. C'est important parce que
15 c'est... je veux être sûr qu'on s'entend là-
16 dessus.
17 LA PRÉSIDENTE :
18 Hum, hum.
19 Me PHILIP THIBODEAU :
20 Avant de relire les notes sténographiques. Donc, à
21 la page 47 des notes sténographiques du premier
22 (1er) octobre deux mille vingt (2020). Je pense, ça
23 vaudrait la peine de les projeter à l'écran aussi
24 et aussi qu'on puisse les lire là. À partir de la
25 ligne 6.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 241 - La Formation

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Je comprends, je pense que madame la Greffière est
3 en train de rechercher la pièce.
4 Me PHILIP THIBODEAU :
5 C'est parfait. Page 47. C'est seulement quelques
6 lignes. Alors, si c'est plus simple, je peux les
7 lire aussi là. Je vais sortir ma plus belle voix.
8 Excellent. Donc, la page 47 du document. Si on va à
9 la ligne 6, on a un paragraphe qui dit, et là c'est
10 vous, Madame la Présidente, on mentionnait :
11 Et, là, si vous voulez introduire un
12 risque auprès de vos fournisseurs,
13 c'est de signer puis ensuite de leur
14 dire que ce n'est pas bon.
15 Alors moi, ce que j'avais compris des audiences de
16 l'étape B, c'est que vous viendriez avant à la
17 Régie avec le contrat. C'est d'ailleurs, le guide
18 dépôt étant dans ce sens-là, vous venez à la Régie
19 avant de signer. Si vous avez l'autorisation vous
20 le signez. Donc, je vais être honnête, je suis pas
21 sûr ici de saisir ici la nuance, qu'est-ce que la
22 Régie veut dire exactement ou qu'est-ce qu'elle
23 entend comme processus de dire : pour les contrats
24 qui excèdent, est-ce que je comprends qu'on doive
25 conclure le contrat et c'est un peu la lettre

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 242 - La Formation

1 procédurale qui a été soumise, vous avez listé les
2 différents éléments au contrat que vous voulez
3 qu'on souhaite, donc le prix, la durée, les
4 différentes clauses que vous voulez que ça
5 contienne mais, je comprends que la Régie ici
6 demande à ce qu'on conclût le contrat mais qu'on
7 mette pas de signature sur le contrat et c'est
8 seulement une fois qu'on a obtenu l'autorisation,
9 la pièce, que là, on viendrait signer le contrat?
10 LA PRÉSIDENTE :
11 Bien, ce que monsieur Johnson nous avait expliqué
12 dans l'audience du treize (13) décembre, et vous
13 pourrez regarder les notes sténographiques aussi.
14 Ce que monsieur Johnson nous avait dit c'était :
15 Écoutez, il y a des pourparlers avec
16 des clients. Des fois, on a trente
17 (30) dossiers de front.
18 Et ce qu'on fait, c'est que quand il y a une
19 entente qui est disons beaucoup plus près de sa
20 conclusion, avant de conclure et de signer. Il
21 dit :
22 Quand on en a trente (30) de front
23 puis que c'est des pourparlers de
24 départ, on n'en a pas de contrat avec
25 les clients, on fait juste jaser.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 243 - La Formation

1 Ensuite, quand ça s'en vient sérieux, il dit :
2 On fait un « term sheet » ou une
3 entente de principe.
4 Et, là, sur l'entente de principe, on s'entend sur
5 les caractéristiques principales. Donc, volume,
6 prix, durée. S'il y a d'autres considérations
7 principales par les parties, j'imagine qu'elles
8 sont ajoutées, mais il nous avait précisé dans les
9 notes sténo : prix, volume, durée. Et, à ce moment-
10 là, on vient à la Régie et on fait approuver cette
11 entente de principe-là et puis on conclut. Et on
12 continue les discussions et on conclut tous les
13 petits détails, les autres clauses qui peuvent
14 survenir parce qu'il dit :
15 L'entente de principe fait quelques
16 pages et puis l'entente finale, elle,
17 peut faire plusieurs dizaines de
18 pages.
19 Alors, donc...
20 Me PHILIP THIBODEAU :
21 Il faut pas (inaudible).
22 LA PRÉSIDENTE :
23 Vous avez expliqué qu'Énergir suivait. Donc,
24 Énergir venait à la Régie quand elle avait une
25 entente de principe avec son client. Dans mon

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 244 - La Formation

1 langage, une entente de principe est également un
2 engagement contractuel. Et, puis... ou un document
3 contractuel et puis venait faire approuver :
4 Bon, écoutez, j'ai une entente de
5 principe avec tels fournisseurs. J'ai
6 une demande pour prix, volume, durée.
7 Qu'est-ce que vous en pensez?
8 Et puis on approuve les caractéristiques en
9 fonction de ça. Puis vous signez par la suite là si
10 vous voulez ou pas.
11 Ça fait que là, c'est le processus qu'on
12 nous avait expliqué que vous suiviez.
13 Me PHILIP THIBODEAU :
14 (inaudible).
15 LE PRÉSIDENT :
16 Si vous avez changé de processus, expliquez-le nous
17 là.
18 Me PHILIP THIBODEAU :
19 Bien, en fait, ce n'est pas qu'on a changé le
20 processus. Bien, en fait, si on peut se rappeler,
21 en décembre dernier, il y avait trois contrats qui
22 ont été soumis, mais avant l'audience ou la veille,
23 ou la journée même, un des contrats avait
24 d'ailleurs été conclu. Donc, ce n'est pas
25 uniquement des ententes de principe qui avaient été

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 245 - La Formation

1 soumises. Il y avait également un contrat qui a été
2 conclu, mais évidemment conditionnel à l'approbation
3 de la Régie.
4 J'ai peut-être... En fait, je viens
5 d'entendre vos réponses puis j'ai peut-être, en
6 fait, un enjeu à saisir la nuance. Vous l'avez
7 soulevé qu'une entente, un « term sheet » constitue
8 quand même un engagement contractuel, mais j'ai de
9 la difficulté à voir la nuance entre un « term
10 sheet » conditionnel à l'approbation de la Régie et
11 un contrat conditionnel à l'approbation de la
12 Régie, alors que, un, constituerait une capacité
13 contractée et l'autre ne le constituerait pas.
14 LA PRÉSIDENTE :
15 Mais la capacité contractée, c'est la définition
16 qu'on nous a donnée dans votre preuve, à la page...
17 à la pièce mentionnée tantôt. Où, en fait... puis
18 c'était mentionné à d'autres endroits aussi. Mais
19 la capacité contractée, c'était un contrat signé
20 avec un fournisseur sur lequel Énergir s'engageait
21 à acheter des volumes.
22 Me PHILIP THIBODEAU :
23 Je...
24 LA PRÉSIDENTE :
25 Vous vous souviendrez sûrement, Maître Thibodeau.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 246 - La Formation

1 Madame Dallaire s'en souvient, peut-être, aussi, en
2 janvier parce que je suis conscience que maître
3 Sigouin-Plasse puis maître Regnault et monsieur
4 Duquette n'étaient pas nécessairement là, mais la
5 notion de... Il est contracté, mais il n'est pas
6 vraiment contracté quand il y a une condition
7 suspensive. Ce n'était pas dans les discussions.
8 Me PHILIP THIBODEAU :
9 Mais je crois... Puis, écoutez, je ne vais pas
10 aller plus loin, on embarquera dans le...
11 LA PRÉSIDENTE :
12 Vous le plaidez là.
13 Me PHILIP THIBODEAU :
14 C'est ça, ça ira dans la plaidoirie, mais notre
15 compréhension n'était pas, non plus, dans l'étape
16 B, c'était un processus pour les contrats qui
17 excèdent, non pas contrats conditionnels mais de
18 « term sheet », donc, on n'avait pas saisi ça de
19 l'étape B, mais écoutez on en parlera, ça sera
20 abordé dans les plaidoiries.
21 LA PRÉSIDENTE :
22 Ce que... la seule chose que je peux vous dire,
23 puis je vous explique ça, parce qu'effectivement,
24 moi, ce que je cherche à avoir avec vous, la Régie
25 cherche à avoir avec Énergir, c'est une bonne

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 247 - La Formation

1 compréhension de part et d'autre de ce qu'on
2 s'entend.
3 Ce que je vous explique, c'est notre
4 compréhension qu'on a eue de la preuve, lorsqu'on a
5 demandé à ce que vous nous faites référence au
6 Guide de dépôt particulier qu'on a mis en place
7 pour les demandes spécifiques, les ententes
8 spécifiques comme ça, vous nous avez fait référence
9 aux documents contractuels. Mais nous, quand on a
10 marqué « Documents contractuels », on l'a mis assez
11 large, notre terme, pour pouvoir inclure les
12 ententes de principe que monsieur Johnson nous a
13 expliqué qui était votre processus.
14 Me PHILIP THIBODEAU :
15 Je comprends, je comprends, puis d'ailleurs quand
16 vous faites référence à entente de principe en note
17 de bas de page, vous référez à des « term sheets »,
18 également à des contrats, là, mais...
19 LA PRÉSIDENTE :
20 Mais en décembre, le processus pour l'approbation,
21 c'était, il y avait des « term sheets » qui avaient
22 une entente de principe et par la suite, on pouvait
23 signer ou pas avant, là, l'autorisation. Il y avait
24 une autorisation qui était demandée à la Régie.
25 Après l'étape B, maintenant qu'on vous

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 248 - La Formation

1 avait donné des caractéristiques, jusqu'à soixante
2 millions (60M), parce que vous vous rappellerez, il
3 y en avait pour [REDACTED]
4 [REDACTED]
5 [REDACTED] Donc, il y avait encore un espace de [REDACTED]
6 [REDACTED].
7 Quand on a sorti la décision, on a dit...
8 puis qu'on vous a dit : bien on fait un Guide de
9 dépôt particulier en disant éléments contractuels
10 ou documents contractuels, c'était pour inclure
11 soit les ententes de principe, soit le contrat,
12 c'est à vous de le signer, mais c'était aux fins de
13 si jamais ça devait dépasser soixante millions
14 (60 M)...
15 Me PHILIP THIBODEAU :
16 Je vous entends bien, je vous entends bien.
17 LA PRÉSIDENTE :
18 Ça fait que ce n'est pas... puis je sais que maître
19 Sigouin-Plasse y a fait référence. Je ne crois pas
20 qu'il y ait de mauvaise foi d'aucune partie, là,
21 ici, là, mais je pense qu'il y a des
22 incompréhensions dans le langage qui est utilisé.
23 Maître Regnault...
24 Me PHILIP THIBODEAU :
25 Je vais laisser ensuite maître Regnault continuer,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 249 - La Formation

1 je vais fermer mon micro par la suite, là, je parle
2 assez, mais la raison pour laquelle j'ai fait cette
3 intervention-là c'est qu'effectivement, je pense
4 qu'on n'a pas la même compréhension puis quand ça a
5 été mentionné qu'on avait changé de méthode, on
6 était un peu surpris puis justement dans les
7 plaidoiries, on va vous référer également à des
8 passages des notes sténographiques où on venait
9 clairement dire que cette méthode-là qu'on
10 proposait ne nous empêchait pas de signer des
11 contrat et que ça serait le contrat qu'on viendrait
12 déposer à la pièce par la suite, et non pas des
13 « term sheets » ou des... autres choses.
14 Bien écoutez, là, on s'est peut-être mal
15 perçus, mais je vais finir là-dessus, je vais
16 fermer mon micro, je vais laisser la parole à
17 maître Regnault.
18 LA PRÉSIDENTE :
19 Maître Regnault?
20 M. VINCENT REGNAULT :
21 Ah, finalement, j'ai perdu mon idée, continuons.
22 LA PRÉSIDENTE :
23 Je vais vous en suggérer des idées, il n'y a pas de
24 problème.
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 250 - La Formation

1 M. VINCENT REGNAULT :
2 Si vous en avez plusieurs à suggérer, par contre,
3 Madame la présidente, je vais vous proposer qu'on
4 prenne une pause, parce que moi, je vais en avoir
5 besoin bientôt.
6 LA PRÉSIDENTE :
7 D'accord, ça ne sera pas très long. J'aime jamais
8 bien bien m'avancer sur la longueur de mes
9 questions. Donnez-moi une seconde, s'il vous plaît.
10 Q. [289] Donc, je vais juste finir sur l'engagement 4,
11 puis ensuite j'ai d'autres questions, là, mais la
12 plupart de mes questions étaient sur la notion de
13 la somme des capacités contractées. Alors je pense
14 qu'on va être rendu à le plaider.
15 Ah, Maître Regnault, je voulais juste
16 revenir sur la notion du critère de la date
17 d'injection.
18 Dans votre lettre, à l'engagement 4, vous
19 nous dites, et là, je m'excuse, je n'ai pas la page
20 avec moi :
21 Énergir indiquait par ailleurs ce qui
22 suit, en réponse à la demande de
23 l'enseignement de l'ACEFQ.
24 Alors, je pense qu'on est rendu vers la
25 page 4 ou 5.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 251 - La Formation

1 Énergir doit nécessairement faire un
2 arbitrage pour s'assurer de maintenir
3 le coût moyen le plus bas possible
4 pour se faire...
5 Et vous avez fait référence à cette
6 question-là. Et ma question est : est-ce que ces
7 critères sont seulement utilisés aux fins de
8 déterminer si Énergir doit s'engager avec un
9 fournisseur? Donc, avant la signature ou avant de
10 contracter les quantités de GNR.
11 Mme CAROLINE DALLAIRE :
12 R. On n'a pas bien compris votre question. Est-ce que
13 vous pourriez la répéter, s'il vous plaît?
14 Q. [290] Pas de problème. Alors, la question, c'est...
15 Dans votre document, à la pièce B-0374 - et je
16 m'excuse, je n'ai pas la page - mais vous
17 indiquez : « Énergir indiquait, par ailleurs, ce
18 qui suit en réponse à la demande de renseignement
19 de l'ACEFQ. » Et là, je cite :
20 En effet, Énergir doit
21 nécessairement faire un arbitrage
22 pour s'assurer de maintenir le
23 coût moyen le plus bas possible.
24 Pour ce faire, Énergir analyse
25 des offres des producteurs selon

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 252 - La Formation

1 quatre critères : le prix, les
2 volumes disponibles, le terme et
3 le moment prévu du début
4 d'injection.
5 Alors, ma question était : est-ce que ces quatre
6 critères sont seulement utilisés aux fins de
7 déterminer si Énergir doit s'engager avec un
8 fournisseur, doit contracter avec un fournisseur?
9 Donc, avant signature...
10 M. VINCENT REGNAULT :
11 R. Par opposition à quoi? Je... je ne comprends pas
12 bien votre question. Dans le sens, où
13 effectivement, c'est les... Lorsque j'ai un...
14 Q. [291] Par opposition à les inclure dans le soixante
15 millions (60 M). Parce que vous nous dites que
16 vous... De la façon que c'est écrit, dans
17 l'engagement numéro 4, c'est comme si vous utilisez
18 également ces critères pour inclure les contrats
19 dans le soixante millions de mètres cubes (60 Mm3).
20 C'est à la page 4. Parce que vous nous dites... À
21 la page précédente, là, vous nous dites :
22 Comme mentionné lors de
23 l'audience du trente (30)
24 septembre, Énergir devra ainsi
25 nécessairement procéder à un

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 253 - La Formation

1 arbitrage, afin de choisir les
2 contrats qui seront considérés
3 dans le calcul du soixante
4 millions de mètres cubes
5 (60 Mm3).
6 Et ensuite, vous nous faites référence à ces quatre
7 critères-là. Mais ces quatre critères-là étaient
8 pour décider si oui ou non, vous entriez dans un
9 contrôle, dans une entente avec un fournisseur.
10 Alors, je me demande si vous avez les mêmes
11 critères.
12 R. En fait... Évidemment, Madame la Présidente, je ne
13 contredirai pas la réponse que nous avons écrite,
14 qui disait effectivement... La réponse a été donnée
15 dans le contexte de l'analyse des offres, mais
16 c'est également des critères qu'on va considérer
17 dans le... dans l'identification des contrats qui
18 vont faire partie du premier pour cent. En mettant
19 l'accent, je vous dirais, évidemment, sur le moment
20 prévu du début de l'injection, comme on l'indique
21 aussi dans la réponse à la demande de
22 renseignements.
23 Q. [292] Mais madame Dallaire a dit tantôt - elle l'a
24 dit en janvier et elle l'a répété tantôt - que la
25 date d'injection n'était pas considérée dans les

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 254 - La Formation

- 1 critères. Ce n'était pas... La date d'injection
2 pouvait être plus tard, mais ça pouvait être
3 considéré quand même dans les capacités contractées
4 de GNR.
5 Mme CAROLINE DALLAIRE :
6 R. En fait, si je... Ce que j'ai dit, c'est que
7 l'ordre... la date d'injection n'était pas
8 considérée dans les critères proposés par Énergir
9 et retenus par la Régie, dans sa décision, comme
10 étant les trois critères qui devaient être
11 respectés, là, pour ne pas avoir à revenir à la
12 pièce.
13 Q. [293] Mais donc, la Régie n'a pas imposé, d'une
14 façon ou d'une autre, le critère que vous utilisez,
15 du moment prévu du début d'injection, là, pour la
16 détermination des contrats, des capacités
17 contractées, qui rentrent dans le soixante millions
18 de mètres cubés (60 Mm3).
19 R. Et en fait, suite à... Quand on regarde le brassin
20 de contrats ou tous les projets qu'on a, il y a
21 plusieurs contrats qui respectent les trois
22 caractéristiques fixées par la Régie. Et à ce
23 moment-là, il faut se dire : « O.K., lesquels je
24 vais continuer d'aider? » Et faire l'arbitrage. Et
25 là, ce qu'on vous répondait, c'est : « On va

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 255 - La Formation

- 1 regarder, entre autres, d'autres choses, dont le
2 début d'injection. »
3 M. VINCENT REGNAULT :
4 R. Puis, je veux juste... Je me permets d'ajouter une
5 petite précision, parce que vous avez commencé
6 votre question en disant : « Donc, la Régie n'a
7 jamais imposé à Énergir la date d'injection comme
8 étant un critère. » Puis, on n'a jamais prétendu le
9 contraire, Madame la Présidente. La date
10 d'injection, ça fait partie des choses que nous
11 avons que nous avons considérées pour prioriser les
12 contrats. Il faut juste... C'est ça.
13 Q. [294] Oui, oui, c'est correct.
14 R. Elle est importante...
15 Q. [295] J'essaie de comprendre.
16 R. ... parce que, de toute évidence, on ne s'était pas
17 bien compris sur la question que vous aviez posée
18 puis comment vous l'aviez formulée. Je voulais
19 juste le préciser.
20 Q. [296] O.K. Pas de problème. Vous dites par la
21 suite... Vous allez voir, j'ai plusieurs petites
22 questions. Vous dites par la suite :
23 Pour le contrat qui ne suit pas le
24 critère de la date de début
25 d'injection, Énergir a choisi de le

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 256 - La Formation

- 1 privilégier parce que le producteur
2 nécessitait un engagement contractuel
3 ferme d'Énergir aux fins de
4 l'obtention de son financement.
5 Si je prends votre argument a contrario, les
6 contrats des lignes 10 à 13 ne nécessitaient pas
7 d'engagement contractuel ferme aux fins de
8 l'obtention de leur financement?
9 M. RAPHAËL DUQUETTE :
10 R. Donc, ce qu'on veut dire, là, les quatre contrats
11 dont vous faites mention, c'est les promoteurs de
12 ces projets ne nous ont pas fait la demande. Donc,
13 c'est pour ça que ce n'est pas inclus dans les
14 contrats.
15 Q. [297] Ce que vous me dites, si je veux juste
16 m'assurer de bien comprendre, ce que vous me dites,
17 c'est que la [REDACTED]
18 [REDACTED] -je vais y aller avec les villes,
19 c'est plus facile- ne vous ont pas fait mention que
20 le contrat qu'ils signent avec vous était important
21 au niveau de leur financement et que c'est donc pas
22 une...
23 R. Ce n'est pas une prérogative à leur financement.
24 Donc, la signature et l'approbation de ce contrat-
25 là par la Régie n'était pas une prérogative à leur

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 257 - La Formation

- 1 financement. Tandis que, pour d'autres projets, ça
2 l'était.
3 Q. [298] O.K. Warwick était... l'obtention du contrat
4 avec la Régie, c'était une condition sine qua non,
5 mais les quatre qui sont aux lignes 10 à 13, ce
6 n'était pas la même chose, ils n'avaient pas besoin
7 de ce contrat-là pour obtenir un financement, c'est
8 ce que vous me dites?
9 R. Exactement. Tout à fait.
10 Q. [299] Parfait. Vous dites par la suite :
11 Au-delà du fait que la Régie ne peut
12 ordonner à Énergir de signer des
13 contrats spécifiques ni choisir un
14 contrat par rapport à un autre qui
15 respecte les caractéristiques
16 ordonnées. Exiger d'Énergir qu'elle
17 suive l'ordre de signatures ferait en
18 sorte de retarder le moment auquel
19 elle pourra répondre à l'appel de la
20 clientèle pour du gaz naturel
21 renouvelable.
22 Auriez-vous la gentillesse de m'expliquer qu'en
23 quoi suivre l'ordre de signatures ferait en sorte
24 de retarder le moment auquel Énergir pourrait
25 répondre à l'appel de la clientèle pour du GNR?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 258 - La Formation

- 1 R. Donc, étant donné qu'il y a un projet de
2 biométhanisation ou de production de GNR doit se
3 construire chaque mois pour les projets, ils
4 demandent d'avoir l'approbation de la Régie pour
5 avoir le financement. Donc, chacun de ces projets-
6 là qui demande d'avoir l'approbation, chaque mois
7 de délai supplémentaire retarde donc l'injection de
8 GNR et retarde donc l'approvisionnement en GNR et
9 retarde donc la possibilité de répondre à nos
10 exigences réglementaires.
11 Q. [300] Ça fait que ce que vous me dites si je
12 traduis vos propos, puis vous me direz si je les
13 traduis correctement, ce que vous me dites, c'est
14 que si vous deviez venir, par exemple, pour [REDACTED],
15 là, eux doivent injecter au premier (1er) août deux
16 mille vingt et un (2021), si vous venez demain
17 matin pour faire approuver le contrat et qu'on
18 prend un mois pour approuver ledit contrat, il ne
19 pourrait pas injecter ça au premier (1er) août deux
20 mille vingt et un (2021), mais il l'injecterait au
21 premier (1er) septembre deux mille vingt et un
22 (2021).
23 R. Je ne stipule pas...
24 Q. [301] J'essayais de mettre un exemple sur vos
25 propos.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 259 - La Formation

- 1 R. Je ne stipule pas la date là, mais ce que je dis,
2 c'est qu'en effet, il va y avoir un délai qui va
3 être généré par un mois de délai d'approbation. Je
4 ne sais pas si ce mois de délai-là va s'en aller à
5 un mois de plus long là, si ça va retarder d'un
6 mois l'injection là, mais ce que je sais, c'est que
7 ça va la retarder, certainement, mais je ne sais
8 pas de combien de mois ça le retarderait.
9 Q. [302] Mais vous ne savez pas, non plus, si ça
10 retarderait de façon significative? Ou s'il n'y
11 avait pas d'autres moyens pour pallier à
12 l'injection qui pourrait être retardée quelque peu?
13 Ou s'il va y avoir assez de demandes pour
14 l'ensemble de la quantité contractuelle que vous
15 avez en main? Il y a beaucoup de possibilités là.
16 R. Ce que je peux être convaincu, c'est que oui, il va
17 y avoir des délais qui vont être générés par un
18 délai d'approbation. Puis, même qu'on peut... On
19 peut prendre pour exemple, les contrats qui ont été
20 déposés en décembre. Je n'ai pas sous les yeux les
21 dates qui étaient prévues d'injection, à ce moment-
22 là, mais l'ensemble de ces projets-là ont des dates
23 qui ont été retardées, suite à la décision qui a
24 été rendue en décembre dernier.
25 Q. [303] Parce que... je veux juste... Je prends un

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 260 - La Formation

- 1 autre exemple. Si [REDACTED], (inaudible), est à
2 l'intérieur du soixante millions (60 000 000 m3) et
3 que [REDACTED] doit aller chercher une autorisation,
4 bien [REDACTED] est à [REDACTED] de
5 capacité. Les deux... euh... les deux dates... En
6 fait, la date de la [REDACTED] est au premier (1er)
7 octobre et [REDACTED] est au premier (1er) novembre de
8 deux mille vingt et un (2021). [REDACTED] est à [REDACTED]
9 [REDACTED] de capacité et
10 [REDACTED] vous
11 seriez capable de... de... comment vous avez dit
12 ça? Euh... ça, n'aurait pas nécessairement pour
13 effet de retarder le moment auquel vous pourriez
14 répondre à l'appel de votre clientèle pour du GNR?
15 M. VINCENT REGNAULT :
16 R. Je pense qu'on ne vous a pas suivi, Madame la
17 Présidente.
18 LA PRÉSIDENTE :
19 C'est parce que monsieur Duquette me dit qu'il a...
20 Si on devait... parce que là question, ce qui était
21 inscrit, ici, c'est que si on devait y aller par
22 l'ordre chronologique des signatures, donc dès
23 qu'il y a une somme additionnelle, on l'additionne
24 jusqu'à temps qu'on a soixante millions (60 Mm3),
25 hein? C'est la prémisse. Là, vous dites :

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 261 - La Formation

- 1 Exiger d'Énergir qu'elle suive l'ordre
2 de signatures ferait en sorte de
3 retarder le moment auquel elle pourra
4 répondre à l'appel de la clientèle
5 pour du GNR.
6 Alors, je regarde un contrat qui est signé avant
7 d'autres, un des contrats, c'est [REDACTED]
8 [REDACTED] dont la date d'injection est le
9 premier (1er) octobre deux mille vingt et un
10 (2021), pour [REDACTED]
11 [REDACTED]
12 Ensuite, je regarde la ligne 15, [REDACTED], que
13 vous incluez à l'intérieur. [REDACTED] ou... en tout
14 cas, je ne sais jamais comment le prononcer, la
15 date d'injection prévue est un mois plus tard que
16 celle de la [REDACTED] et pour des quantités plus
17 petites, [REDACTED]
18 [REDACTED]
19 Alors, je posais la question : En quoi y
20 aller en ordre chronologique aurait pour effet de
21 retarder le moment auquel Énergir pourrait répondre
22 à l'appel, ou à la demande... à l'appel de la
23 clientèle pour du GNR? Il y a-tu quelque chose que
24 je ne comprends pas dans le calcul que vous faites?
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 262 - La Formation

- 1 R. Non, mais en fait, dans ce cas-ci particulier,
2 Madame la Présidente, le [REDACTED], il y avait une
3 question de l'obtention de son financement, là, où
4 il avait besoin qu'on approuve, qu'il soit approuvé
5 sans conditions, là pour pouvoir aller de l'avant,
6 là.
7 LA PRÉSIDENTE :
8 Q. [304] Je suis d'accord, mais ça n'aurait pas pour
9 effet nécessairement de retarder le moment auquel
10 Énergir pourrait répondre à la demande de sa
11 clientèle en GNR.
12 Mme CAROLINE DALLAIRE :
13 R. Mais ça retarderait [REDACTED], par contre, et tous ces
14 volumes-là sont importants pour nous, parce qu'on
15 ne vise pas juste répondre à soixante millions
16 (60M), la liste d'attente est déjà plus grande que
17 ça et on veut pouvoir répondre davantage encore.
18 Donc, c'est sûr que ça retarderait un contrat alors
19 qu'on...
20 Q. [305] Mais c'est là où je n'accepte pas votre
21 raisonnement.
22 R. O.K.
23 Q. [306] Parce que vous dites : tous ces volumes-là
24 sont importants pour nous, mais vous êtes prêts à
25 vous passer de celui de [REDACTED].

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 263 - La Formation

- 1 Me PHILIP THIBODEAU :
2 On n'est pas prêts à s'en passer.
3 LA PRÉSIDENTE :
4 Q. [307] Bien vous dites, si je n'en ai pas, je vais
5 exercer ma clause et puis on s'en passera. Je
6 comprends que ce n'est pas votre intention, mais
7 c'est ce que vous nous avez dit. J'ai ma clause. Si
8 je n'ai pas de demande qui est appariée pour ça,
9 bien j'exercerai ma clause et les fournisseurs sont
10 au courant.
11 Donc, tough luck, c'est comme ça que ça
12 fonctionne. Puis, là, vous me dites : bien [REDACTED]
13 j'ai besoin des volumes. Oui, mais vous n'avez pas
14 besoin des volumes de la [REDACTED] aussi?
15 Mme CAROLINE DALLAIRE :
16 R. On ne vous a pas dit qu'on était prêt à s'en
17 passer, au contraire, on les veut, ils sont tous
18 importants. Ce qu'on sait, c'est qu'il y a deux
19 approches possibles. Ils passent soit à l'intérieur
20 du soixante millions (60 M) et c'est ça, là, je
21 l'ai dit de la bonne façon, un pour cent (1 %) de
22 soixante millions (60 M) ou ils sont approuvés à la
23 pièce et on voit que la [REDACTED] moi aussi je vais
24 utiliser le nom des villes, si vous permettez, on
25 va pouvoir revenir à la pièce et on aura le fardeau

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 264 - La Formation

- 1 de la preuve de vous montrer que ça va répondre à
2 la demande de nos clients. Mais il n'est pas moins
3 important, ce contrat-là, pas du tout. Pas du tout.
4 C'est que l'autre avait besoin d'une
5 approbation tout de suite et on a fait le choix de
6 le passer dans le soixante millions (60 M), sachant
7 que, bien, il y a un autre contrat qu'il va falloir
8 vous faire approuver, mais on ne prend pas pour
9 acquis que vous allez le refuser, là, on prend pour
10 acquis que ça reste dans le processus réglementaire
11 puis qu'on va avoir la chance de revenir vous voir,
12 le faire approuver.
13 Donc, ils sont tous importants, ces
14 contrats-là et particulièrement ceux du Québec, je
15 vous le confirme.
16 Q. [308] D'accord. Je vous remercie. Je pense qu'on a
17 amplement discuté de ça. As-tu des questions?
18 Me NICOLAS ROY :
19 Oui.
20 LA PRÉSIDENTE :
21 Vas-y, j'en ai d'autres, mais je vais faire le
22 tour. Maître Regnault, comment ça va, est-ce que
23 avez besoin d'un cinq minutes?
24 Me PHILIP THIBODEAU :
25 J'allais intervenir parce que je vois... est-ce

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 265 - La Formation

- 1 que... vous évaluez à combien de temps qui est
2 encore nécessaire pour les questions de la Régie,
3 approximativement?
4 Me NICOLAS ROY :
5 Moi, j'en ai peut-être pour une vingtaine de
6 minutes.
7 LA PRÉSIDENTE :
8 Trente (30), quarante (40) minutes?
9 Me PHILIP THIBODEAU :
10 Je suggérerais fortement une pause pour monsieur
11 Morin.
12 Me HÉLÈNE SICARD :
13 Avec votre permission, là, juste avant la pause,
14 deux secondes, est-ce que quelqu'un va avoir ma
15 réponse pour le chiffre qui remplace, qui n'a pas
16 été calculé, le [REDACTED]
17 [REDACTED] moyen, en revenant de la pause, s'il vous
18 plaît, avec votre permission, Madame la présidente.
19 Je ne voudrais pas partir sans avoir ça.
20 Me PHILIP THIBODEAU :
21 On me dit qu'on va l'avoir après la pause.
22 LA PRÉSIDENTE :
23 En revenant de la pause, Maître Sicard, vous me
24 direz combien de temps vous avez besoin pour écrire
25 votre plaidoirie.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 266 - La Formation

- 1 Me HÉLÈNE SICARD :
2 Oui, bien on fera tout ça en revenant de la pause,
3 oui. Merci.
4 LA PRÉSIDENTE :
5 Parfait. Ça fait que, est-ce qu'une pause de cinq
6 minutes est suffisante ou vous avez besoin de dix
7 (10)? Considérant que plus longtemps de pause, plus
8 tard on finit.
9 Me PHILIP THIBODEAU :
10 Moi, ça me va, là.
11 LA PRÉSIDENTE :
12 Cinq minutes est suffisant. Alors, un cinq minutes,
13 il seize heures dix-sept (16 h 17) on revient à et
14 vingt-deux (16 h 22). Merci.
15 SUSPENSION
16 LA PRÉSIDENTE :
17 Alors, bonjour à tout le monde. On continue le
18 contre-interrogatoire, Maître Roy. Évidemment si
19 tout le monde est là. O.K. Est-ce que maître
20 Thibodeau est là?
21 Me PHILIP THIBODEAU :
22 Bonjour.
23 Me NICOLAS ROY :
24 Oui, bonjour.
25 Q. [309] Peut-être une petite question de précision,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 267 - La Formation

- 1 Madame Dallaire, dans le tableau des contrats, la
2 dernière version, la 383, je crois? Juste pour être
3 sûr que je comprends bien. Dans les quantités
4 contractées annuelles, souvent, il apparaît la
5 fameuse clause de vingt-cinq pour cent (25 %) ou
6 dans certains cas, c'est dix pour cent (10 %), la
7 quantité excédentaire à la quantité de base. Est-ce
8 qu'elle fait partie du montant qui est indiqué dans
9 la 1006-M3 ou s'il faut l'ajouter mentalement? Par
10 exemple, [REDACTED]
11 [REDACTED]
12 On avait eu cette discussion-là quand... à un
13 certain moment. Ça serait la quantité maximale qui
14 serait indiquée.
15 Mme CAROLINE DALLAIRE :
16 R. Il faut que vous l'ajoutiez. Là, si c'est comme
17 moi, vous ne le ferez pas mentalement. Moi, je le
18 fais dans un... par Excel ou par la calculatrice,
19 mais vous devez l'ajouter. Donc, c'est [REDACTED]
20 [REDACTED] là, si
21 vous voulez la quantité maximale dans le contrat
22 que vous me désignez.
23 Q. [310] Puis, est-ce que ça fait partie du soixante
24 millions (60 M) ou pas? L'ajout...
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 268 - La Formation

- 1 R. Oui.
2 Q. [311] (inaudible)
3 R. Oui, oui. C'est considéré.
4 Q. [312] Donc, il faut faire l'ajout mental, pour
5 savoir... Peut-être que ce serait bon d'avoir une
6 petite colonne qui nous donne avec... pour les
7 contrats qui ont cette clause-là... c'est quoi la
8 quantité contractuelle annuelle qui est celle qu'on
9 doit considérer.
10 R. Je...
11 Q. [313] (inaudible)
12 R. La colonne pourrait sûrement être ajoutée. Puis,
13 d'ailleurs, je me rappelle qu'il fallait vous
14 fournir un... le tableau avec les numéros de lignes
15 et de colonnes. On pourrait en profiter, si vous le
16 voulez, pour ajouter...
17 Q. [314] Bien...
18 R. ... ce volume-là. Il n'y a pas d'enjeux.
19 Q. [315] O.K. Bien, je vous remercie. Là, j'aurai une
20 question, puis monsieur Séguin... Sigouin-Plasse,
21 j'espère que vous ne me trouverez pas hors d'ordre.
22 Je suis... Je vous réfère à la lettre de la Régie
23 du neuf (9) octobre, la pièce A-0156, qui est la
24 convocation pour aujourd'hui. Je ne sais pas si on
25 peut la mettre à l'écran? Peut-être que non ou

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 269 - La Formation

- 1 peut-être que oui. Si c'est facile. La dernière...
2 le dernier paragraphe de la première page, qui se
3 continue en page 2. Jusqu'à... Vous pouvez
4 continuer un petit peu, Madame Lebus. Voilà. Là,
5 on l'a tous. Alors, d'une part, je voulais savoir
6 qui d'entre vous, ou les trois, êtes en mesure de
7 répondre aux questions qui sont rattachées à ce
8 paragraphe? Incluant les similitudes, différences
9 avec deux mille dix-neuf (2019).
10 M. VINCENT REGNAULT :
11 R. Allez-y. Là, on va faire de notre mieux.
12 Évidemment, on n'était pas présent, ni monsieur
13 Duquette ni moi, à cette audience-là, mais... on
14 peut... on va essayer de vous éclairer dans la
15 mesure du possible, là.
16 Q. [316] Alors, c'était un peu ma première question.
17 En vu de la présente audience, aviez-vous pris
18 connaissance des notes sténographiques du treize
19 (13) décembre. Je comprends que ça ne semble pas
20 être le cas?
21 R. Non, non. Évidemment, moi, j'en ai pris... j'ai
22 bien lu la correspondance de la Régie, mais j'ai...
23 Lire des notes sténographiques, ce n'est pas,
24 Monsieur Roy, avec égards, ce n'est pas comme d'y
25 être et d'avoir dit les mots, là.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 270 - La Formation

- 1 Q. [317] Oui, oui.
2 R. Donc, je... Non.
3 Q. [318] Madame Dallaire, vous étiez là, hein? Je
4 pense que vous étiez là? Bon, c'est correct.
5 Première petite question. Si on va dans le tableau
6 383, le contrat [REDACTED], je comprends que selon ce qui
7 est indiqué là, il aurait été [REDACTED]
8 [REDACTED] C'est correct?
9 R. C'est ce qui est indiqué dans la pièce B-383,
10 effectivement.
11 Q. [319] O.K. J'ai compris d'une question préalable,
12 Maître Duquette, que vous avez pris fonction des
13 approvisionnements le quinze (15) juillet.
14 M. RAPHAËL DUQUETTE :
15 R. Oui.
16 Q. [320] Est-ce que vous avez participé, à ce moment-
17 là, à la négociation de ce contrat-là qui a été
18 conclu [REDACTED] ?
19 R. Non.
20 Q. [321] Est-ce qu'il y a quelqu'un parmi vous trois
21 qui était parti? Ou qui connaît le contexte?
22 M. RAPHAËL DUQUETTE :
23 R. Oui, moi-même, j'ai fait partie des négociations.
24 Q. [322] Parfait. Si on va, en fait, dans ce qu'on
25 avait regardé en décembre deux mille dix-neuf

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 271 - La Formation

- 1 (2019), le contrat qui nous était présenté à cette
2 époque-là pour des fins d'approbation d'urgence.
3 Alors, c'est l'urgence qui a fait l'objet
4 de la décision, mais le contrat de [REDACTED] avait été
5 discuté avec les clauses qui étaient dans ce
6 contrat-là et dans le projet de contrat, à vrai
7 dire, sur l'approbation éventuelle de la Régie.
8 Est-ce que ça vous rappelle quelque chose? Ou pas
9 du tout?
10 R. Oui.
11 Q. [323] Dans les négociations, j'aimerais savoir,
12 est-ce que c'est Energir qui tenait le crayon?
13 Comme on avait exploré, en décembre, que les
14 propositions contractuelles viennent d'Energir et
15 non pas de l'autre partie?
16 R. Donc, généralement oui, là. C'est nous qui
17 proposons les premières versions des contrats, puis
18 ensuite on a des discussions. Donc, ça se fait à
19 deux là.
20 Q. [324] Si on allait, maintenant, à la pièce... C'est
21 celle des résumés que vous avez faits des clauses
22 où il y avait une approbation éventuelle de la
23 Régie qui était impliquée. Et le contrat [REDACTED] est à
24 la page 2. Et antérieurement à une question, je
25 crois, de... Je ne me rappelle plus si c'est mes

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 272 - La Formation

- 1 collègues, maître René ou si c'est maître Duquette.
2 Mais vous avez élaboré sur...
3 Non, c'était maître Tétreault, je pense,
4 elle a élaboré sur ce qu'on appelle les volumes de
5 base, le premier [REDACTED] qui ne
6 semble pas... Où il n'y a pas une clause
7 d'approbation de la Régie qui lui est accolée.
8 C'est seulement pour les volumes additionnels. Est-
9 ce que c'est bien ça?
10 R. Oui, c'est bien ça.
11 Q. [325] Est-ce qu'au démarrage de ça, là, est-ce que
12 les premières propositions que vous avez envoyées à
13 votre collègue incluait une approbation de la
14 Régie pour le premier [REDACTED]
15 [REDACTED] ?
16 R. De mémoire, oui.
17 Q. [326] De mémoire, oui. Et savez-vous jusqu'à quand
18 c'est resté dans le projet de contrat? À quel
19 moment est-ce que ça a disparu?
20 R. Je ne peux pas donner de date. Je pourrais regarder
21 dans les différentes versions là, mais je ne peux
22 pas donner de date là.
23 Q. [327] Est-ce qu'à votre souvenir, le retrait de
24 cette disposition concernant le premier volume de
25 [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 273 - La Formation

- 1 [REDACTED] a été retiré à votre suggestion ou à la
2 demande du cocontractant?
3 R. Je ne le sais pas. Je ne peux pas répondre. Juste
4 de mémoire là, je ne m'en souviens pas.
5 Q. [328] Donc, on ne peut pas savoir dans quelle
6 mesure et pour quelle raison ça a été retiré?
7 R. Non, on ne peut pas savoir.
8 Q. [329] Monsieur Regnault, vous arrivez à la mi-
9 juillet. Je ne sais pas si l'expression est bonne,
10 mais vous héritez du dossier, vous le prenez en
11 charge. Est-ce qu'on vous a informé des raisons, de
12 l'évolution de la négociation du contrat, il est
13 vrai qu'il était signé, si je comprends bien, en
14 juin, ou c'est simplement une chose que vous avez
15 pris le long de la route comme on dit?
16 M. VINCENT REGNAULT :
17 R. Non, on ne m'a pas informé de quelque chose de
18 particulier à cet égard.
19 Q. [330] Est-ce que... Parce que, là, c'est signé en
20 juin, donc après la décision de la Régie du mois de
21 mai. Est-ce que le retrait de cette clause-là
22 découle de la décision de la Régie ou il avait été
23 pensé ou décidé antérieurement?
24 R. Bien, je pense, en fait, que monsieur Duquette vous
25 a dit il y a un instant qu'il n'était pas en mesure

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 274 - La Formation
de témoigner là-dessus. Je ne veux pas témoigner
pour lui, mais je le fais.

Q. [331] Mais vous non plus, vous n'avez pas eu de...
R. Moi, je n'ai pas eu connaissance.

Q. [332] Vous n'avez pas une connaissance directe,
mais vous auriez pu avoir été briefé là-dessus?
R. Non.

Q. [333] Sur le volume additionnel, est-ce que j'ai
bien compris ce matin que c'était plus ou moins
[REDACTED] et que
c'était presque assuré que ça allait être pris?
Est-ce que j'ai mal compris ou...

M. RAPHAËL DUQUETTE :

R. Vous avez bien compris sur le [REDACTED]
[REDACTED]. Par contre, il n'y a pas d'assurance qui a
été donnée sur la délivrance ou non de ces volumes-
là à ce jour. Il y a une date qui est prévue au
contrat pour... une date limitée qui est prévue au
contrat pour que le producteur nous donne cette
confirmation-là qui est le premier [REDACTED].

Q. [334] Si je lis... de la façon que je lis la
clause, le privilège... pas le privilège, mais la
seule partie qui peut invoquer l'approbation de la
Régie ou le fait qu'il n'y a pas d'approbation de

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 275 - La Formation

la Régie, c'est vous, c'est Énergir? Pas de
cocontractants ne pourraient pas l'invoquer. C'est
vous?

R. C'est nous qui exigeons que cette deuxième portion-
là soit approuvée par la Régie.

Q. [335] Donc, peut-être sans aller dans... juste pour
revenir sur la gestion des risques que maître
Duquette a exploré avec vous. Je comprends qu'en
terme de gestion de risque, n'ayant pas de clause
d'approbation pour le [REDACTED]

[REDACTED] On ignore pourquoi qu'elle était
la comme le démarrage tout au moins de la
négociation, elle est disparue. Puis en terme de
gestion de risque, vous assumez un risque plus
important, Énergir?

M. VINCENT REGNAULT :

R. Je ne comprends pas pourquoi on assume un risque
plus important dans la mesure où, dans notre
esprit, ce contrat-là fait partie d'un pour cent
(1 %).

Q. [336] Oui, oui, c'est-à-dire que c'est le risque,
c'est le fait qu'il pourrait ne pas être dans le un
pour cent (1 %) mettons?

R. Bien, moi, je pense que, dans le... considérant la
décision qui a été rendue par la Régie puis les

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 276 - La Formation

paramètres qui ont été fixés, je pense qu'on était
à bon droit de l'inclure dans le un pour cent
(1 %). Mais je comprends que ça peut être sujet.
C'est l'objet de l'interprétation. C'est ça. Je
n'ai pas d'autre chose à dire vraiment là-dessus.

Q. [337] Dans le contrat... En anglais celui-là. Je
vais essayer de le trouver. Je vais faire référence
à la « rate base ». Ah oui! [REDACTED]. Est-ce
que vous le voyez, oui?

R. Si vous pouviez nous le projeter, ce serait encore
mieux s'il vous plaît.

Q. [338] Ah, excusez-moi, je pensais que vous l'aviez.
[REDACTED], c'est... Je ne sais pas si vous
pouvez la projeter, Madame Lehuis. Excusez-moi!
J'avais l'impression que vous l'aviez.

LA GREFFIÈRE :

B-0379.

Me NICOLAS ROY :

Q. [339] 379. Oui, elle est là. Euh... (inaudible),
est-ce que vous voyez le premier alinéa? Il n'y a
pas de délai, si je comprends bien, très précis sur
l'approbation de la Régie, ici. À moins que ça soit
le trente et un (31) octobre vingt-vingt (2020).
C'est ce que vous avez dit ce matin. Ça va être
modifié.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 277 - La Formation

M. RAPHAËL DUQUETTE :

R. Ce que je vois, ici, c'est [REDACTED] Donc, est-ce
qu'on parle de [REDACTED] Ou on parle [REDACTED]
là?

Q. [340] Euh... [REDACTED]. C'est ce que vous nous
avez dit, ce matin le trente et un (31) octobre, ça
ne tient plus? C'est Ça?

R. Exactement, oui. C'est ça. Ça va être changé.

Q. [341] Est-ce qu'il y a une raison? Puis je vais
retourner à [REDACTED] où vous citez une partie de la
section 3.4r. Là, on tombe à des crochets, on tombe
à D. A à C qui est mentionné dans D, on ne les a
pas, il y a-tu une raison particulière? Ou est-ce
que c'est excessivement sensible? Ou parce que ça
permettrait mieux de comprendre la clause?

Me PHILIP THIBODEAU :

C'est moi, ici, évidemment, qui a passé au travers
des contrats puis qui a inclus les clauses qui se
retrouvaient dans le tableau. En fait, c'est
simplement parce qu'on a mis les passages
pertinents. Ce n'est pas parce qu'il y avait une
sensibilité ou quoi que ce soit là, c'était... on a
mis la clause, ou les parties de la clause qui
étaient pertinentes à l'approbation de la Régie.
Maintenant, écoutez, si jamais les AEC...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 278 - La Formation

1 Me NICOLAS ROY :
2 Mais...
3 Me PHILIP THIBODEAU :
4 Vous les trouver pertinents, on pourra les fournir
5 aussi.
6 Me NICOLAS ROY :
7 (inaudible) votre jugement que ce n'était pas...
8 Me PHILIP THIBODEAU :
9 Exactement.
10 Me NICOLAS ROY :
11 ... pertinent à la compréhension de D.
12 Me PHILIP THIBODEAU :
13 Tout à fait.
14 Me NICOLAS ROY :
15 O.K. [REDACTED], vous nous avez déjà dit, qu'il n'y en
16 avait pas de clause, à une réponse de maître René?
17 C'est ce que j'ai compris tantôt c'est que non
18 seulement c'est non applicable, parce qu'il est
19 dans le un pour cent (1 %), mais il n'y en avait
20 pas de clause d'approbation par la Régie dans le
21 contrat, lui-même?
22 M. RAPHAËL DUQUETTE :
23 R. C'est ça. Exact.
24 Q. [342] Exact? Est-ce que, encore là, c'est dans les
25 négociations que vous avez pour [REDACTED] qui peuvent

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 279 - La Formation

1 précéder la décision de la Régie? Est-ce qu'on
2 aurait retrouvé une clause d'approbation par la
3 Régie? Selon votre connaissance des négociations
4 qui ont eues lieu?
5 R. De mémoire, vous allez la retrouver, nécessairement
6 dans la première version que vous avez eue, en
7 décembre deux mille dix-neuf (2019). Mais, par la
8 suite, je ne pourrais pas vous dire à quel moment
9 cette clause-là a été retirée.
10 Q. [343] D'une certaine façon, il n'est
11 malheureusement pas possible de vraiment discuter
12 des contextes qui ont emmené l'évolution de ces
13 clauses-là avant le mois de mai outre... ou assez
14 peu. Parfait. Ça me va, Maître.
15 LA PRÉSIDENTE :
16 Parfait. J'aurais juste quelques questions, puis
17 c'est juste pour mettre les points sur les « i »
18 puis les barres sur les « t » là. Puis ça pourrait
19 aider, évidemment, dans la plaidoirie. O.K.
20 Alors, je veux juste revenir sur la notion
21 de risque et de capacité contractés. La somme des
22 capacités contractées. Je vous lis quelques
23 passages.
24 Alors, vous allez voir, il n'y a pas
25 beaucoup de questions, mais je trouve important de

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 280 - La Formation

1 vous annoncer les éléments qui fondent la
2 compréhension de la Régie, peut-être, suite à notre
3 conversation de tantôt.
4 Q. [344] Alors, je vais vous inviter... Je vais vous
5 passer quelques passages, mais je vais vous
6 indiquer à chaque fois où ils sont. Et c'est les
7 notes sténographiques du quatorze (14) janvier deux
8 mille vingt (2020). Donc, c'est la pièce A-0116.
9 Alors, la première citation, c'est la page 25, où
10 madame Dallaire disait ceci, dans la présentation
11 de la proposition d'Énergir :
12 Alors, ce point étant fait, donc ce
13 qu'on a proposé à la Régie, c'est de
14 permettre à Énergir de conclure des
15 contrats avec les producteurs sans
16 avoir à obtenir une approbation
17 distincte, tant et aussi longtemps que
18 ces critères suivants étaient
19 respectés.
20 Et, là, je vais revenir dans les diapos suivantes
21 sur chacun de ces critères-là, (inaudible) en
22 rafale :
23 Donc, d'abord l'ajout du volume annuel
24 de GNR du nouveau contrat doit faire
25 en sorte que l'approvisionnement

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 281 - La Formation

1 global de GNR ne dépasse pas un pour
2 cent (1 %) des volumes totaux prévus
3 être distribués.
4 Donc, on voit la notion de globalité ici.
5 Un peu plus loin, on continue, alors premier
6 critère, la quantité. Oui? Maître Sicard?
7 Me HÉLÈNE SICARD :
8 Je m'excuse, est-ce que Maître Roy pourrait fermer
9 son micro parce qu'on vous entend en écho et c'est
10 difficile de vous suivre, Maître Duquette.
11 Me NICOLAS ROY :
12 Tout de suite.
13 LA PRÉSIDENTE :
14 Alors, si je continue la citation, alors premier
15 critère, la quantité. Ce qu'Énergir propose à
16 l'étape B, c'est une stratégie et, là, j'attire
17 votre attention, qui limite la quantité de GNR
18 pouvant être contractée. Et j'appuie sur le mot
19 « contractée » à un pour cent (1 %) des volumes
20 totaux.
21 Elle propose cette stratégie-là plutôt
22 qu'une stratégie permettant de rencontrer les
23 obligations du règlement de vingt vingt (2020) et
24 de vingt vingt et un (2021).
25 Elle continue, page 30, donc :

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 282 - La Formation

1 Alors, étant donné ce constat-là,
2 étant donné aussi l'inquiétude des
3 intervenants du fait que la
4 socialisation n'était toujours pas
5 traitée, on a proposé de limiter la
6 latitude en nous permettant de
7 contracter jusqu'à hauteur de un pour
8 cent (1 %).
9 Page 31, c'est écrit, je pense qu'on aurait
10 dû lire :
11 Énergir propose une stratégie de court
12 terme consistant à limiter les volumes
13 contractés à un pour cent (1 %) des
14 volumes totaux, sans avoir à obtenir
15 une approbation spécifique.
16 À la page 65 :
17 Le critère quantités que nous mettons
18 dans la stratégie de court terme,
19 c'est bien de limiter les volumes
20 contractés à un pour cent (1 %).
21 Page 81, c'est monsieur Johnson qui parle,
22 il nous dit :
23 Notre objectif, je peux juste recadrer
24 un petit peu parce que notre demande
25 de l'étape B, ce qu'on dit...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 283 - La Formation

1 Et je porte votre attention sur la suite :
2 ... c'est que pour le premier soixante
3 millions (60M) contractualisé, on ne
4 reviendra pas demander à la pièce les
5 approbations de la Régie de l'énergie
6 pour alléger le mécanisme
7 réglementaire.
8 Monsieur Johnson, page 84, en réponse à
9 maître Sicard :
10 Donc, ce qu'on s'engage dans ce qui
11 est proposé dans les cadres de l'étape
12 B, c'est de ne pas contractualiser
13 plus de soixante millions de mètres
14 cubes (60 Mm3).
15 Et enfin, maître Thibodeau, à la page 30 de
16 la pièce A-0128, soit les notes sténographiques du
17 vingt-deux (22) janvier, à la page 30, maître
18 Thibodeau lui-même nous dit :
19 Donc, comme on le sait, les paramètres
20 qui sont demandés dans le cadre de
21 l'étape B ne vise que les premiers
22 soixante millions de mètres cubes
23 (60 Mm3) contractés qu'Énergir entend
24 conclure.
25 Et pour ce qui est des autres contrats

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 284 - La Formation

1 qu'Énergir va conclure, donc, ça ne voulait pas
2 dire qu'elle n'allait pas en conclure d'autres,
3 mais il y avait les soixante (60) premiers et il y
4 avait les autres, donc je reprends la citation :
5 Et pour ce qui est des autres contrats
6 qu'Énergir va conclure et qui excèdent
7 les caractéristiques approuvées, on
8 comprend que ça constituerait donc une
9 modification substantielle du plan
10 d'appro, parce que le plan appro,
11 c'est qu'on demande d'approuver ce
12 sont uniquement le soixante millions
13 de mètres cubes (60 Mm3) qui
14 représentent dix (10)...
15 Je le répète, là, mais :
16 ... qui représentent dix millions de
17 mètres cubes livrés sur les soixante
18 millions de mètres cubes (60 Mm3)
19 livrés, qui vont devoir être livrés en
20 vertu de la cible pour vingt vingt
21 (2020), vingt vingt et un (2021).
22 Donc, ça constitue une modification
23 substantielle et je comprends qu'on ne peut donc
24 pas simplement conclure ces contrats-là et attendre
25 au rapport annuel pour constater les écarts.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 285 - La Formation

1 Donc, ce que je vais m'attendre des
2 procureurs et particulièrement du procureur
3 d'Énergir, c'est compte tenu des passages que je
4 viens de vous lire, de votre opinion en fait, sur
5 ce qu'Énergir s'était engagée à limiter les volumes
6 auxquels elle pouvait s'engager dans un contrat
7 final, afin de ne pas contracter des volumes qui
8 auraient pour effet là, pour voir si ces volumes
9 n'auraient pas pour effet d'excéder le seuil de un
10 pour cent (1 %) des volumes totaux annuels de gaz
11 naturel prévu être distribués.
12 Alors voilà. Je voulais juste être claire,
13 là, dans ce qu'on s'attend, là, de la part des
14 procureurs sur cette question-là, compte tenu des
15 citations qui avaient été faites ou enfin, des
16 représentations qui avaient été faites à la Régie,
17 au mois de janvier dernier.
18 Alors, là-dessus, je termine mes questions.
19 Je pense que ça termine nos questions, à moins que
20 Maître Thibodeau, vous ayez un réinterrogatoire à
21 ce temps-ci de la journée?
22 Me PHILIP THIBODEAU :
23 Je pense que si je proposais un réinterrogatoire,
24 je vais me faire regarder avec des gros yeux, donc,
25 moins... je vais prendre un instant, au cas où.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 286 - La Formation

1 Ah, pour finir ça en beauté, on aurait la
2 réponse à l'engagement 1 de maître Sicard, que je
3 vois apparaître à l'écran, donc, elle va être
4 heureuse d'apprendre qu'on a la réponse à
5 l'engagement. Donc, monsieur Duquette pourrait
6 fournir.
7 M. RAPHAËL DUQUETTE :
8 R. Oui. Donc, la valeur, là, en dollars, en gigajoule,
9 serait de [REDACTED] et la
10 valeur en sous, par metre cube, serait de [REDACTED]
11 [REDACTED]
12 Me HELENE SICARD :
13 Q. [345] Merci.
14 LA PRÉSIDENTE :
15 Maintenant, dans les autres questions
16 d'intendances... Bien, en fait, Maître Thibodeau,
17 vous ne m'avez pas dit que vous n'aviez pas
18 d'autres interrogatoires? Vous aviez regardé ou
19 enfin, regardé cette question avec vos témoins.
20 Est-ce qu'il va y en avoir un?
21 Me PHILIP THIBODEAU :
22 Non.
23 LA PRÉSIDENTE :
24 Parfait. Maître Sicard. Plaidoiries, combien de
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 287 - La Formation

1 temps?
2 Me HELENE SICARD :
3 Oui, mais en fait, je... je ne suis pas la seule,
4 là, qui est impliquée...
5 LA PRÉSIDENTE :
6 Non, non, je suis d'accord.
7 Me HELENE SICARD :
8 ... dans d'autres dossiers. Dans un premier temps,
9 je voudrais peut-être savoir quand maître Thibodeau
10 et maître Sigouin-Plasse vont pouvoir nous fournir
11 leur argumentation. Parce que je veux aussi avoir
12 le temps de les lire. C'est évident que dépendant
13 du moment où... Je vais vous proposer quelque chose
14 pour moi, là, après avoir entendu ce qu'eux vous
15 proposent. Mais dépendant de si j'ai ce délai ou
16 pas, je serai soit très brève ou soit... j'entrerai
17 plus en détail sur tout ce qui a été dit
18 aujourd'hui.
19 LA PRÉSIDENTE :
20 Maître Thibodeau. On vous a fait un miroir.
21 Me PHILIP THIBODEAU :
22 Oui, c'est mon « cue ». Écoutez... Là, je ne sais
23 pas si l'intention de la Régie était que les
24 plaidoiries soient déposées la même journée ou non,
25 là, de la part des intervenants. Là, je comprends

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 288 - La Formation

1 qu'ils souhaitent avoir le bénéfice d'avoir nos
2 plaidoiries pour pouvoir ajuster. Mais je comprends
3 que tout était prévu se faire cet après-midi de
4 toute façon, là. Maintenant, peut-être un compromis
5 ou quelque chose qu'on pourrait faire, ce serait
6 de... Je sais que ici, il y a beaucoup de gens qui
7 sont occupés aussi, donc peut-être qu'on pourrait y
8 aller avec jeudi pour déposer la plaidoirie, tant
9 du côté d'Énergir, que du côté des intervenants.
10 C'est ce qu'on suggérerai.
11 Me HELENE SICARD :
12 Alors, moi, je vais vous dire tout de suite, là,
13 que jeudi, vous n'aurez pas de plaidoiries de la
14 part de l'ACEFQ. Pour toute cette semaine,
15 j'aimerais bien avoir... Si j'ai celle d'Énergir
16 jeudi, je vais la lire pendant la fin de semaine,
17 mais pendant la fin de semaine, j'aurai également à
18 préparer ma plaidoirie dans le dossier 4045. Alors,
19 idéalement, moi, le plus vite pour vous donner une
20 plaidoirie, ce serait le six (6) novembre. Je
21 pourrais faire un gros effort et vous donner une
22 plaidoirie qui serait courte, and just to the
23 point, mais avec moins de citations, puis moins de
24 recherches au-delà de ce que j'ai déjà accumulé,
25 là, qui vous serait envoyée dans la nuit du

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 289 - La Formation

1 dimanche premier (1er) novembre. Ça serait votre
2 cadeau d'Halloween un peu en retard. Les fantômes
3 du passé, de ce qui a été dit vont ressortir. Parce
4 que... déjà, là, pour préparer la journée
5 d'aujourd'hui, je vous dirais, honnêtement, ça a
6 été un petit peu l'enfer et ça a demandé beaucoup
7 de temps et peu de sommeil. Mais là, je ne peux pas
8 vous rédiger une plaidoirie qui me satisferait, là,
9 avant le six (6). Et qui...
10 Me PHILIP THIBODEAU :
11 Est-ce que c'est un enjeu pour le tarif, nous? O.K.
12 Désolé, j'ai une rencontre et je change de micro.
13 Me HELENE SICARD :
14 Ah, non, c'est correct. Mais alors, c'est soit je
15 vous dépose quelque chose dans la nuit du premier
16 (1er) au deux (2) novembre, qui est plus court, ou
17 vous me donnez une chance de travailler le jeudi
18 cinq (5) novembre, quand 4127 sera terminé, puis je
19 peux vous produire quelque chose de plus complet
20 pour le six (6) novembre. Et je vous invite à
21 entendre les autres participants au dossier, là,
22 qui sont peut-être dans les deux mêmes dossiers,
23 qui ont les mêmes enjeux.
24 Me PHILIP THIBODEAU :
25 Écoutez, je vais laisser les autres intervenants,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 290 - La Formation

1 puis évidemment, ça va revenir à la Régie par la
2 suite. Le seul point qu'on veut soulever, puis le
3 seul point que je veux m'enquérir, c'est... L'enjeu
4 de notre côté, c'est qu'on... Nous, on s'attendait
5 au départ, si vous vous souvenez, on demandait une
6 décision ou une audience qui se tenait plutôt en
7 septembre. On a repoussé l'audience à cause des
8 disponibilités de certains intervenants. Et puis
9 là, on pensait qu'on s'en allait pour un début
10 octobre. Et là, finalement, il y a la nouvelle
11 audience. Et là, on parle d'un délai de deux, trois
12 semaines encore avant de déposer les plans
13 d'argumentation. Puis, ensuite, le délai pour la
14 Régie de rendre la décision, alors qu'on est dans
15 une période où on a un tarif provisoire,
16 probablement, qui va vraisemblablement changer là.
17 Puis, est-ce qu'on parle d'une rétroactivité de ce
18 tarif provisoire? Écoutez, je vais m'en remettre à
19 la Régie, mais comme délai, pour nous. Et puis je
20 comprends les enjeux, mais comme nous, pour délai
21 en tant que tel, en novembre c'est trop tard pour
22 nous.
23 LA PRÉSIDENTE :
24 Est-ce qu'il y a d'autres avocats qui sont encore
25 là? Parce que, là, je sais qu'il y en a qui ont dû

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 291 - La Formation

1 quitter. Maître Gertler, est-ce que vous êtes
2 encore là? Ah... Maître Neuman, oui? Avez-vous
3 une...
4 Me DOMINIQUE NEUMAN :
5 Oui, bonjour. Alors...
6 LA PRÉSIDENTE :
7 Votre commentaire sur ce sujet-là.
8 Me DOMINIQUE NEUMAN :
9 Oui, est-ce qu'on m'entend?
10 LA PRÉSIDENTE :
11 Oui.
12 Me DOMINIQUE NEUMAN :
13 Est-ce que vous m'entendez? Oui? Bien, écoutez, je
14 m'apprêtais à dire, je regardais mon calendrier
15 parce qu'on a les mêmes audiences, maître Sicard et
16 moi. Je m'attendais à dire aussi la date qu'elle a
17 indiquée, c'est-à-dire le six (6) novembre.
18 Bon, avant, ça impliquerait de travailler
19 la fin de semaine. On est déjà super occupé
20 puisqu'on a le 4045. On doit gérer les preuves, les
21 argumentations qui seront présentées oralement,
22 mais (inaudible) par écrit, dans le 4127 aussi. En
23 plus, j'ai un enjeu de traduction puisque pour
24 accommoder la Régie, enfin, ou Hydro-Québec qui
25 n'ont pas encore prévu la possibilité d'avoir des

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 292 - La Formation

1 traductions simultanées. On a prévu une formule sur
2 laquelle les témoignages de témoins anglophones
3 seraient préparés par écrit d'avance. Ça fait que
4 j'aurais eu tendance à demander le six (6)
5 novembre, mais je comprends les besoins d'Énergir.
6 Bien, écoutez, je pourrais m'engager dans
7 la fin de semaine du vingt-quatre (24), vingt-cinq
8 (25) à travailler dessus. Donc, à vous le déposer
9 le vingt-six (26) ou, peut-être, avoir quelques
10 ajustements à faire pour le vingt-sept (27). Donc,
11 vers le vingt-sept (27) octobre, je pourrais
12 m'engager à faire ça, mais ça serait... Disons
13 qu'on ne se reposera pas beaucoup pendant les trois
14 prochaines semaines. Donc, si ça convient.
15 LA PRÉSIDENTE :
16 Oui.
17 Me DOMINIQUE NEUMAN :
18 Il y a quelque chose que je voudrais vérifier au
19 niveau de ce qu'on peut dire publiquement dans une
20 plaidoirie ou pas. J'ai l'intention de mentionner,
21 sans nommer les contrats, qu'il y en a certains qui
22 comportent des clauses suspensives et certains qui
23 n'en comportent pas. Je veux être sûr que ça ne
24 choquera pas les besoins de confidentialité
25 d'Énergir si, sans les nommer, (inaudible). On

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 293 - La Formation

1 pourra probablement découvrir qu'il s'agit de celui
2 qui est à la ligne 14, le contrat de... c'est
3 quoi... le contrat de...
4 LA PRÉSIDENTE :
5 [REDACTED].
6 Me DOMINIQUE NEUMAN :
7 ... de [REDACTED]. De toute
8 façon, je vais nommer les lignes puisqu'on les
9 aura, mais je voudrais être sûr que ça ne brise pas
10 une quelconque confidentialité de révéler qu'il y a
11 des contrats qui en ont et d'autres qui n'en ont
12 pas de telles clauses conditionnelles.
13 M. VINCENT REGNAULT :
14 R. Pour nous, ça fait partie des termes des contrats
15 dont on préférerait... qui sont particuliers à
16 chacun des contrats. Donc, on préférerait, pour des
17 raisons commerciales, que ça ne soit pas divulgué
18 publiquement.
19 Q. [346] Et qu'il y en a qui n'ont pas de telles
20 clauses?
21 R. Exact. Donc, en fait, la réponse à votre question,
22 c'est de ne pas mentionner, dans vos plaidoiries,
23 qu'il y a des contrats avec de telles clauses et
24 d'autres sans de telles clauses.
25 Q. [347] Parce qu'on a le titre de la pièce. On n'a

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 294 - La Formation

1 pas la pièce avec les clauses, mais on a le titre
2 de cette pièce, c'est public. Donc, les gens savent
3 qu'il y a une pièce qui a été déposée qui est
4 confidentielle et qui contient les clauses de...
5 LA PRÉSIDENTE :
6 Maître Neuman, si ça peut vous éviter des débats et
7 si ça peut vous aider dans la production de votre
8 plaidoirie, déposez-là caviardée, les bouts, puis
9 vous déposerez l'autre bout sous pli confidentiel,
10 tout simplement là. Ça ne sera pas...
11 Me DOMINIQUE NEUMAN :
12 Je vais voir.
13 LA PRÉSIDENTE :
14 Ça ne sera pas les quelques paragraphes qui seront
15 caviardés là...
16 Me DOMINIQUE NEUMAN :
17 Hum.
18 LA PRÉSIDENTE :
19 ... qui devraient poser problème.
20 Me DOMINIQUE NEUMAN :
21 Oui, O.K. Je vais voir ça, mais je vais essayer de
22 m'arranger pour ne pas avoir... Vous savez que j'ai
23 tendance à préférer la transparence et que tout
24 soit public. Donc, je vais essayer de trouver un
25 moyen de dire les choses pour que toutes les

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 295 - La Formation

1 personnes, ici, comprennent de quoi je parle sans
2 que le reste du public puisse le comprendre.
3 LA PRÉSIDENTE :
4 Parfait.
5 Me DOMINIQUE NEUMAN :
6 Alors, je vous remercie beaucoup.
7 LA PRÉSIDENTE :
8 Merci.
9 Me HÉLÈNE SICARD :
10 Euh..., je...
11 LA PRÉSIDENTE :
12 Maître Sicard.
13 Me HÉLÈNE SICARD :
14 Je ne sais pas s'il y a quelqu'un d'autre en ligne
15 là. L'offre que vous a faite maître Neuman, pour
16 moi, physiquement... parce que je vais déjà
17 travaillé cette fin de semaine du vingt-quatre (24)
18 et vingt-cinq (25) sur le dossier 4045. C'est
19 humainement impossible d'arriver à vous produire
20 quelque chose. C'est évident que la plaidoirie va
21 être sur... Je comprends qu'Énergir veut un tarif
22 provisoire qui soit différent du tarif qui avait
23 déjà été fixé. Mais on a eu des informations, quand
24 même, à la dernière minute, qui doivent être
25 interprétés. Puis je pense que la première chose,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 296 - La Formation

1 c'est l'interprétation des décisions... de la
2 décision, entre autres, 2020-057 qui va devoir être
3 faite pour voir quels contrats sont pris en
4 considération et de quelle façon pour fixer ce
5 tarif-là. Et je pense que c'est quand même
6 important de bien vous le présenter parce que c'est
7 ça qui va être à la base de son tarif provisoire.
8 J'avais aussi cru comprendre... Puis, là, je
9 m'excuse pour le temps, Monsieur le Sténographe, je
10 suis désolée. J'avais cru comprendre qu'il n'y
11 avait pas de rétroactivité qui allait être
12 demandée, mais que le tarif va être fixé à partir
13 du moment où il est fixé, qu'il ne serait pas
14 rétroactif au premier (1er) octobre, est-ce que
15 j'ai mal compris ce qu'Énergir a dit, tout à
16 l'heure? Parce que...
17 LA PRÉSIDENTE :
18 Bien, Maître Sicard, je pense que ces
19 déterminations-là ne seront pas faites avant
20 l'Étape C. De toute façon là...
21 Me HÉLÈNE SICARD :
22 O.K.
23 LA PRÉSIDENTE :
24 ... sur qu'est-ce qui va rétroactif. Il y a, peut-
25 être, la demande d'Énergir mais il y aura toutes

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 297 - La Formation

1 les considérations portées à l'Étape C sur
2 l'ensemble des trois périodes. Est-ce qu'elles
3 seront ou pas rétroactives là? Ça fait que...
4 Me HÉLÈNE SICARD :
5 O.K.
6 LA PRÉSIDENTE :
7 ... je ne voudrais pas recommencer l'audience...
8 Me HÉLÈNE SICARD :
9 O.K. Non, non, non.
10 LA PRÉSIDENTE :
11 ... sur ce petit bout-là.
12 Me HÉLÈNE SICARD :
13 Non, non, non, non. C'est la journée a été longue
14 pour tout le monde, je pense.
15 LA PRÉSIDENTE :
16 Oui.
17 Me HÉLÈNE SICARD :
18 Alors, ce qu'ils cherchent là, c'est de faire fixer
19 un tarif provisoire. Mais vous avez déjà rendu une
20 décision, il y a déjà un tarif provisoire qui
21 existe. Je comprends qu'ils veulent le meilleur
22 tarif provisoire possible, mais pour ça il faudrait
23 avoir la meilleure interprétation ou la bonne
24 interprétation des décisions qui ont été rendues.
25 Et vous allez devoir vous pencher là-dessus puis y

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 298 - La Formation

1 répondre, de toute façon, avant. En tout cas, en ce
2 qui me concerne, c'est l'offre que je peux vous
3 faire, autrement. Je vous enverrai une lettre très
4 courte qui sera la plaidoirie pour vous dire, en
5 gros, c'est quoi notre position. Bien, le pourquoi
6 sera limité.
7 LA PRÉSIDENTE :
8 D'accord. Maître Therriault, est-ce que vous êtes-
9 là.
10 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :
11 Oui, absolument. Donc, je ne me manifestais pas
12 étant donné que je n'ai pas les mêmes contraintes
13 au niveau de la participation dans les deux autres
14 dossiers que mes confrères et consoeurs. Donc, je
15 m'en remets un peu à votre discrétion et à ce qui a
16 été soulevé par maître Neuman et maître Sicard.
17 LA PRÉSIDENTE :
18 Parfait. Merci. Maître Gertler, est-ce que vous
19 êtes là? J'ai l'impression qu'on est à l'Halloween.
20 Me FRANKLIN S. GERTLER :
21 Je suis là. Je commence à être long. Moi, je n'ai
22 pas... On est dans le dossier... On n'est pas dans
23 4045.
24 LA PRÉSIDENTE :
25 Euh...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 299 - La Formation

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :
2 On est dans le dossier 4127, mais c'est maître
3 Champigny qui s'en occupe. Même (inaudible)
4 maître...
5 LE STÉNOGRAPHE :
6 Maître Gertler! Maître Gertler, je n'ai pas compris
7 maître qui, qui s'occuperait du dossier là,
8 excusez-moi.
9 Me FRANKLIN S. GERTLER :
10 Comment?
11 LE STÉNOGRAPHE :
12 Je n'ai pas compris. Vous avez dit : « C'est maître
13 untel qui va s'occuper du dossier. » Je n'ai pas
14 compris c'était qui.
15 Me FRANKLIN S. GERTLER :
16 Maître Champigny.
17 LE STÉNOGRAPHE :
18 Merci.
19 Me FRANKLIN S. GERTLER :
20 Gabrielle Champigny, qui travaille dans mon bureau,
21 qui s'occupe de 4127. Moi, je ne suis pas appelé
22 pour les deux. Et, honnêtement, si on parle de la
23 plaidoirie par écrit, je ne sais pas... Par rapport
24 à tous les autres incidences sur... (inaudible)
25 dans le dossier, je suis moins certain d'avoir

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 300 - La Formation

1 toutes ces (inaudible)-là. Donc, la plaidoirie,
2 moi, je ne pense pas avoir une manifestation post
3 recommandée, alors, je m'en...
4 LE STÉNOGRAPHE :
5 Maître Gertler, je perds votre son. Je ne sais pas
6 si je suis le seul, mais le son n'est vraiment pas
7 bon.
8 Me FRANKLIN S. GERTLER :
9 Ah... Excusez-moi, excusez-moi.
10 LA PRÉSIDENTE :
11 Non. Votre son coupe de temps en temps. Alors, ce
12 que j'ai compris, Maître Gertler, puis vous pourrez
13 peut-être confirmer, c'est que vous, vous êtes
14 disponible la semaine prochaine, pour faire votre
15 plaidoirie. Vous le seriez moins peut-être dans
16 l'autre semaine, par la suite.
17 Bien, enfin, vous n'êtes pas là dans le
18 dossier 4045, donc vous êtes disponible. Votre
19 bureau agit dans le dossier 4127, mais c'est maître
20 Champigny qui agit. Ça fait que vous seriez en
21 mesure de faire une plaidoirie dans les prochains
22 jours, c'est un petit peu comme maître Therriault,
23 là?
24 Me FRANKLIN S. GERTLER :
25 Oui, oui, oui, c'est ça. Est-ce que vous m'entendez

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 301 - La Formation

1 mieux, comme ça, j'ai augmenté le son.
2 LA PRÉSIDENTE :
3 Absolument.
4 Me FRANKLIN S. GERTLER :
5 O.K. Excusez-moi et c'est ça. Alors, je devrais
6 normalement, évidemment, j'ai des choses un peu
7 partout, là, mais je n'ai pas d'audience qui
8 devrait créer une barrière complète. Donc, vous
9 parlez par... oralement, là, c'est ça, pour faire
10 ça oralement?
11 LA PRÉSIDENTE :
12 Par écrit.
13 Me FRANKLIN S. GERTLER :
14 Oh, par écrit. Oui, bien encore moins de problème.
15 LA PRÉSIDENTE :
16 O.K.
17 Me FRANKLIN S. GERTLER :
18 Ça, j'aurai le temps de le faire.
19 LA PRÉSIDENTE :
20 O.K. Alors, je ne vois pas d'autres avocats. Maître
21 Paquet, je l'ai appelée tantôt, Maître Paquet? Je
22 pense qu'elle a quitté.
23 Et ce qu'on va faire, pour être sûrs que
24 tout le monde soit au courant, là, on va rendre une
25 lettre publique, là, pour dire une date, là.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 302 - La Formation

1 Écoutez, on va prendre ça, on va regarder
2 les dates, on est... on va tenir compte de
3 l'ensemble des circonstances puis on va vous
4 revenir sur les dates.
5 Maître Thibodeau, ce que je vais vous
6 demander, je vais vous rappeler mon propos de début
7 d'audience sur le caviardage des notes sténo. Si
8 Énergir est capable de les faire rapidement, bien
9 les gens vont pouvoir utiliser aussi les notes
10 publiques.
11 Me PHILIP THIBODEAU :
12 Oui, donc, au niveau du caviardage, il n'y a pas de
13 problème, on va faire ça dès que possible.
14 Juste pour conclure là-dessus sur les
15 délais puis écoutez, j'ai l'impression encore, je
16 mets mon chapeau de méchant, là, neuf fois sur dix
17 (10), on n'aura pas d'enjeu avec les délais qui
18 sont demandés pour tout ça. C'est juste si on a une
19 demande qui a été déposée le quinze (15) juillet
20 puis à chaque jour qui passe, bien, évidemment, on
21 a un écart qui se crée, là, parce qu'il y a...
22 comme on sait, il y a un bon écart entre ce qui a
23 été approuvé puis le tarif qui est demandé, là.
24 Donc, on parle de délais d'une, deux, trois
25 semaines. Déjà, là, aujourd'hui, vers la fin

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 303 - La Formation

1 octobre, on est beaucoup plus tard que ce à quoi on
2 s'attendait, là, au mois de septembre.
3 Donc, notre malaise, notre malaise est là,
4 puis donc, je comprends que ça va être pris par la
5 Régie en compte puis également, je vois que
6 probablement que la Régie va devoir balancer dans
7 différentes options, là. Nous, on parlait de ce
8 jeudi, mais différents intervenants parlaient de
9 différents délais.
10 Peut-être je demanderais par contre, là,
11 pour fins de... pour s'en tenir un peu à ce qui
12 était prévu, c'est-à-dire pas nécessairement
13 ordonner... s'il y a un délai qui est prévu, bien
14 que ça soit le même pour tous. Donc, pour fournir
15 les réponses et non nécessairement que certains
16 bénéficient de plusieurs jours pour modifier leur
17 plaidoirie en conséquence.
18 LA PRÉSIDENTE :
19 Bien, en fait, Maître Thibodeau... Maître Sicard,
20 ça ne sera pas long, c'est sûr que si on devait se
21 rendre, par exemple, à la porte ouverte de maître
22 Sicard du deux (2) novembre, mettons qu'on allait
23 jusqu'au deux (2) novembre, c'est sûr qu'on va
24 ajuster toutes les autres demandes, vous n'auriez
25 pas besoin de produire ça ce jeudi si... les

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 304 - La Formation

1 intervenants, on va vous donner quelques jours
2 avant, mais on ne vous contraindra pas à fournir
3 quelque chose pour qu'ensuite, ça reste assis sur
4 le coin du bureau.
5 Alors, on va vous donner un temps qui
6 équitable, en fonction de l'ensemble des dates
7 qu'on va regarder. On va essayer d'être équitable
8 pour tout le monde, là.
9 Me HÉLÈNE SICARD :
10 O.K. Est-ce que je comprends que ce que maître
11 Thibodeau semblait demander, c'est que ça soit la
12 même date pour déposer les plaidoiries. Si on était
13 en audience directe, j'aurais entendu avant de
14 plaider, ce qu'il a à dire. Je veux être certaine
15 que j'ai le temps de lire ce qu'il a à plaider...
16 LA PRÉSIDENTE :
17 Oui.
18 Me HÉLÈNE SICARD :
19 ... avant de vous envoyer ma plaidoirie, c'est la
20 seule chose.
21 LA PRÉSIDENTE :
22 Bien, ça serait... je pensais qu'il voulait dire
23 les mêmes dates entre intervenants, donc, pas un
24 intervenant le jeudi puis vous...
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 305 - La Formation

1 Me PHILIP THIBODEAU :
2 Exact, nous, ça serait de manière contemporaine.
3 Me HÉLÈNE SICARD :
4 O.K. C'est correct, ça.
5 LA PRÉSIDENTE :
6 Alors, ça fait qu'on va regarder les dates, là, et
7 puis on va essayer de trouver une date qui
8 satisfait ou qui concilie les positions de
9 l'ensemble des participants et puis Maître
10 Thibodeau, n'oubliez pas votre affirmation
11 solennelle pour les pièces confidentielles, le
12 caviardage.
13 Je pense que j'ai fait tous mes messages du
14 commanditaire là-dessus. Il me reste à vous
15 remercier. La journée a été longue. Merci beaucoup
16 aux témoins, ce n'est pas facile, pendant plusieurs
17 heures comme ça. Alors, merci à tout le monde.
18 Merci beaucoup aux intervenants aussi, pour leurs
19 excellentes questions.
20 Alors, là-dessus, je vais vous souhaiter
21 une belle soirée.
22 Me HÉLÈNE SICARD :
23 Merci.
24 Me PHILIP THIBODEAU :
25 Maître Duquette...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 306 - La Formation

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Oui.
3 Me PHILIP THIBODEAU :
4 Je sens qu'il y a beaucoup de gens qui vont me
5 regarder. On vous avait parlé, tout à l'heure, de
6 la déclaration assermentée, là. On a pris
7 connaissance des pièces. Vous avez suggéré de le
8 faire en audience. On serait disponible à le faire
9 ou si vous voulez, on peut aller par écrit, là,
10 déposer des déclarations assermentées, là et le
11 témoin pourrait également faire ça (inaudible).
12 LA PRÉSIDENTE :
13 (Inaudible), alors, Maître Regnault, j'imagine que
14 ça serait, vous voulez le faire là? On ne l'entend
15 pas.
16 M. VINCENT REGNAULT :
17 J'ai dit absolument, les contrats qui ont été
18 évoqués, là, dans les... plus récemment, là, font
19 l'objet des mêmes... les mêmes raisons pour
20 demander leur confidentialité, là, qu'il y a dans
21 les affidavits précédents qui avaient été soumis à
22 la Régie de l'énergie.
23 Me PHILIP THIBODEAU :
24 Pour fins de clarté, je répète les pièces, là, on
25 les a passées ensemble. Bien, évidemment, il y a la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 307 - La Formation

1 B-0336, la 349, 350, 383. Donc, elles seraient
2 toutes visées, là, par la demande de
3 confidentialité.
4 LA PRÉSIDENTE :
5 C'est parfait. Une petite technicalité, mais des
6 fois, c'est utile au niveau des demandes.
7 Alors, est-ce qu'il y a d'autres matières à
8 regarder, avant que ne l'on se quitte.
9 Me PHILIP THIBODEAU :
10 Alors, je comprends, les témoins sont libérés?
11 LA PRÉSIDENTE :
12 Oui, Maître, je voulais juste m'assurer avant.
13 Alors, donc, il n'y a pas rien d'autre. Alors
14 effectivement, les témoins sont libérés avec nos
15 remerciements et on va vous souhaiter une belle
16 soirée tout le monde. Merci.
17 Me PHILIP THIBODEAU :
18 Merci.
19 M. VINCENT REGNAULT :
20 Merci.
21 LA PRÉSIDENTE :
22 Au revoir.
23 Me FRANKLIN S. GERTLER :
24 Merci, au revoir.
25 AJOURNEMENT

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR
19 octobre 2020 Interrogatoire
HUIS CLOS - 308 - La Formation

1 SERMENT D'OFFICE :
2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
6 moyen du sténomasque d'une retransmission en
7 visioconférence, le tout conformément à la Loi.
8
9 ET J'AI SIGNE:
10
11
12 Sténographe officiel. 200569-7